



HAL
open science

La santé financière des entreprises de BTP en Drôme : leurs difficultés à faire face à un contexte dégradé

Lucile Monteil

► **To cite this version:**

Lucile Monteil. La santé financière des entreprises de BTP en Drôme : leurs difficultés à faire face à un contexte dégradé. Gestion et management. 2013. dumas-00933919

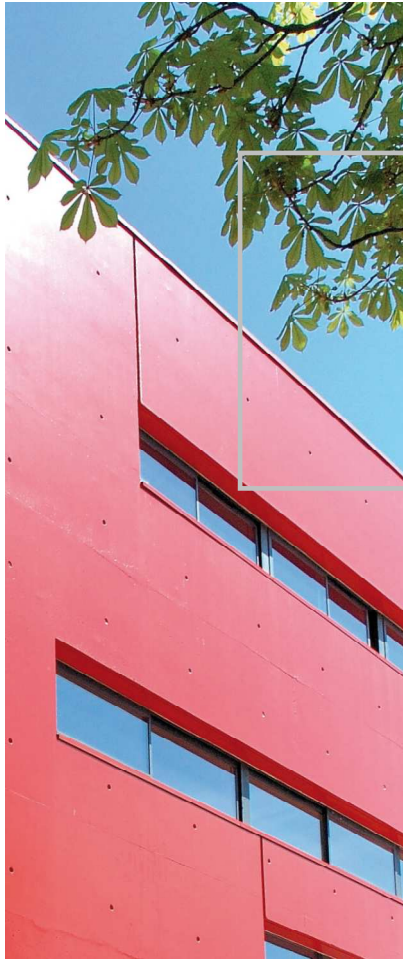
HAL Id: dumas-00933919

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00933919>

Submitted on 21 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Mémoire de stage

La santé financière des entreprises de BTP en Drôme.

Leurs difficultés à faire face à un contexte dégradé.



Présenté par : MONTEIL Lucile

**Nom de l'entreprise : Banque de France
Tuteur entreprise : Mme MARTY Frédérique
Tuteur universitaire : M. MADIES Philippe**

**Master 1 Professionnel (FI)
Master Finance
Parcours Finance
2012 - 2013**



upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines



Mémoire de stage

La santé financière des entreprises de BTP en Drôme.

Leurs difficultés à faire face à un contexte dégradé.



Présenté par : MONTEIL Lucile

**Nom de l'entreprise : Banque de France
Tuteur entreprise : Mme MARTY Frédérique
Tuteur universitaire : M. MADIES Philippe**

**Master 1 Professionnel (FI)
Master Finance
Parcours Finance
2012 - 2013**



upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

AVERTISSEMENT :

L'IAE de Grenoble, au sein de l'Université Pierre-Mendès-France, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires des candidats aux masters en alternance : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Tenant compte de la confidentialité des informations ayant trait à telle ou telle entreprise, une éventuelle diffusion relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut être faite sans son accord.

A tous les membres de l'équipe pédagogique de l'IAE de Valence qui, dans le cadre du Master Finance, m'ont fait découvrir ce vaste sujet et m'ont apporté les connaissances théoriques nécessaires au bon déroulement de mon stage,

Plus particulièrement, à Philippe Madiès, qui a su m'apporter toute l'aide et le soutien dont j'avais besoin et sans qui ce mémoire n'aurait sans doute jamais vu le jour,

A Geoffroy de Vimal du Bouchet et Philippe Flour, qui se sont succédés en tant que directeurs départemental à la succursale de Valence de la Banque de France ainsi qu'à Bernard Kapell, leur adjoint, qui ont accepté de m'accueillir pendant deux mois,

A Christian Pottier, responsable du service entreprises, à Frédérique Marty, son adjointe, ainsi qu'à toute l'équipe d'analystes : Joëlle Vincent, Dominique Lesgourgues, Patrick Bancal, Isabelle Deroussin, Jacques Ferrier, Patrick Fournier, Patricia Le Saulnier, Myriam Decorne, Annick Camerlo et Valérie Palopoli, qui ont fait de cette expérience professionnelle une rencontre humaine agréable et enrichissante,

En particulier à Annick Camerlo et Valérie Palopoli qui ont pris le temps de me faire découvrir leur métier et de répondre à mes questions en faisant preuve à mon égard de toute la patience et la compréhension nécessaires,

Et à Frédérique Marty, ma tutrice au sein de l'entreprise, qui a veillé à mon intégration au sein de l'équipe et s'est inquiétée de mon niveau de satisfaction et d'épanouissement tout au long du stage sans oublier son implication et ses conseils précieux relatifs à la rédaction de ce mémoire,

A toutes les personnes citées ci-dessus, je veux dire : « Merci ».

SOMMAIRE

Introduction :	5
Partie I : Présentation des données disponibles.....	7
1. Présentation de la cotation Banque de France.....	7
1.1. La cote activité.....	9
1.2. La cote de crédit.....	10
1.3. La méthodologie de la cotation.....	11
1.4. Les spécificités de la cotation Banque de France	13
2. Cotation et présentation des entreprises de BTP.....	14
2.1. L'exemple de la cotation d'une entreprise de BTP.....	14
2.2. ...Qui ne tient pas compte de la diversité du secteur.....	18
Partie II : Une situation inquiétante mais différenciée	21
1. Une santé financière dégradée.....	21
1.1. Un secteur dominé par les extrêmes	22
1.2. Une situation qui empire depuis plusieurs années	25
1.3. Des problèmes de capacité bénéficiaire mais pas seulement.....	32
2. Une situation différenciée	34
2.1. Selon l'activité	34
2.2. Selon la taille des entreprises	38
2.3. Selon la localisation	41
Conclusion.....	46
Table des matières	49
Bibliographie	51
Lexique.....	52

INTRODUCTION :

Quand plus rien ne va, quand tout s'écroule autour de nous, il faut trouver la force de faire face à la tempête et de se relever lorsque le vent nous couche à terre. Mais ce n'est pas toujours possible ; il y a ceux qui y parviennent et ceux qui, ne possédant pas les ressources nécessaires à leur survie, n'arrivent qu'à s'enfoncer un peu plus dans la tourmente jusqu'à disparaître. Cela s'applique aux êtres humains, bien sûr, mais aussi à l'économie et, en particulier, aux entreprises. Dans ce contexte, la tempête a eu lieu il y a quelques années déjà lorsqu'une crise financière et économique a secoué le monde. Depuis, l'économie dans son ensemble mène un combat acharné pour retrouver son niveau antérieur à cet événement. Mais dans le monde des entreprises comme partout ailleurs certains supportent mieux la douleur que d'autres, certains, même, ressortent de cette épreuve fortifiés. Pourtant, il semblerait que cela ne soit pas le cas des entreprises de BTP (Bâtiment et Travaux Publics) qui se trouvent en difficultés dans un environnement perturbé. En effet, depuis 2007, la production dans le secteur du BTP décline de manière continue. Alors que le PIB commence timidement et irrégulièrement à se redresser, le secteur de la construction, lui, ne paraît pas voir la fin du tunnel. En France, le différentiel de croissance annuel BTP-PIB se situe à -3,1% entraînant une baisse substantielle de la part du secteur dans le PIB entre 2007 et 2011. Cela est d'autant plus inquiétant que le BTP occupe une place importante dans l'économie avec environ 10% du PIB total¹. Et les constats sur l'année 2012 ne semblent pas être porteurs d'un espoir nouveau. Ainsi, on observe une nouvelle baisse de 1,2% des volumes accompagnée d'une destruction de 14 500 emplois. Pour ne rien arranger, les prévisions 2013 vont encore dans le sens d'une détérioration de la situation.

Tout cela est préoccupant en soi pour la France et même, dans une plus large mesure, pour l'Europe. Mais l'importance du secteur de la construction dans la région Rhône-Alpes montre à quel point il est légitime de s'interroger sur la situation à un niveau plus local. En effet, en termes de valeur ajoutée générée par le secteur en question, Rhône-Alpes se place au second rang national avec 9 668 millions d'euros. Ainsi, le BTP représente 6,5% de l'économie de la région. Notons également la prédominance des travaux publics puisque les chantiers privés ne représentent que 30% du marché contre 36,2%, en moyenne, en France.²

¹ Source : Étude du cabinet Mazars sur les majors européens du BTP

² Source : Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)

La région serait d'ailleurs celle comptant le plus grand nombre d'entreprises dans les travaux publics³ même s'il s'agit essentiellement d'entités de petite voire très petite taille. Or, les travaux publics sont particulièrement touchés par des baisses de prix et l'allongement des délais de paiement qui, en 2012, atteignent leur plus haut niveau depuis 10 ans⁴ avec une augmentation des retards de paiement de la part des clients publics.

La Banque de France est un témoin privilégié de cette situation de par son accès aux documents comptables qu'elle étudie ainsi qu'aux incidents de paiement notamment. La succursale de Valence, en particulier, est en mesure d'observer au quotidien la dégradation du climat économique des entreprises drômoises de BTP. Ce faisant, les acteurs qui y travaillent se posent des questions sur la santé financière de ce secteur. On peut, en effet, se demander si ce dernier sera en mesure de faire face aux défis qui l'attendent dans un contexte peu favorable à son développement. Mais, afin de présager de l'évolution des choses et éventuellement de chercher des solutions aux problèmes soulevés, un diagnostic de la situation actuelle s'impose. Effectivement, on ne connaît pas avec précision l'état de santé des entreprises du secteur du BTP en Drôme. C'est donc sur ce point que le travail qui va suivre se concentre car savoir identifier les symptômes et leur évolution est souvent le premier pas vers la guérison.

Afin d'y parvenir tout en mettant à profit ma situation au sein de la Banque de France, l'évaluation se fera en priorité sur la base des données fournies par cette dernière. Pour cette raison, on procédera tout d'abord à une présentation de l'activité de cotation des succursales départementales tout en focalisant notre attention sur le secteur du BTP, à savoir sa cotation et sa diversité. Nous rentrerons ensuite dans le vif du sujet en portant un jugement sur la santé financière des entreprises du département dans le domaine de la construction. Cela suppose, dans un premier temps, de s'intéresser au secteur dans sa globalité puis de chercher à comprendre les éléments de diversité qui peuvent influencer les performances des entreprises en question.

³ D'après la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)

⁴ Source : INSEE/FNTP

PARTIE I : PRESENTATION DES DONNEES DISPONIBLES

Le but de ce travail est de procéder à l'analyse financière des entreprises du BTP dans le département drômois afin de déterminer si elles seront capables de faire face à la situation difficile dans laquelle elles se trouvent. Cependant, il est à noter que toute étude dépend avant tout des données sur lesquelles elle se base. En l'occurrence, l'analyse s'appuiera, entre autres, sur la cotation attribuée aux entreprises par la Banque de France. Avant de commencer tout examen des données, il semble donc nécessaire de présenter la cotation Banque de France. Si cette étape n'est peut-être pas la plus intéressante, elle est indispensable à la compréhension de ce qui va suivre. Une fois cela fait, nous nous intéresserons plus en détail à la cotation du secteur du BTP et aux caractéristiques du tissu d'entreprises drômoises dans ce secteur.

1. PRESENTATION DE LA COTATION BANQUE DE FRANCE

Prédire l'avenir est un art auquel beaucoup se sont essayés. De la météorologie à la voyance, en passant par l'astrologie, l'attrait pour la connaissance du futur ne faiblit pas. Selon le domaine, et même à l'intérieur d'un même domaine, les méthodes employées varient et reposent sur des bases plus ou moins scientifiques, mais il ne s'agit jamais d'une science exacte. Prévoir l'avenir est aussi l'un des rôles de la Banque de France à travers la cotation que les succursales départementales et régionales attribuent aux entreprises. En effet, l'évaluation des performances repose essentiellement sur des données passées mais elle est avant tout tournée vers l'avenir ; il ne s'agit pas de conclure qu'une entreprise a été en bonne santé durant l'exercice précédent mais bien de déterminer les risques qu'elle ne puisse pas faire face à ses engagements dans l'avenir. Par conséquent, aucune certitude ne peut exister quant à la pertinence des cotes attribuées. Or, les données utilisées par la suite seront celles recueillies par la Banque de France mais aussi celles fournies par cette dernière à travers sa cotation. Par conséquent, il faut bien garder en tête que l'exactitude de l'analyse qui va suivre dépendra de la pertinence des cotations. C'est pourquoi il semble utile de bien connaître cette cotation afin de comprendre la base de données, ainsi que la manière dont elle est effectuée afin de mieux juger les risques que présente l'utilisation de ces données.

Mais la cotation n'est qu'une des activités pratiquées par la Banque de France. Elle s'inscrit dans un contexte plus large. En effet, les rôles de la Banque de France sont multiples.

Cet établissement, créé en 1800, et dont l'histoire a évidemment fait évoluer la situation et les fonctions depuis plus de deux siècles, se présente comme une institution importante malgré la perte d'une partie de ses pouvoirs ou, du moins, le recul de son autonomie depuis la création de la zone euro. Ainsi, la politique monétaire est, depuis, de la responsabilité de la Banque Centrale Européenne (BCE). Mais cela ne remet pas en cause l'implication de la Banque de France dans l'objectif de stabilité des prix. En effet, en tant que membre de l'Eurosystème*, elle est responsable de l'application sur son territoire des décisions prises par la BCE en termes de modification des taux d'intérêt ou de refinancement des établissements de crédit français. Elle est également en charge de l'émission des billets qu'elle produit en partie tout en veillant à leur bon état. En outre, elle a un rôle de contrôle dans le sens où elle surveille le système financier pour le compte de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)* et les systèmes de paiement notamment par la gestion de la plateforme TARGET 2*. L'ACP étant présidée par le gouverneur de la Banque de France, cette dernière est responsable d'accorder les agréments nécessaires à la pratique de toute activité de crédit ainsi que de surveiller les établissements de crédit dans le but d'assurer la stabilité du système et la protection des usagers. Enfin, la Banque de France a une activité de prestation de services qui sont réalisés, notamment, par les succursales départementales. Outre le service de caisse, la succursale de Valence possède un service de surendettement, qui permet aux particuliers qui ne sont plus en mesure de payer leurs dettes d'échelonner, voire d'effacer, ces dernières, et un service entreprises. Ce service est celui qui fournit les prestations de médiation du crédit, permettant ainsi de faciliter le dialogue entre les entreprises et les banques afin d'essayer de trouver des solutions de compromis lorsque des litiges entre ces acteurs existent. C'est aussi celui qui propose un accompagnement des dirigeants grâce à l'outil GEODE. Ainsi, il est possible de comparer les performances d'une entreprise à celles de son secteur, plus ou moins élargi, de fixer des objectifs en accord avec les dirigeants et de suivre l'évolution des performances et l'atteinte ou non des buts fixés. Enfin, et pour en revenir à notre sujet initial, c'est aussi le service entreprises qui se charge de l'activité de cotation ayant pour but de déterminer la capacité des entreprises à faire face à leurs engagements financiers sur un horizon de trois ans.

1.1. LA COTE ACTIVITÉ

L'une des premières choses qu'il est nécessaire de savoir à propos de la cotation Banque de France est qu'elle est constituée d'une lettre suivie d'un chiffre. Alors que le chiffre correspond à la cote de crédit, la lettre correspond à une cote d'activité. C'est sur cette dernière que nous allons d'abord nous attarder dans la mesure où il s'agit de la partie la plus simple et la plus précise.

Tout d'abord, si toutes les entreprises dont le siège social est situé en France peuvent *a priori* être cotées, il existe quelques exceptions. En effet, certaines activités sont exclues du champ de la cotation, telles que celles pratiquées par les établissements de crédit, les entreprises d'investissement, les sociétés d'assurances, les SICAV*... Mais la raison principale de non cotation d'une entreprise reste sa taille. En effet, seules celles dont le chiffre d'affaires dépasse les 750 000 euros sont, en principe, étudiées par la Banque de France. Elles reçoivent une lettre correspondant à la première partie de la cotation en fonction du montant de leur chiffre d'affaires. Ce qu'il est important de retenir est que, plus on avancera dans l'alphabet, plus nous ferons référence à des entités au chiffre d'affaires peu élevé. Pour plus de détails, on peut se référer au tableau ci-dessous⁵:

COTE	Niveau d'activité	Montant (millions d'€)		Montant (millions)
A	Supérieur ou égal à	750		
B	Supérieur ou égal à	150	et inférieur à	750
C	Supérieur ou égal à	50	et inférieur à	150
D	Supérieur ou égal à	30	et inférieur à	50
E	Supérieur ou égal à	15	et inférieur à	30
F	Supérieur ou égal à	7,5	et inférieur à	15
G	Supérieur ou égal à	1,5	et inférieur à	7,5
H	Supérieur ou égal à	0,75	et inférieur à	1,5
J	Supérieur ou égal à	0,50	et inférieur à	0,75
K	Supérieur ou égal à	0,25	et inférieur à	0,50
L	Supérieur ou égal à	0,10	et inférieur à	0,25
M			Inférieur à	0,10
N	Non significatif ⁶			
X	Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 21 mois)			

⁵ Extrait du « Guide de référence de la cotation » de Janvier 2013 consultable en annexe 1

⁶ Une cote d'activité N est attribuée :

-aux entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale : sociétés de portefeuille, groupements d'achat, certains GIE, sociétés auxiliaires de matériel...

-aux autres entreprises dont le CA ne peut pas constituer la mesure de l'activité de l'entreprise : sociétés holding n'établissant pas de comptes consolidés, loueurs de fonds, sociétés support juridique de programmes immobiliers, commissionnaires lorsque le volume d'affaires traitées n'est connu que partiellement...

1.2. LA COTE DE CRÉDIT

Une fois la cote d'activité attribuée, le plus compliqué reste à faire puisqu'il faut encore octroyer une cote de crédit. Cette dernière mesure la capacité des entreprises à faire face à leurs engagements financiers, et ce sur un horizon de trois ans. Elle peut aller de 3++ dans le meilleur des cas à 9 lorsque cette capacité est compromise. La cote de crédit peut aussi être représentée par la lettre P lorsqu'une procédure collective est en cours ou encore par le chiffre 0 dans la situation où les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour attribuer une cote avec précision mais qu'aucun élément défavorable - notamment des incidents de paiement ou des évènements judiciaires - n'a été relevé.

Une entreprise cotée 3++ est caractérisée par une excellente capacité à honorer ses engagements. Cela se traduit par une exigence de rentabilité et de solvabilité d'un très bon niveau. L'analyste attribuera cette cote s'il considère que l'entreprise est capable de se maintenir même si des évènements particuliers, liés ou non à un environnement défavorable, venaient à se produire.

La cote 3+ correspond à une situation similaire dans laquelle la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements et à résister aux évolutions de l'environnement et à la survenance d'évènements déstabilisants est légèrement moins élevée que pour une entreprise cotée 3++ tout en restant très satisfaisante.

Une cote 3 témoigne également d'une très bonne santé financière.

La cote 4+ reste un signal de solidité de la situation de l'entreprise. Cependant, elle autorise quelques éléments d'incertitude. Elle peut également être attribuée lorsque l'analyse financière aurait permis de pencher vers une cote plus favorable mais qu'un plan de continuation ou de sauvegarde est mis en place.

Une cote 4 est le reflet d'une situation acceptable mais qui présente des signes de fragilité que se soit par rapport à des éléments comptables tels que la capacité bénéficiaire, l'autonomie financière, la solvabilité ou la liquidité, ou encore par rapport à des évènements juridiques.

Les cotes 5+ et 5 attestent d'une situation plus difficile pour l'entreprise avec une capacité à honorer ses engagements plutôt faible du fait de déséquilibres financiers notamment mais aussi de la détention du capital de sociétés mal cotées ou encore de la présence d'associés

personnes morales mal cotés. Les associés personnes physiques ou les représentants légaux peuvent aussi être en cause s'ils ont reçu un indicateur dirigeant * 060⁷ appelant une attention très forte.

Une entreprise cotée 6 se trouve dans une situation assez délicate en raison de déséquilibres financiers importants, d'événements judiciaires, des sociétés qu'elle détient, de ses associés... Sa capacité à honorer ses engagements financiers est jugée très faible.

Enfin, les cotes 7, 8 et 9 sont attribuées à des entreprises pour lesquelles on a enregistré un ou plusieurs incidents de paiements sur effets pour incapacité de payer d'un montant suffisamment élevé au cours des six derniers mois. Le choix entre ces trois cotes se fait en fonction de l'irrégularité des paiements, la cote 9 correspondant à des paiements très irréguliers et une capacité à honorer ses engagements compromise.

1.3. LA METHODOLOGIE DE LA COTATION

Chaque entreprise cotée par la Banque de France se verra donc attribuer une lettre accompagnée d'un chiffre. Néanmoins, si les critères permettant d'attribuer la cote d'activité sont très clairs, il n'en est pas de même pour ceux permettant d'attribuer la cote de crédit. En effet, juger qu'une entreprise a une très bonne capacité à honorer ses engagements financiers ou que cette capacité est seulement bonne peut s'avérer très subjectif. Pourtant, il n'est évidemment pas question de se baser uniquement sur une impression ou un sentiment, il existe certains points sur lesquels tout analyste doit s'attarder avant d'attribuer une cote.

Tout d'abord, il doit s'assurer qu'il n'y a pas d'incidents de paiement sur effet, pas d'événements judiciaires, ni d'événements marquants au cours de l'exercice. Cela étant fait, le processus de cotation est, avant tout, basé sur l'analyse des documents comptables. Après une analyse rapide permettant de repérer notamment l'évolution de l'activité et de la rentabilité, différents ratios sont examinés dans quatre domaines différents. Il s'agit de la capacité bénéficiaire, de l'autonomie financière, de la solvabilité et de la liquidité. Cette étape purement quantitative ne nécessite pas un grand degré de réflexion et peut très bien être effectuée automatiquement par l'intermédiaire d'un logiciel, ce qui est le cas la plupart du temps.

⁷ Cf. Annexe 2 pour des précisions sur la signification de cet indicateur

Pourtant la cotation Banque de France est dite « à dire d'expert ». En effet, la cotation proposée par l'outil informatique ASCOT* peut très bien être modifiée par les analystes pour différentes raisons. Cela peut être le cas si un ratio est extrêmement proche d'un seuil, qu'il est exceptionnellement bon ou mauvais pour des raisons connues ou encore du fait d'éléments qualitatifs relatifs, par exemple, à la situation du marché, aux prévisions d'activité, à l'organisation de l'entreprise... Il est également nécessaire de s'intéresser aux dirigeants et de repérer s'ils possèdent des fonctions de direction dans d'autres entreprises, auquel cas, il y a de fortes chances que les différentes entités dirigées par la même personne aient des liens entre elles. Effectivement, il faut prendre en considération l'existence de liens économiques ou commerciaux avec d'autres sociétés. Aussi, une entreprise en très bonne santé financière mais faisant partie d'un groupe en difficulté pourra voir sa cote dégradée. Il en va de même pour une entreprise à la clientèle concentrée dont un des gros clients est en difficulté.

Les informations de ce type sont collectées au cours de visites réalisées dans les entreprises à intervalles réguliers de quelques années et sont consignées dans des rapports de visite consultables par l'analyste en charge du dossier de cotation. Ces éléments sont très importants car, si la cotation proposée par l'outil d'aide à la décision est suivie dans la majorité des cas, il n'est pas rare de déroger à cette proposition. Le tableau ci-dessous⁸ nous montre bien l'importance de l'analyste qui ne suit pas la cotation proposée dans presque la moitié des cas.

I. Synthèse nationale ASCOT décembre 2012

Dossiers ASCOT sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Écart national et par région	Cote ECOFIN ¹			Cote globale ASCOT ¹		
	Taux de dégradation	Taux de suivi	Taux d'amélioration	Taux de dégradation	Taux de suivi	Taux d'amélioration
National	21,8	62,4	15,9	25,2	54,0	20,8
11 ILE DE FRANCE	23,9	58,6	17,4	27,2	50,8	22,0
21 CHAMPAGNE ARDENNE	17,2	66,0	16,8	21,0	59,0	20,0
22 PICARDIE	21,1	64,7	14,2	27,5	53,3	19,1
23 HAUTE NORMANDIE	23,0	65,9	11,1	25,5	59,8	14,7
24 CENTRE	19,3	63,4	17,3	23,9	54,7	21,3
25 BASSE NORMANDIE	16,2	68,3	15,4	20,5	57,7	21,8
26 BOURGOGNE	19,0	64,9	16,1	22,5	57,9	19,6
31 NORD PAS DE CALAIS	22,1	62,9	15,0	26,0	54,4	19,6
41 LORRAINE	18,8	63,4	18,0	20,3	58,1	21,6
42 ALSACE	20,0	61,1	19,0	23,1	53,3	23,6
43 FRANCHE COMTE	19,9	65,1	14,9	24,9	55,6	19,4
52 PAYS DE LA LOIRE	21,5	62,5	16,9	24,0	53,7	22,3
53 BRETAGNE	25,9	58,9	15,2	26,3	53,3	20,4
54 POITOU CHARENTES	18,6	67,0	14,4	23,3	58,1	18,5
72 AQUITAINE	21,0	63,9	15,0	25,3	54,7	20,0
73 MIDI PYRENEES	20,8	64,0	15,1	24,7	54,7	20,6
74 LIMOUSIN	18,8	65,6	15,6	21,8	57,9	20,3
82 RHONE ALPES	24,5	60,6	14,9	28,4	50,7	20,9
83 AUVERGNE	21,7	63,4	14,8	25,0	57,2	17,8
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	20,3	63,8	15,9	23,0	57,1	19,9
93 PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	20,2	63,3	16,5	23,2	55,3	21,5
94 CORSE	27,5	58,6	13,9	31,5	51,5	17,0
97 I.E.D.O.M.	14,8	74,1	11,0	20,2	60,9	18,8

¹ Comparaison entre cotes attribuées par ASCOT et cotes validées pour les seules propositions ASCOT 3+++ à 6 hors passage en 7, 8, 9, P ou 0

⁸ Issu du « Panorama des pratiques de cotation avec ASCOT », version du 12 février 2013, disponible sur l'intranet de la Banque de France

Cela nous pousse donc à conclure sur l'intérêt d'utiliser la cotation Banque de France en plus des ratios dans l'étude de la santé financière des entreprises de BTP de la Drôme dans la mesure où cette cotation rassemble non seulement les ratios mais également d'autres informations. Elle semble donc constituer un outil d'analyse pertinent.

1.4. LES SPECIFICITES DE LA COTATION BANQUE DE FRANCE

Avant d'utiliser cet outil, qu'est la cotation Banque de France, une question vient cependant à l'esprit : Quel est son but ? Pourquoi la Banque de France prendrait-elle le temps de coter les entreprises si ce n'était que pour permettre aux stagiaires de s'en inspirer dans leurs travaux ? Il est évident qu'il existe d'autres raisons.

Il est important de noter, tout d'abord, que la cotation de la Banque de France n'est pas identique aux notations fournies par les agences. En effet, les agences de notation étudient les sociétés à leur demande alors que la Banque de France cote toutes les entreprises d'une taille suffisante, ce qui permet à celles qui n'ont pas les moyens de s'adresser aux agences de notation d'obtenir une indication objective sur leur situation. Il en résulte évidemment que la cotation sera moins personnalisée qu'une notation d'agence étant donné la gratuité du service, le nombre de dossiers à traiter et parfois le manque de transparence des dirigeants qui ne désirent pas forcément voir leur société évaluée. Cela vient en conséquence d'une différence de destinataires entre les deux pratiques. Ainsi, si les agences donnent des notes à destination des investisseurs, la Banque de France a une autre priorité. Elle cote les entreprises avant tout pour pouvoir sélectionner au mieux les créances qui lui sont présentées au titre du refinancement, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique monétaire définie par la BCE. En effet, les banques peuvent se refinancer auprès de l'Eurosystème en apportant en garantie les créances qu'elles détiennent sur certaines entreprises. Mais cette opération sur le marché monétaire n'est possible que si les entreprises en question ont une forte probabilité d'être en mesure d'honorer leurs engagements financiers et donc si elles sont suffisamment bien cotées. On entend par cela que les cotes attribuées doivent être 3++, 3+ ou 3. Néanmoins, depuis la crise et fin 2008 les créances d'entreprises cotées 4+ sont provisoirement acceptées. Pour se référer à ses cotes permettant le refinancement auprès du Système Européen de Banques Centrales (SEBC)*, on parle de cotes éligibles. Cela a son importance dans la mesure où nous pourrions, par la suite, utiliser cette distinction entre cotes éligibles ou non afin de classer les entreprises selon leur santé financière. En outre, la cotation s'adresse également à

l'entreprise concernée et aux établissements de crédit tout comme aux sociétés d'assurance-crédit et d'assurance-caution.

Un des objectifs secondaires de la cotation est donc d'aider ces acteurs de plusieurs points de vue. D'une part, cela constitue pour eux un outil d'aide à la décision dans la mesure où cela leur permet de mieux évaluer les risques des entreprises qui constituent leur portefeuille de clients. D'autre part, cela facilite le respect du cadre réglementaire mis en place au niveau des établissements de crédit. En effet, sans rentrer dans les détails qui sont en constante évolution, le comité de Bâle a mis en place un ratio de solvabilité obligeant les banques, notamment, à posséder suffisamment de fonds propres au regard des crédits distribués afin d'en couvrir les risques éventuels. Par conséquent, les crédits octroyés à différentes entités ne se valent pas tous en termes de risques, la cotation de la Banque de France permet de les pondérer au mieux afin de faciliter le calcul des fonds propres minimaux nécessaires.

Cependant, n'oublions pas que seules certaines entreprises vont être étudiées, celles du secteur de la construction, il semble donc utile de commencer par s'intéresser à la cotation des entreprises de BTP, en particulier, et à la diversité des activités qui en font partie.

2. COTATION ET PRESENTATION DES ENTREPRISES DE BTP

La méthodologie de la cotation présentée ci-dessus s'applique à toutes les entreprises, quelque soit leur secteur d'activité. Cependant, tout cela reste très abstrait tant que nous n'avons pas appuyé nos propos par un exemple concret. En outre, il est temps de se recentrer sur le cœur du sujet, à savoir le secteur du BTP. Pour ce faire, l'étude d'une entreprise donnée exerçant une activité de construction et des différentes étapes ayant mené à l'attribution finale d'une cote de crédit semble être un bon début. Cela étant fait, nous irons un peu plus loin dans la caractérisation du secteur en général et dans la composition de ce dernier en Drôme.

2.1. L'EXEMPLE DE LA COTATION D'UNE ENTREPRISE DE BTP...

Voyons donc, concrètement, comment procéder à la cotation d'une entreprise sur la base d'un exemple réel. L'entreprise étudiée se situe dans le secteur du BTP, plus précisément, son activité consiste en l'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Après avoir vérifié que certaines informations relatives au bilan ont bien été saisies et que l'identité et le pourcentage de détention des associés ont été mis à jours, il convient d'imprimer le dossier de cotation. Ce dernier, consultable en annexe 3, contient différents tableaux : le bilan, certains

soldes de gestion notamment l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)* et les résultats, des éléments d'analyse financière, la formation de la Capacité d'Autofinancement (CAF)*, un tableau de flux et des ratios financiers. Sur la base des informations fournies dans ce dossier et éventuellement de compléments disponibles dans la liasse fiscale et le compte rendu de la dernière visite faite à l'entreprise, il nous sera possible d'attribuer une cote. Ici, en l'absence de tout jugement, événement marquant ou incident de paiement sur effet, on cherche à savoir s'il existe des sociétés dont les liens avec l'entreprise étudiée seraient à prendre en compte. Le compte rendu de visite ne faisant pas état de l'existence, formelle ou non, d'un groupe, on recherche les fonctions détenues par le dirigeant dans d'autres entreprises. Dans notre cas, le dirigeant est aussi impliqué dans la gestion d'une autre entité, peu endettée, ce qui n'aura pas d'impact sur la cotation.

On peut donc commencer à s'intéresser aux chiffres. On s'aperçoit de la présence de transferts de charge. Le retraitement de ces derniers (visible dans le tableau 4 du dossier de cotation) permet de les ajouter à l'EBE afin d'obtenir une mesure des performances plus juste. Il n'est effectué que si les transferts de charge concernent l'exploitation. Il est donc nécessaire d'interroger préalablement l'expert comptable afin de connaître le détail de ce poste. Ce dernier est bien, dans notre cas, relatif à l'exploitation. On remarque ensuite que le chiffre d'affaires est en baisse de plus de 15% mais que la valeur ajoutée est en revanche en hausse de 12%, ce qui se traduit par une amélioration d'un point du ratio EBE/CA HT. Cependant, le TMBE* (Taux de Marge Brute d'Exploitation) qui prend en compte la production et non plus le chiffre d'affaires diminue du fait d'une production stockée importante. L'autonomie et la structure financière restent très satisfaisantes relativement aux médianes du secteur malgré une augmentation de l'endettement. Les risques liés au court terme sont nuls avec notamment un BFR* (besoin en fonds de roulement) négatif et la trésorerie est très importante. Quant à la CAF, elle atteint 262 K€. Cette entreprise, cotée C3 en 2011, semble donc en assez bonne santé financière malgré quelques points négatifs qui seront approfondis par la suite.

Une fois ce premier aperçu de la situation effectué, il convient de comparer les ratios donnés dans le tableau 6 aux seuils de cotation dans le domaine de la capacité bénéficiaire, de l'autonomie financière, de la solvabilité, de l'équilibre du bilan et de la liquidité. Ces seuils peuvent différer selon les secteurs du fait de conditions d'exercice et de caractéristiques spécifiques. Ainsi, pour être cotées 3, les entreprises de services doivent avoir une capacité bénéficiaire moins élevée que les entreprises du BTP. La méthode consiste à déterminer dans

un premier temps si l'entreprise se situe dans une classe de cote 3, 4, 5 ou 6. On affine ensuite l'analyse pour inclure les cotes 3++, 3+, 4+ et 5+. Dans le cas de notre entreprise, comme souvent, cette étape est informatisée. C'est l'outil d'aide à la décision ASCOT qui nous propose une cote 4+, nous indiquant, grâce au code BRIDGJES^{*9}, que cela est justifié par un problème de rentabilité. En effet, alors que toutes les autres lettres comportent un indicateur 0, la lettre R est accompagnée d'un 1 et est soulignée, ce qui signifie qu'il s'agit d'un élément déterminant. En effet, on s'aperçoit alors que le ratio CB04 (EBE/Production) n'atteint que 4,8% alors qu'un niveau de 5% est préconisé pour l'attribution d'une cote 3. Outre sa proposition de cotation, ASCOT soumet également des compléments auxquels il va falloir répondre et qui nous guideront dans l'analyse et nous permettront de procéder au suivi ou à la dérogation de la cote proposée.

Pour notre entreprise de BTP, les compléments d'analyse sont les suivants :

4- Le montant des avances et acomptes (5,146) est élevé. L'entreprise est susceptible de recourir à la méthode comptable à l'achèvement. L'analyse doit être effectuée pluri annuellement afin d'atténuer l'amplitude des variations de marge et de résultat qui résulte du choix de cette méthode.

19- Seul le taux de marge brute d'exploitation faible (4.8%) justifie une cote ECOFIN à 4+. Vérifiez son caractère exceptionnel. Possibilité d'un rehaussement de la cote compte tenu de la structure financière (cf. Note Introductive du Référentiel de cotation Titre 4-sous titre 1).

26- Le résultat net corrigé de la production immobilisée, de la production stockée et des transferts de charges à répartir ne satisfait plus les seuils ayant déterminé la cote. Vérifiez que les seuils des autres ratios de capacité bénéficiaire et d'autonomie financière ne sont pas remis en cause en neutralisant ces produits (cf. fiches 3110-06 et 3110-10).

45_2- Un seul ratio (EBE/CA) n'a pas satisfait le seuil normatif de la cote 3 tout en étant proche de la limite. Regardez l'évolution en tendance de cet agrégat sur les années précédentes. Possibilité d'améliorer la cote (cf. fiche 3110-10).

*80- La cotation tient compte des retraitements effectués sur
- 2091-17 Transferts de charges d'exploitation à rattacher à l'EBE*

84- Des corrections automatiques ont été appliquées sur le bilan N-1. Elles sont consultables à partir de l'écran BI AC LP.

Dès lors, on s'aperçoit des spécificités qui peuvent exister du fait de l'appartenance de la société au secteur du BTP. En effet, cette entreprise utilise la méthode comptable à

⁹ Cf. annexe 4 pour les détails concernant la signification de cet indicateur

l'achèvement* et cela impacte bon nombre des indicateurs étudiés. Cela peut augmenter le montant de la production stockée, entraîner des performances irrégulières selon les années et un montant d'avances et acomptes important. Tous ces aspects sont à prendre en compte dans la détermination de la cotation. Voyant que seul le TMBE pose problème et remarquant un niveau de production stockée élevé qui témoigne de l'existence de chantiers en cours, nous estimons que la cotation mérite d'être améliorée dans la mesure où, en moyenne, le TMBE reste supérieur au seuil de la cote 3 sur les trois derniers exercices. Modifier la cote de crédit a pour effet de générer de nouveaux compléments que voici :

4- Le montant des avances et acomptes (5,146) est élevé. L'entreprise est susceptible de recourir à la méthode comptable à l'achèvement. L'analyse doit être effectuée pluri annuellement afin d'atténuer l'amplitude des variations de marge et de résultat qui résulte du choix de cette méthode.

17- Baisse importante (-15.4 %) du CA. Identifiez la raison de cette baisse afin d'envisager une possible dégradation de la cote économique et financière. (cf. fiches 3110-06 et 3110-09). Si problèmes de débouchés, référez-vous à la fiche 4100-00.

18_2- Hausse importante de la production (25.3 % soit plus de 25%). Observez les performances sur plusieurs années et vérifiez que l'entreprise est capable de maîtriser cette croissance. Possibilité d'une dégradation de la cotation.

21_1- Variation importante du taux de marge brute d'exploitation (-20.2 %) par rapport à N-1. Analysez les raisons de cette variation. Placez les résultats dans la perspective des exercices antérieurs (cf. fiche 4100-06 : principes). Possibilité d'une dégradation de la cote.

35- L'excédent de trésorerie d'exploitation est négatif (-196). Cela peut entraîner un accroissement de l'endettement court terme ou une dégradation de la situation de trésorerie sur plusieurs exercices. Analysez l'évolution de l'indicateur de risques à court terme (cf. fiches 3110-09 et 3110-11) et le risque de liquidité. Possibilité d'une dégradation de la cote.

38- Les stocks sont en forte croissance au regard de l'évolution du CA (96.9 % entre N et N-1) et atteignent un niveau lourd en dernière année (12.4 mois de CA). Vérifiez les raisons de cette apparente dégradation des stocks pour maintenir la cote (cf. fiche 3110-10). Analyser l'impact sur la liquidité de l'entreprise.

44_4- Le poste autres créances est important et nécessite une analyse de son contenu pour porter un jugement sur la liquidité et sur la qualité du crédit de cette entreprise. En cas de flux intragroupe significatifs, renseignez-vous également sur l'identité et le profil de risque des associés qui sont obligatoires pour l'attribution des cotes 3++ et 3+ (cf. fiche 3110-10).

80- La cotation tient compte des retraitements effectués sur

- *2091-17 Transferts de charges d'exploitation à rattacher à l'EBE*

84- Des corrections automatiques ont été appliquées sur le bilan N-1. Elles sont consultables à partir de l'écran BI AC LP.

Il nous faut donc répondre à l'ensemble de ces compléments, ce qui est fait de la manière suivante :

4- L'entreprise utilise la méthode de comptabilisation à l'achèvement. La marge est enregistrée quand les travaux sont réalisés à 95%.

17 et 21_1- Baisse du CA et du TMBE liée à la méthode comptable à l'achèvement qui entraîne des performances irrégulières.

18_2- Production dans une dynamique de hausse depuis des années. L'entreprise semble capable de maîtriser cette croissance, elle procède d'ailleurs à une extension de ses locaux.

26- Production stockée liée à la comptabilisation à l'achèvement. Corriger le résultat de la production stockée ne semble pas pertinent.

35 -ETE négatif également lié à la méthode de comptabilisation à l'achèvement. Hausse des achats et charges correspondant à une hausse de la production dont une grande partie est stockée et ne se retrouve donc pas dans le CA qui diminue. Trésorerie très importante qui écarte a priori tout risque de liquidité. Pas de risque à court terme.

38- Stocks importants qui correspondent à des travaux en cours (méthode à l'achèvement).

44_4- Le niveau du poste autres créances s'explique par les avances sur situation.

75- Narratif concernant l'augmentation du capital de juillet 2011.

19-et 45_2- TMBE faible dû aux travaux en cours. La méthode de comptabilisation à l'achèvement entraîne des performances irrégulières. Sur 3 ans, le TMBE reste supérieur à 5%. Pour cette raison et compte tenu de la solidité de la structure financière, rattrapage de la cote 4+ proposée par ASCOT et attribution d'une cote G3.

Nous avons ainsi justifié notre décision de cotation, permettant alors d'expliquer aux dirigeants qui le demandent les raisons qui nous ont poussées à attribuer cette cote de crédit et de faciliter la compréhension de la situation l'année suivante lors de la prochaine étude du dossier de cotation.

2.2. ...QUI NE TIENT PAS COMPTE DE LA DIVERSITE DU SECTEUR

Nous avons donc vu, à travers l'examen du dossier précédent que le secteur d'activité peut avoir une certaine influence sur la cotation mais que les classes d'activité restent larges. En ce qui nous concerne, il s'agit d'entreprises dont l'IEF* (Indice d'Expertise Financière) est 06, c'est-à-dire qu'il correspond au secteur de la construction. On peut néanmoins noter que ce secteur, comme bien d'autres d'ailleurs, recouvre des métiers divers et variés. En effet, de la plomberie à la construction de ponts en passant par le terrassement, les travaux réalisés sont loin d'être identiques, une diversité que l'on ne peut pas toujours prendre en compte lors de la

cotation. On divise traditionnellement le secteur du BTP en trois activités distinctes : le gros œuvre, le second œuvre et les travaux publics. Il semble donc intéressant de diviser en trois la liste de 400 entreprises de BTP drômoises que nous possédons afin de déterminer l'importance de chacune de ces activités. Cela nous permettra également, par la suite, de pouvoir comparer leur situation. Ne disposant, pour seule information relative à l'activité de ces dernières, que de leur code NAF* (Nomenclature d'Activités Française), nous procédons au tri à l'aide de cet indicateur. Cependant, ce dernier ne correspondant pas exactement à la division en trois que nous souhaitons réaliser, il est nécessaire, afin de savoir ce que l'on entend par chaque sous-secteur, de les décrire préalablement.

L'activité de travaux publics correspond, comme son nom l'indique, à la réalisation, l'entretien et la rénovation d'infrastructures publiques dans tous les domaines. Il peut s'agir de voies de communication, de réseaux de transport d'eau, du traitement des déchets, de constructions relatives à l'énergie ou encore aux loisirs. En 2011, le secteur représente, en France, 8020 entreprises employant 259 153 salariés et réalisant au total un chiffre d'affaires de 63,4 milliards d'euros dont 22,9 milliards à l'exportation.¹⁰ En Drôme, nous avons recensé 62 entreprises de TP.

Le secteur du gros œuvre regroupe toutes les activités allant de l'étude du sol jusqu'à la pose des grosses menuiseries en passant notamment par la construction des fondations ou la réalisation de la charpente. Il s'agit donc de réaliser la structure de la construction et de s'assurer de sa solidité. Notre tri nous laisse, dans ce secteur, 109 entreprises.

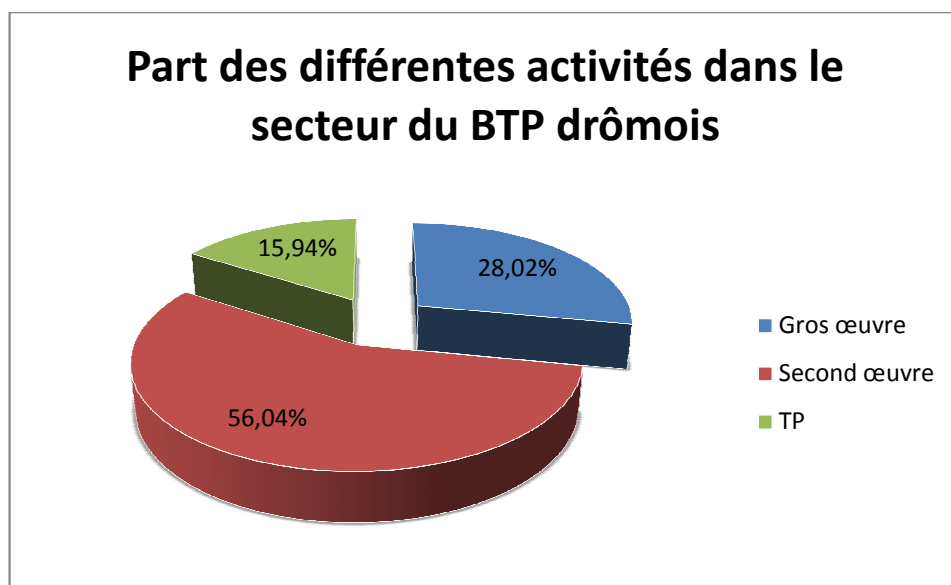
Enfin, le second œuvre intervient après que les travaux de gros œuvre aient été effectués. Il s'agit de toutes les finitions, notamment les revêtements de façade extérieurs et de tous les agencements qui vont permettre de rendre la construction habitable. Ces aménagements et installations intérieurs et extérieurs peuvent être très variés : circuits électriques, isolation, pose des cloisons, chauffage... C'est d'ailleurs certainement du fait de cette diversité et donc du nombre important d'activités regroupées sous l'appellation second œuvre que c'est dans ce sous-secteur du BTP que nous trouvons le plus d'entreprises selon notre classification. En effet, le second œuvre représente 218 entreprises en Drôme.

Bien que dans certains cas, la correspondance entre le code NAF et l'un de ces trois secteurs soit évidente, il n'en est pas toujours ainsi. Alors que nous rangeons sans difficultés

¹⁰ D'après la FNTF

le génie civil dans les travaux publics ou la construction de maisons dans le gros œuvre, certaines dénominations de code NAF ne nous permettent pas de voir clairement laquelle des activités est concernée. Dans ce cas, nous prélevons un échantillon de sociétés et regardons plus en détail les travaux qu'elles réalisent. En fonction de ce que nous découvrons, nous classons toutes les entreprises ayant reçu ce même code NAF dans un des trois sous-secteurs. La séparation qui est faite est donc à prendre avec précautions dans la mesure où il est très difficile d'être formel sur cette délimitation sans faire du cas par cas, surtout au niveau des entreprises de TP qui peuvent très bien se retrouver dans la construction d'autres bâtiments ou encore l'installation d'électricité. D'autant plus que l'activité d'une même entreprise peut très bien être divisée entre des chantiers privés d'une part et des marchés publics d'autre part.

Malgré ces approximations, trois listes sont dressées comportant chacune un nombre d'entreprises différents. En effet, on remarque que le secteur dominant en Drôme est celui du second œuvre qui regroupe plus de la moitié des effectifs. Plus précisément, les entreprises se répartissent comme suit :



PARTIE II : UNE SITUATION INQUIETANTE MAIS DIFFERENCIEE

La présentation des données étant faite, il convient à présent d'analyser réellement la santé financière des entreprises en question. Évidemment, le choix du secteur du BTP comme objet de cette étude n'a pas été fait au hasard. En effet, nous partons du principe que ce secteur connaît un certain nombre de difficultés qui peuvent peser sur ses perspectives d'avenir. Cependant, il ne suffit pas de faire une telle affirmation, encore faut-il la prouver. Il nous faudra donc d'abord caractériser la situation et démontrer que ce secteur souffre plus que les autres dans le contexte post-crise actuel tout en cherchant à comprendre les causes de ses problèmes. Néanmoins, comme nous avons déjà pu nous en apercevoir, le secteur est varié et le type d'activité effectué peut, peut-être, influencer sur la situation, mais ce n'est pas le seul facteur. Nous nous attarderons donc ensuite sur cette diversité et quelques uns des éléments qui peuvent avoir un impact sur la santé financière de ces entreprises.

1. UNE SANTE FINANCIERE DEGRADEE

Il paraît évident que le secteur de la construction a beaucoup souffert dernièrement. En effet, la période de crise économique et financière à laquelle elle a dû faire face l'a beaucoup fragilisée. Néanmoins, cette situation n'est pas spécifique au BTP et on pourrait en dire autant de la totalité des autres secteurs. Ce n'est d'ailleurs pas le sujet qui nous intéresse ici puisque notre questionnement n'est pas tourné vers le passé mais plutôt vers le présent et l'avenir. A l'heure actuelle, il convient donc de se demander comment le secteur se comporte en période de sortie de crise. Pour ce faire, nous commencerons par comparer la situation des entreprises du BTP à celle des entreprises des autres secteurs afin de déterminer si la construction traverse réellement une période critique relativement à la situation économique générale. La deuxième analyse qui s'impose est celle de l'évolution dans le temps de la santé financière des entreprises de BTP drômoises de manière à pouvoir évaluer si cette dernière s'améliore ou, au contraire, se détériore depuis quelques années. Enfin, si nos soupçons de difficultés financières sont confirmés, il sera intéressant de tenter de comprendre d'où viennent ces problèmes ou, plus précisément, quels sont les éléments qui peuvent nous permettre de douter de la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers.

1.1. UN SECTEUR DOMINE PAR LES EXTREMES

Concernant la santé financière des entreprises du BTP relativement aux autres secteurs, nous ne réduirons pas notre analyse au département drômois pour des raisons techniques. En effet, les données de cette section proviennent de bases statistiques disponibles sur l'intranet de la Banque de France. Elles nous permettent donc d'obtenir un aperçu de la cotation des entreprises des divers secteurs en présence d'un point de vue national et régional mais le détail des chiffres ne descend pas au niveau départemental. Cela n'est pas problématique outre mesure puisque, si le secteur est en difficultés au niveau régional, cela justifie déjà de l'étudier.

Nous disposons donc du nombre d'entreprises classées selon la cote d'activité qui leur a été attribuée et selon leur secteur d'activité défini à partir de l'IEF. Ainsi, on se trouve en présence de 20 secteurs qui vont nous servir de point de comparaison pour arriver aux conclusions qui suivent.

1.1.1. DE NOMBREUSES ENTREPRISES EN BONNE SANTE...

Au niveau national comme en région Rhône-Alpes, on constate dans un premier temps que le secteur de la construction n'est pas en reste en ce qui concerne la part des cotes éligibles. En effet, on note des proportions dans le BTP supérieures de 4 à 5 points à la moyenne tous secteurs confondus. Ainsi, en Rhône Alpes, le taux de cotes éligibles pour les entreprises ayant un IEF 6 atteint presque 45% contre 40% en moyenne. Ce chiffre élevé traduit une situation plutôt satisfaisante du secteur en question.

Cependant, les cotes éligibles reflétant tout de même des situations fort différentes entre un 3++ et un 4+, on pourrait imaginer que les cotes éligibles du secteur de la construction sont concentrées sur le 4+ alors que les autres activités ont une part de cotes 3 (au sens général) plus importante, ce qui irait dans le sens de notre argumentation visant à prouver les difficultés du secteur. Le calcul tend à confirmer cette idée mais les différences sont faibles : 38,6% de cotes 4+ parmi les cotes éligibles en général contre 41% dans la construction. Cela n'est pas très significatif, d'autant plus que la proportion de chacune des cotes allant de 3++ à 4+ dans le total des entreprises est supérieure à la moyenne pour le BTP.

Afin d'éliminer au mieux les risques d'erreurs qui pourraient être liés à la présence d'un secteur de taille importante avec de très mauvaises performances qui tirerait donc la moyenne vers le bas, nous déterminons la médiane des 20 secteurs disponibles. Pour les cotes éligibles,

cette dernière se situe à 42%, elle est donc supérieure à la moyenne mais reste en deçà des 45% obtenus pour le BTP. Quant aux cotes 4, le secteur en dénombre également plus que les autres.

En se basant sur la proportion de cotes éligibles, les secteurs les plus en difficultés seraient l'hôtellerie-restauration, la location de logements hors HLM et les marchands de biens. En tous cas, une chose est sûre concernant le BTP : un nombre important d'entreprises sont prospères et semblent tout à fait préparées à faire face à l'avenir. Il ne faut cependant pas s'arrêter à cette constatation mais plutôt regarder ce qu'il en est des 55% restant.

1.1.2. ...MAIS UN TAUX DE DEFAUT ET DE DEFAILLANCE ELEVE

De l'autre côté de l'échelle de cotation, les entreprises du BTP sont également surreprésentées. En effet, pour le secteur, la part d'entreprises cotées 7, 8, 9 et P se situe bien au-delà des proportions normales. Dans cette section, nous ferons encore une fois référence aux chiffres de la région Rhône Alpes tout en gardant en tête que les conclusions concernant la France dans son ensemble seraient identiques.

Si les cotes 7 et 8 font déjà état d'incidents de paiement sur effets et appellent donc une vigilance importante quant à la capacité des entreprises à faire face à leurs engagements, parler de cotes 9 et P revient à faire référence aux notions de défaut et de défaillance telles que définies ci-après.

Ainsi, on considérera qu'une entreprise est « défaillante » à la seule condition qu'une procédure judiciaire se soit ouverte à son encontre au cours d'une période déterminée, qu'il s'agisse, indifféremment, d'une procédure de redressement ou de liquidation. Comme indiqué précédemment, face à une entité dans une telle situation, l'analyste attribuera une cote P. Si les statistiques de défaillances sont normalement calculées en comptabilisant les entreprises qui ont rejoint cette catégorie dans les 1, 2 ou 3 dernières années et en conservant celles qui ont ensuite reçu une autre cotation, nous ne considérerons ici que celles qui sont encore cotées P à la date du 30 Avril 2013. Les chiffres avancés constitueront donc une sous-estimation du taux de défaillance mais, l'objectif étant ici de comparer les différents secteurs, ils permettront de nous donner un ordre d'idée du positionnement du taux de défaillance des entreprises du BTP relativement aux autres activités. Néanmoins, pour éviter toute confusion et inexactitude, nous n'utiliserons plus par la suite le terme « défaillance ».

Quant au concept de « défaut », il est moins restrictif puisqu'il inclut, en plus de celles citées précédemment, toutes les entreprises auxquelles une cote 9 a été attribuée. Il s'agit donc d'entités qui ont à leur actif d'importants incidents de paiement déclarés au cours des 6 derniers mois. Il est à noter que, pour des raisons de disponibilité de l'information, on n'utilise donc pas ici la définition de défaut fournie par le comité de Bâle puisque le défaut tel que décrit ci-dessus ne prend pas en compte la totalité de la dette mais uniquement les effets de commerce. Cette notion englobant celle de défaillance, il serait tout aussi inopportun d'employer le terme dans le développement qui suit.

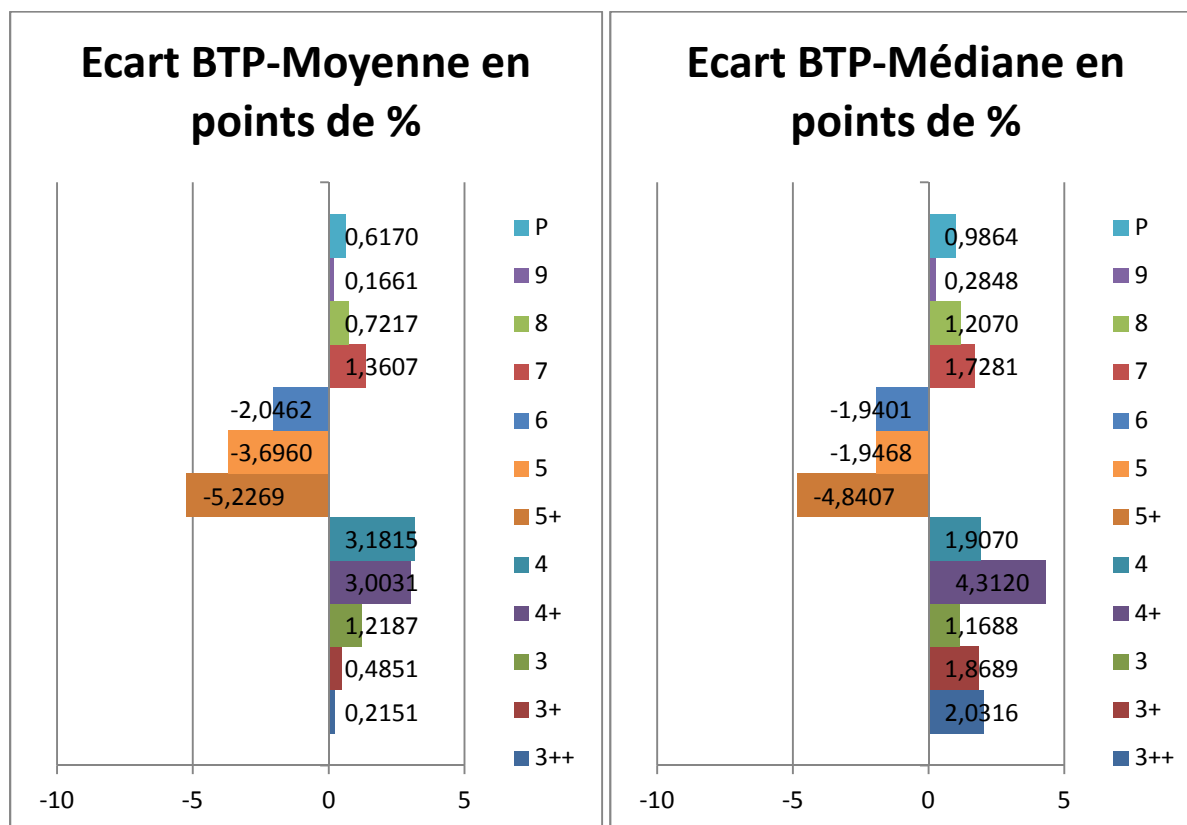
A la vue des chiffres fournis pour la région Rhône-Alpes, le constat est frappant. En effet, le secteur de la construction affiche un taux de cotes P à 1,21% alors que ce dernier est moitié moins élevé lorsque l'on considère tous les secteurs confondus puisqu'il n'atteint que 0,59%. Quand on compare ce taux à la médiane des secteurs qui se situe à 0,22%, le fossé se creuse encore plus. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où les activités d'industrie et de transport, qui représentent la part la plus importante des entreprises considérées, ont une proportion significative de cotes P à 0,91%.

Concernant la proportion de l'ensemble des cotes 9 et P, elle est de 1,5% pour le BTP contre 0,71% en moyenne avec une médiane à seulement 0,28%. Si les chiffres restent plutôt faibles dans l'absolu, on s'aperçoit que les différences sont fortes entre le secteur qui nous intéresse et les autres.

Partant de ce constat, il est possible d'élargir la comparaison à l'ensemble des cotes qui sont attribuées en raison d'incidents de paiement d'une gravité plus ou moins grave. Cela suppose l'ajout des cotes 7 et 8. En faisant cela, l'écart entre le BTP et la moyenne s'élargit encore puisque l'on obtient des taux de 5,01% et 2,14% respectivement, la médiane étant de 1,33%. C'est au niveau des cotations 7 que l'écart se fait sentir le plus sensiblement mais cela n'efface pas pour autant les conclusions tirées à partir de l'observation des seules deux cotes les plus défavorables.

On peut donc imaginer, en se référant à la proportion relativement importante de cotes 9 et P dans le secteur du BTP, que les taux de défaut et de défaillance de ce dernier sont plus élevés que la moyenne.

En conclusion, ce sont finalement les cotes intermédiaires (5 et 6) qui ont une importance moindre dans la construction qu'ailleurs. Les écarts entre le secteur et les moyennes et médianes peuvent se modéliser comme suit pour la région Rhône-Alpes :



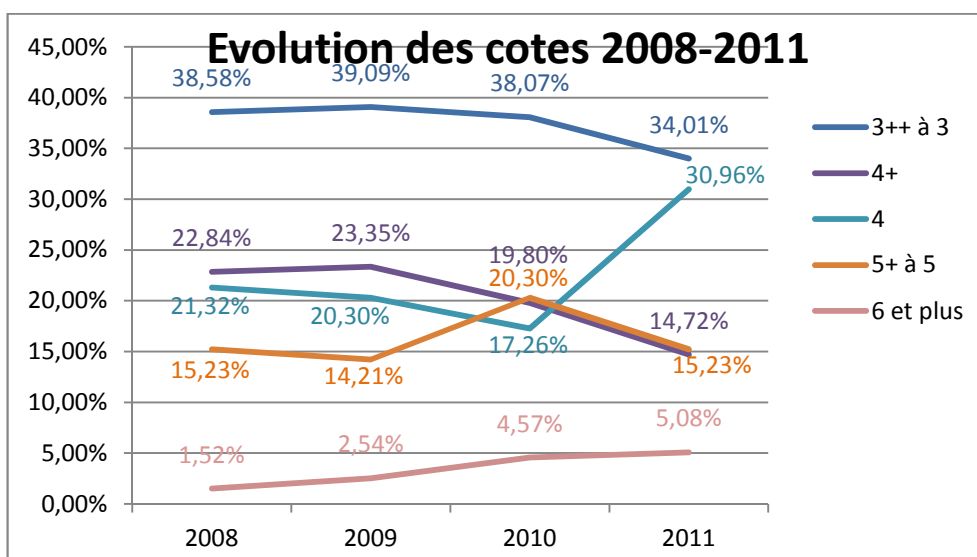
1.2. UNE SITUATION QUI EMPIRE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES

Nous avons donc conclu à une situation plutôt inconfortable du secteur du BTP avec une part non négligeable d'entreprises en grosses difficultés même si beaucoup d'autres s'en sortent bien. Reste maintenant à savoir si ce constat est structurel ou s'il est accentué par des facteurs conjoncturels. Pour cela, il semble utile de procéder à une comparaison dans le temps de la situation des entreprises drômoises en termes de cotation mais aussi d'évolution d'un certain nombre de ratios d'analyse financière.

1.2.1. UNE TENDANCE A LA DETERIORATION DE LA COTATION

Dans le but de voir comment évolue la proportion de chaque cotation au cours des dernières années, nous ne retenons pas toutes les entreprises drômoises du domaine de la construction mais nous nous limitons à celles pour lesquelles les données sont disponibles tous les ans depuis 2008, au début de la crise économique, jusqu'à 2011. Les dates de clôture

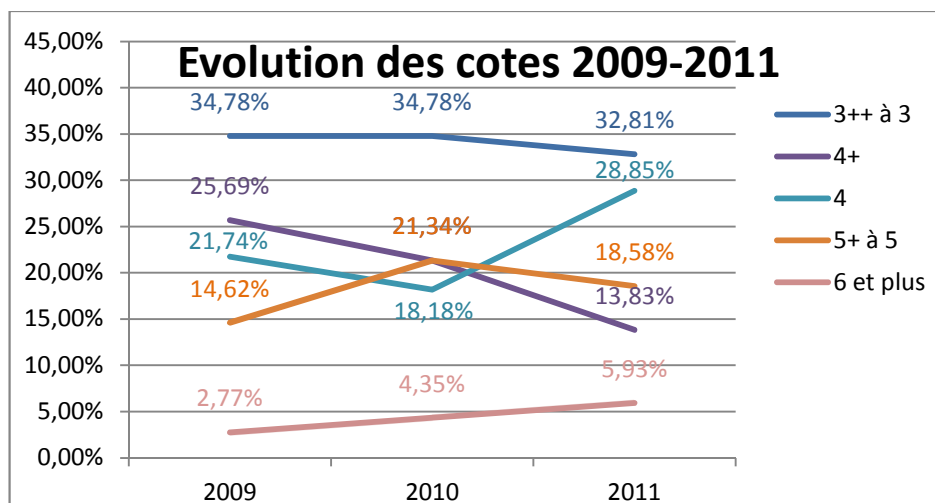
de toutes les entreprises ne correspondant pas au 31 Décembre, nous retraitions les données afin de classer chaque entreprise dans l'année durant laquelle l'essentiel de son exercice s'est déroulé. Ainsi, pour une entreprise dont l'exercice se clôturant le 31 Mars 2010 est cotée G4+, nous considérerons que la cote G4+ correspond à l'exercice 2009. Procéder ainsi nous amène à réduire le nombre d'entreprises considérées de moitié. L'étude se fait donc sur 200 organisations environ. Les entreprises déjà cotées pour l'exercice 2012 étant moins nombreuses, les prendre en compte réduirait considérablement la taille de notre échantillon et pourrait donc nous amener à manipuler des statistiques inexactes. C'est donc sur une période de quatre ans que nous effectuons cette comparaison pour obtenir l'évolution ci-dessous :



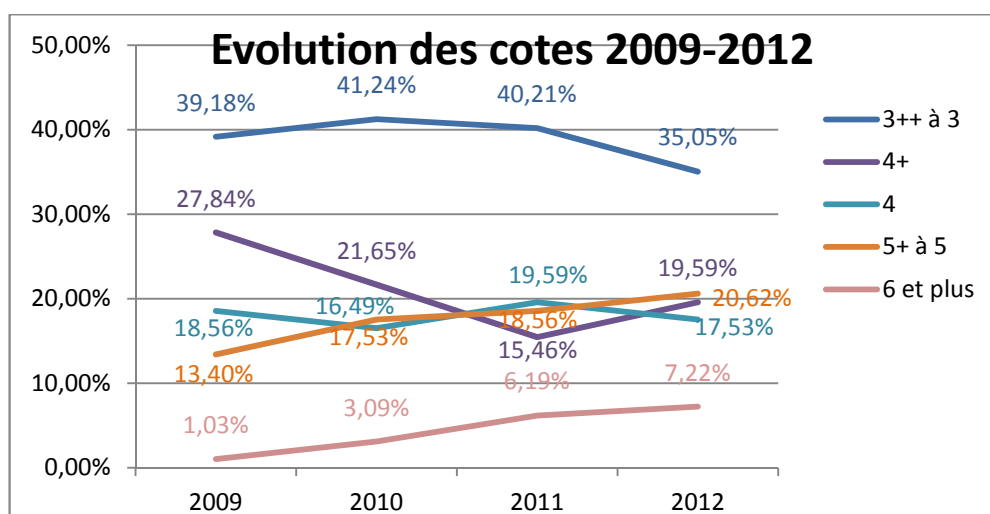
On observe assez clairement une dégradation de la cotation des entreprises sur la période étudiée et plus particulièrement depuis 2009. En effet la part de chaque cote est restée plutôt stable entre 2008 et 2009, mais on assiste ensuite à une chute relativement importante de la proportion des cotes éligibles, chute qui débute en 2010 mais qui s'accroît encore plus en 2011. A l'autre extrémité, le constat va aussi dans le sens d'une détérioration de la situation puisque les cotes 6 à 9 voient leur part doubler en deux ans. En revanche, à partir de 2011, les entreprises aux cotes intermédiaires semblent se redresser puisque le déclin de la part des cotes 5+ et 5 se fait parallèlement à une forte hausse du nombre d'entreprises cotées 4.

Les statistiques concernant la période 2009-2011 uniquement et comprenant donc un nombre plus élevé d'entreprises (250) nous permettent de vérifier cette tendance puisque toutes les observations décrites ci-dessus s'y retrouvent. Ainsi, les chiffres changent, nous indiquant une possible surestimation des cotes 3++ à 3 dans le graphique présenté

précédemment mais les tendances restent similaires même si les variations sont légèrement plus faibles.



Il est cependant frustrant de devoir s'arrêter à 2011 sans connaître la tendance jusqu'en 2012. Pour cette raison, et en gardant à l'esprit qu'il faut être prudent en manipulant des statistiques réalisées sur une population dont l'effectif est proche de 100, nous produisons tout de même un graphique sur la période 2009-2012.

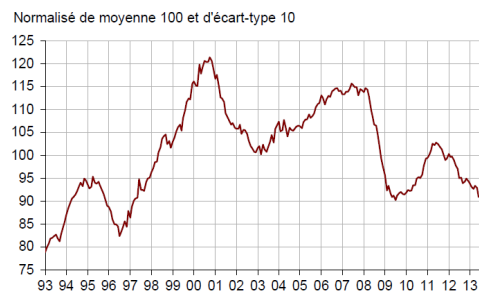


Globalement, les tendances générales sur 2009-2011 ressemblent à celles obtenues grâce à l'échantillon de 250 entreprises : légère diminution de la part des cotes 3 au sens général, déclin plus important des cotes 4+, augmentation non négligeables des cotes 6 et plus. Il semblerait donc que les statistiques obtenues soient exploitables. La différence essentielle se situe au niveau de la part des cotes 5 qui ne connaît pas, ici, de baisse. Dans l'absolu, les chiffres montrent que les entreprises aux cotes éligibles ont été analysées en premier d'où leur forte présence dans l'échantillon 2012 et donc leur part plus importante que précédemment

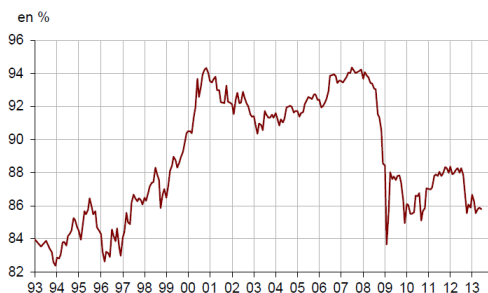
mais cela ne remet pas en cause la pertinence des variations notamment sur les cotations extrêmes. La conclusion que l'on peut en tirer est donc peu optimiste puisque le graphique montre une chute de la part des cotes 3 de 5 points de pourcentage. Cette chute est cependant compensée par une augmentation quasi identique des cotes 4+. Quant aux cotes les plus défavorables, leur déclin semble continuer.

Au final, on s'aperçoit que la part des cotes éligibles était dans une dynamique de baisse depuis 2010 après avoir légèrement augmenté en 2009, mais que cette part se serait, semble-t-il, stabilisée en 2012 tout en témoignant d'une légère dégradation de la situation puisque c'est le nombre de cotes 3 qui a diminué au profit des 4+ alors que les cotes 3++ et 3+ restent relativement stables. Cependant, le problème principal n'est pas là puisque, comme indiqué plus haut, même après cette dégradation, le secteur du BTP conserve un taux de cotes éligibles supérieur à la moyenne. En revanche, l'augmentation constante de la proportion d'entreprises cotées le plus défavorablement (de 6 à 9) est plus inquiétante. En outre, le climat dans le secteur du BTP semble s'être à nouveau détérioré durant l'année en cours. On peut donc s'attendre à une nouvelle dégringolade des niveaux de cotation pour l'exercice 2013. D'après les données fournies par l'INSEE¹¹, le contexte se répercuterait sur les entreprises à la fois en termes de prix, de production et d'emploi comme le montrent les graphiques suivants :

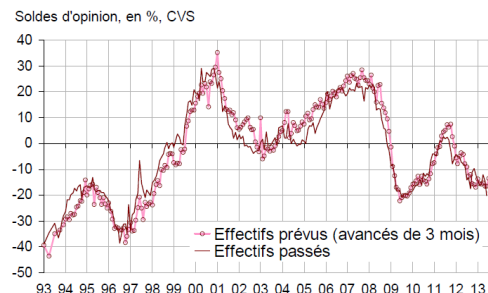
Indicateur synthétique du climat des affaires



Taux d'utilisation des capacités de production



Évolution de l'emploi dans le bâtiment



¹¹ Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment- Juin 2013

1.2.2. UNE AMELIORATION POUR CERTAINES MAIS UNE DEGRADATION POUR BEAUCOUP

Connaissant à présent l'évolution des proportions des différentes cotes, il paraît intéressant de se demander si la dégradation provient avant tout de quelques entreprises dont la situation s'est détériorée au fil du temps alors que cette dernière restait stable pour les autres ou si les mouvements ont eu lieu dans les deux sens avec certaines entreprises en progrès mais plus encore sur le déclin. Pour répondre à cette question, une solution simple consiste à réaliser une matrice de transition. Il s'agit d'un tableau montrant le pourcentage d'entreprises avec une cotation donnée en N-1 qui se sont maintenues dans cette cote de crédit, et le pourcentage de celles dont la cote s'est dégradée ou améliorée d'un, deux, trois, etc. crans en N.

La matrice de transition 2009-2010 se présente comme suit. On peut y lire, par exemple, que 47,27% des entreprises cotées 4 en 2009 ont conservé cette cotation en 2010 alors que 14,55% d'entre elles ont vu leur cote s'améliorer d'un cran en passant à une cotation 4+. Notons donc que les cases grisées correspondent à une stabilité de la cote, celles à leur gauche à une amélioration et celles à leur droite à une détérioration. On peut également préciser que, pour les cotes 6,7 et 8, les calculs se sont fait sur 1 à 3 entreprises d'où la concentration des pourcentages sur quelques cases. Il paraît donc judicieux de ne pas trop s'attarder sur les chiffres en question.

2009	Variation	+4	+3	+2	+1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	% en 2009
	+5												
3++						60,00%	40,00%						3,97%
3+					8,70%	78,26%	8,70%			4,35%			9,13%
3				1,82%	16,36%	58,18%	18,18%	3,64%	1,82%				21,83%
4+					18,46%	53,85%	21,54%	4,62%			1,54%		25,79%
4			3,64%		14,55%	47,27%	16,36%	12,73%	1,82%	1,82%		1,82%	21,83%
5+				4,55%	13,64%	54,55%	18,18%	4,55%	4,55%				8,73%
5					33,33%	46,67%	6,67%	6,67%	6,67%				5,95%
6				100 %									0,79%
7		33,33%		33,33%		33,33%							1,19%
8		100%											0,40%
9	100%												0,40%
Moyenne pondérée	0,40%	0,79%	0,79%	1,98%	15,48%	54,37%	17,46%	5,56%	1,59%	0,79%	0,40%	0,40%	100%

Ce tableau fait ressortir une majorité de maintien mais une proportion tout aussi importante, ou presque, de mouvements dans un sens ou dans l'autre, les plus stables semblant être les différentes cotes 3. Il ressortait d'ailleurs des graphiques présentés

précédemment que le pourcentage de ces cotations avait peu évolué sur la période. Il est également intéressant de remarquer que les entreprises très bien cotées (3++) ont peu de chances de voir leur situation se dégrader à tel point que leur cotation diminue de plus d'un cran alors que tout de même près de 7% des entreprises cotées 5 en 2009 se voient attribuer une cote 8 en 2010 (soit une dégradation de 3 crans).

La dernière ligne du tableau s'avère utile dans le but de déterminer la part totale des entreprises s'étant maintenues, dégradées ou améliorées. Les chiffres obtenus sont de, respectivement : 54,37% ; 26,19% et 19,44%. Une part importante des entreprises a donc connu une situation plus favorable en 2010 qu'en 2009. Par conséquent, toutes ne se sont pas retrouvées dans l'incapacité de faire face à un contexte défavorable. Cela dit, une part encore plus importante d'entre elles a vu sa situation se détériorer.

Entre 2010 et 2011, on observe une dégradation encore plus marquée. En effet, si le pourcentage d'entreprises dont la situation s'améliore reste à peu près stable à 20,16%, c'est le taux de maintien qui diminue à 50,99% au profit des dégradations qui voient leur taux progresser à 28,85%. Le déclin de la santé financière des entreprises du BTP au fil des ans ne semble donc pas lié à une totalité d'entreprises incapables d'améliorer leur santé financière mais bien à une situation plus contrastée comprenant des entreprises qui se trouvent dans une dynamique positive mais également d'autres qui rencontrent plus de difficultés en 2011 qu'en 2010.

2010	Variation	+3	+2	+1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	% en 2010
	+4											
3++					44,44%	33,33%	11,11%	11,11%				3,56%
3+				3,03%	69,70%	18,18%	3,03%	6,06%				13,04%
3				10,87%	65,22%	13,04%	10,87%					18,18%
4+				12,96%	37,04%	42,59%	1,85%	5,56%				21,34%
4		2,17%	2,17%	13,04%	63,04%	15,22%	2,17%				2,17%	18,18%
5+	2,86%		2,86%	31,43%	45,71%	8,57%		2,86%	5,71%			13,83%
5			15,79%	36,84%	21,05%	15,79%	5,26%		5,26%			7,51%
6					66,67%	33,33%						1,19%
7		50%	33,33%	16,67%								2,37%
8					100%							0,40%
9				100%								0,40%
Moyenne pondérée	0,40%	1,58%	2,77%	15,42%	50,99%	20,55%	3,95%	2,77%	1,19%	0%	0,40%	100%

On s'aperçoit que la très grande majorité des mouvements se font sur un cran uniquement et que, de manière similaire, l'écart entre la part de dégradations 2009-2010 et 2010-2011 se creuse sur la baisse d'un cran des cotations. Cela démontre donc que la situation des entreprises ne devient pas catastrophique d'un coup mais se dégrade lentement. Cependant, cette conclusion est à nuancer car la cotation Banque de France se fait en prenant en compte un horizon de 3 ans, ce qui peut atténuer les variations importantes de cotes d'une année sur l'autre.

1.2.3. COMPARAISON DES RATIOS N A N-3

Dans une optique de vérification des constats tirés plus haut, nous allons à présent comparer les ratios financiers dont nous disposons en N-3 et en N. Cela nous permettra de juger si la dégradation de la situation est réelle ou s'il s'agit simplement d'une conclusion biaisée par une plus grande sévérité des analystes.

On s'aperçoit avec surprise que la plupart des indicateurs vont dans le sens d'une amélioration entre 2009 et 2012. En effet, l'endettement semble diminuer et la trésorerie s'améliorer. Pour appuyer nos propos, nous fournissons les moyennes et les quartiles obtenus pour les deux années.

Le premier ratio nous indique la part des fonds propres que représente l'endettement financier, il doit donc être le plus faible possible pour témoigner d'une absence de risques.

Le second ratio concerne également l'endettement mais dans un sens plus large puisqu'il s'agit de la part des fonds propres dans le total du passif. Plus ce ratio est élevé, plus la proportion des dettes dans le bilan est faible.

La trésorerie nette correspond aux disponibilités et aux Valeurs Mobilières de Placement (VMP) auxquelles on soustrait les Concours Bancaires Courants (CBC). Un niveau élevé est la garantie d'une absence de risque de liquidité.

Enfin le dernier ratio est le TMBE. C'est un indicateur de capacité bénéficiaire qui détermine la possibilité pour l'entreprise d'investir, il est donc préférable qu'il soit le plus élevé possible.

	Endet fi Ret / FPN Ret		FPN Ret / Bilan		Trésor nette Ret		EBE BDF / CAHT	
	N-3	N	N-3	N	N-3	N	N-3	N
Moyenne	143	81	32	33	256	267	8	1
1er quartile	13	10	19	19	27	6	4	2
Médiane	35,242	28,713	30,63	33,3795	142	144	6,774	4,649
3eme quartile	98,52	93,7	45,4555	48,88675	342,5	361	10,88525	9,035

On voit donc clairement une diminution de l'endettement des entreprises de BTP drômoises puisque l'endettement financier qui représentait, en N-3, 143% des fonds propres nets en moyenne n'en représente plus que 81% en N. Quant aux fonds propres nets sur le total du bilan, leur évolution est également positive mais peu significative et se rapproche plus d'une stabilité du ratio. La trésorerie nette a, pour sa part, augmenté en moyenne passant de 256 K€ à 267 K€. Cependant, le premier quartile nous indique que 25% des entreprises ont une trésorerie nette inférieure à 6 K€ en N contre 27 K€ en N-3. Nous pouvons donc en conclure que si les entreprises dont la liquidité est la plus satisfaisante en 2012 ont un niveau de trésorerie plus important que celles qui ont une trésorerie dont le niveau est parmi les meilleurs en 2009, les 25% d'entreprises les plus en difficulté de ce point de vue là sont plus en danger en N qu'en N-3. Cet indicateur traduit donc le creusement d'un fossé entre les meilleures et les moins bonnes entreprises. Finalement, le ratio EBE/CAHT est le seul qui aille complètement dans le sens de nos conclusions relatives à l'évolution de la cotation. En effet, la moyenne a chuté d'un seuil de 8% en N-3 à seulement 1% en N. Ce niveau plutôt bas s'explique notamment par un certain nombre d'entreprises, peu nombreuses, dont le TMBE est très faible, probablement même négatif, ce qui tire la moyenne vers le bas puisque le premier quartile se situe à 2% et est donc plus élevé que la moyenne. Mais cela ne remet pas en cause l'évolution à la baisse de cet indicateur pour les entreprises du BTP de la Drôme dans leur ensemble.

Par conséquent, si ce dernier ratio est bien celui qui pose problème et qui entraîne la mauvaise cotation des entreprises, alors nos conclusions seront confirmées.

1.3. DES PROBLEMES DE CAPACITE BENEFICIAIRE MAIS PAS SEULEMENT

Afin de confirmer que c'est bien la capacité bénéficiaire qui a entraîné la diminution des cotes éligibles, nous allons rechercher, parmi les indicateurs présentés ci-dessus, quels sont ceux qui posent problème pour les entreprises cotées 4 ou plus. Si le ratio EBE/CA n'apparaît pas comme un facteur déterminant, cela signifiera que, malgré sa baisse, elle reste au dessus des seuils des cotes éligibles et n'est donc pas en cause dans la dégradation des cotations.

Nous retenons donc les seuils minimaux nécessaires à l'attribution d'un cote 4+ et recherchons la part des entreprises qui n'atteignent pas ce seuil pour chaque indicateur. Concernant la liquidité, nos pourcentages seront surévalués puisque nous retiendrons comme

déterminante une trésorerie nette négative alors que la cotation se base sur un indicateur trésorerie nette/ Fonds propres nets qui peut très bien être faiblement inférieur à zéro.

On s'aperçoit que, pour près de 30% des entreprises aux cotes non éligibles, aucun des paramètres étudiés n'est en cause. La cotation est donc justifiée soit par des éléments qualitatifs, soit par d'autres ratios dont nous ne disposons pas. En revanche, 13% de ces cotes sont justifiées uniquement par le TMBE, ce qui confirme nos soupçons. Les chiffres sont identiques en ce qui concerne la trésorerie. En revanche les ratios FPN/Bilan et Endettement financier/FPN ne sont les seuls à être problématiques que dans respectivement 6% et 2% des cas. En ajoutant les cas où plusieurs indicateurs sont inquiétants, la liquidité en fait partie dans 39% des cas et la capacité bénéficiaire à hauteur de 35% contre 32,5% pour la part des fonds propres dans le bilan et 18,5% pour l'endettement financier. C'est donc la trésorerie qui semble être l'élément le plus déterminant mais les résultats la concernant sont, comme indiqué précédemment, surestimés. Le TMBE semble, par conséquent, être l'une des raisons principales expliquant l'attribution de cotes non éligibles.

En revanche, pour les entreprises en procédure collective ou enregistrant des incidents de paiement, le TMBE est généralement relativement bon sauf dans 23,5% des cas. C'est d'ailleurs cette population qui nous intéresse puisque les problèmes du secteur ne sont pas liés à une insuffisance de cotes éligibles mais bien à un trop grand nombre d'incidents de paiement. Au contraire l'insuffisance des fonds propres relativement à l'ensemble du passif est un signal d'alarme dans 70,5% des cas ; elle est le plus souvent due à des fonds propres inférieurs à zéro. Pourtant, l'EBE est positif dans plus de la moitié des cas. Cela implique donc, soit des pertes sur les exercices précédents, soit un résultat N rendu négatif par des dotations aux amortissements et provisions, ou des autres charges, importantes ou encore par un résultat exceptionnel et/ou financier négatif. Quant à la trésorerie nette, elle est négative pour 65% des entreprises de BTP drômoises pour lesquelles des incidents de paiement sur effets ont été déclarés, ce qui constitue un constat plutôt logique.

Pour conclure, on peut noter que le secteur du BTP est particulièrement exposé car sa situation se dégrade depuis 2010 et que la part des entreprises ayant reçu des cotes liées à des incidents de paiement est non seulement élevée par rapport aux autres secteurs mais est aussi en constante augmentation. Cela s'explique essentiellement par des problèmes de liquidité et de fonds propres insuffisants. En revanche, le secteur est très différencié au niveau de sa santé financière puisqu'il s'en sort très bien en termes de part de cotes éligibles.

2. UNE SITUATION DIFFERENCIEE

Le fait que les cotes les plus favorables et les plus défavorables soient surreprésentées dans le secteur du BTP par rapport aux autres secteurs indique déjà une forte différenciation. Cela ne nous permet cependant pas de déterminer d'où vient cette diversité et quels sont les facteurs qui peuvent influencer la santé financière des entreprises. Nous ne pouvons, pour l'instant, qu'imaginer l'incidence de certaines caractéristiques. En l'occurrence, nous chercherons à savoir si le fait que l'entreprise pratique une activité de TP, de Gros Œuvre ou de Second Œuvre a un impact quelconque sur sa santé financière. Ensuite nous considérerons la variable taille afin de vérifier si les entreprises de taille plus importante s'en sortent mieux que les autres. Enfin, nous tenterons de savoir si certains lieux sont plus favorables à l'épanouissement économique des entreprises de BTP et, si tel est le cas, quelles sont ces emplacements géographiques.

2.1. SELON L'ACTIVITE

Nous avons déjà fait état, dans la première partie, d'une diversité des métiers du BTP notamment en les séparant selon qu'il s'agisse de travaux de gros œuvre, de second œuvre ou de travaux publics. Cette distinction ayant été faite, cela ne nous informe pas pour autant sur l'impact qu'elle peut avoir sur la santé financière des entreprises. On peut pourtant se demander si, d'une manière générale, les entreprises pratiquant l'une des activités s'en sortent mieux que les autres. Des éléments de réponses peuvent être apportés par la comparaison des cotations des entreprises des différents sous-secteurs mais également en étudiant l'âge des dirigeants afin de déterminer s'il existe des risques de cession et si oui dans quelle activité en particulier.

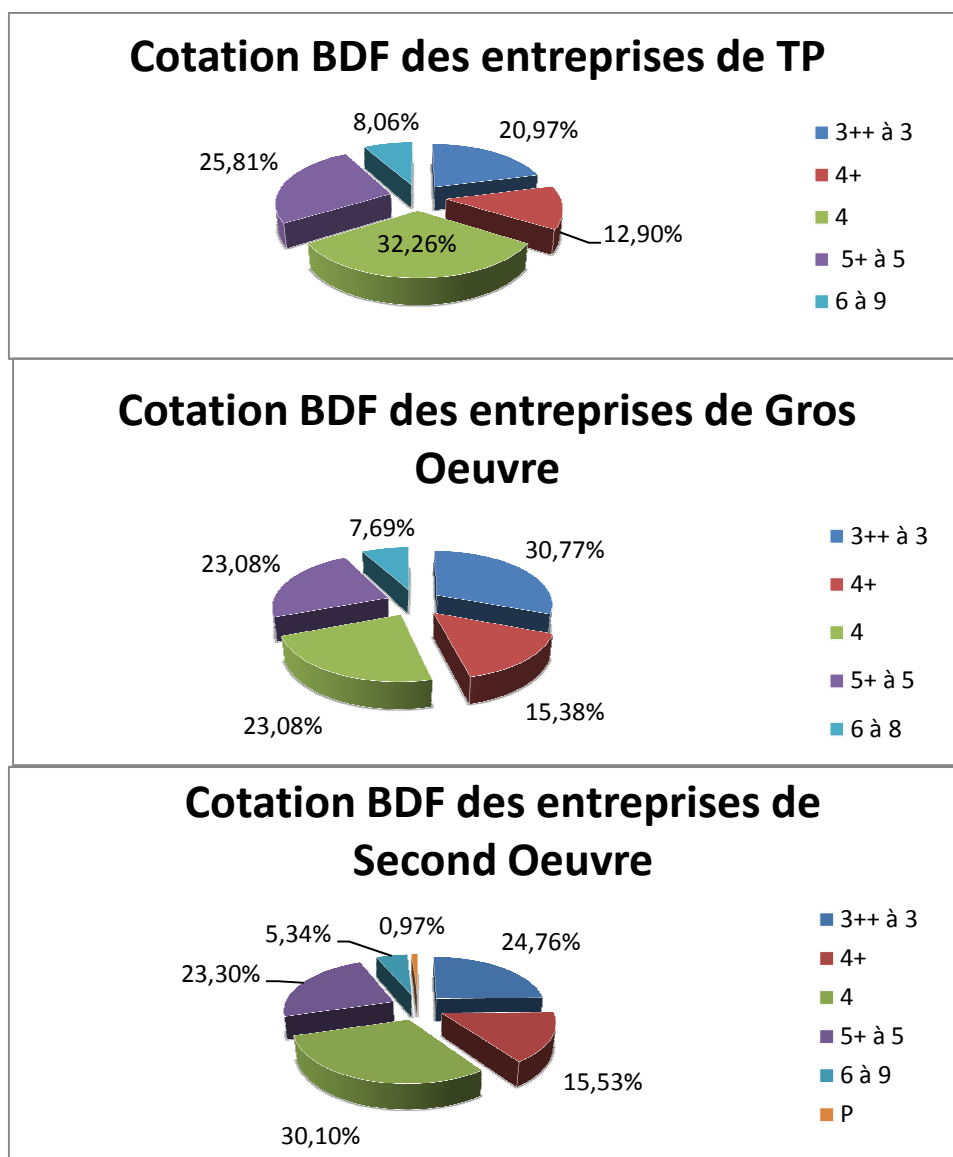
2.1.1. LA COTATION PAR ACTIVITE

Nous commençons par comparer les cotes de crédit reçues par les entreprises de TP, de gros œuvre et de second œuvre en Drôme. Pour cela, nous prenons en compte la dernière cote attribuée, ce qui correspond à des exercices clos en 2011 ou 2012 selon les cas. En effet, le processus de cotation sur l'exercice 2012 étant actuellement à son pic d'activité, certaines entités n'ont pas encore été analysées cette année.

Nous regroupons les cotes historiquement éligibles allant de 3++ à 3, séparons les 4+, qui sont à présent éligibles, des 4, qui ne le sont pas tout en témoignant d'une situation financière

convenable, et rassemblons les cotes 5 et les 5+ d'une part et les cotes 6 à 9 d'autre part. Nous conservons les entreprises placées en procédure judiciaire avec une cote P mais éliminons celles cotées 0 par manque d'informations ou celles dont ni la cotation relative à l'exercice 2011 ni celle relative à l'exercice 2012 n'est donnée. Cela permettra de ne pas fausser nos calculs en réduisant inutilement la part des autres cotes.

En procédant tel que décrit ci-dessus, nous obtenons les répartitions suivantes :



On s'aperçoit que c'est dans le secteur du gros œuvre que la part des cotes 3++ à 3 et plus largement des cotes éligibles dans leur ensemble est la plus élevée. Ainsi, plus de 45 % des entreprises ont reçu une cote éligible contre 40% pour le second œuvre et seulement 34% pour le TP. En revanche, si l'on se fie à la proportion de cotes 6 ou plus, c'est alors le secteur du second œuvre qui est le mieux lotis avec 6,3% de ces cotes.

On peut néanmoins noter que la réalisation de ces mêmes graphiques sur la région Rhône Alpes nous amène à des constats différents. En effet, la part des cotes éligibles y est sensiblement identique dans le gros œuvre et le second œuvre avec 43% et 44% et légèrement supérieure dans le TP à 46,5%. Quant à la part de cotes 6 et plus, elle est légèrement plus élevée dans le gros œuvre où elle atteint 8,25% que dans les deux autres activités (6,7%). Sur les données régionales, on n'observe donc pas de grandes différences selon l'activité pratiquée. Par conséquent, soit des différences existent en Drôme mais elles sont spécifiques au département, soit, plus probablement, l'activité n'est pas responsable des écarts observés.

N'ayant pas de preuve formelle du contraire nous concluons donc que l'activité exercée par les entreprises de BTP n'a pas d'impact significatif sur leur santé financière et donc sur la cotation qu'elles reçoivent. On peut cependant tenter d'aller un peu plus loin que la vue d'ensemble donnée par la cotation et rechercher si des risques de cession existent et s'ils sont plus ou moins élevés en fonction des activités.

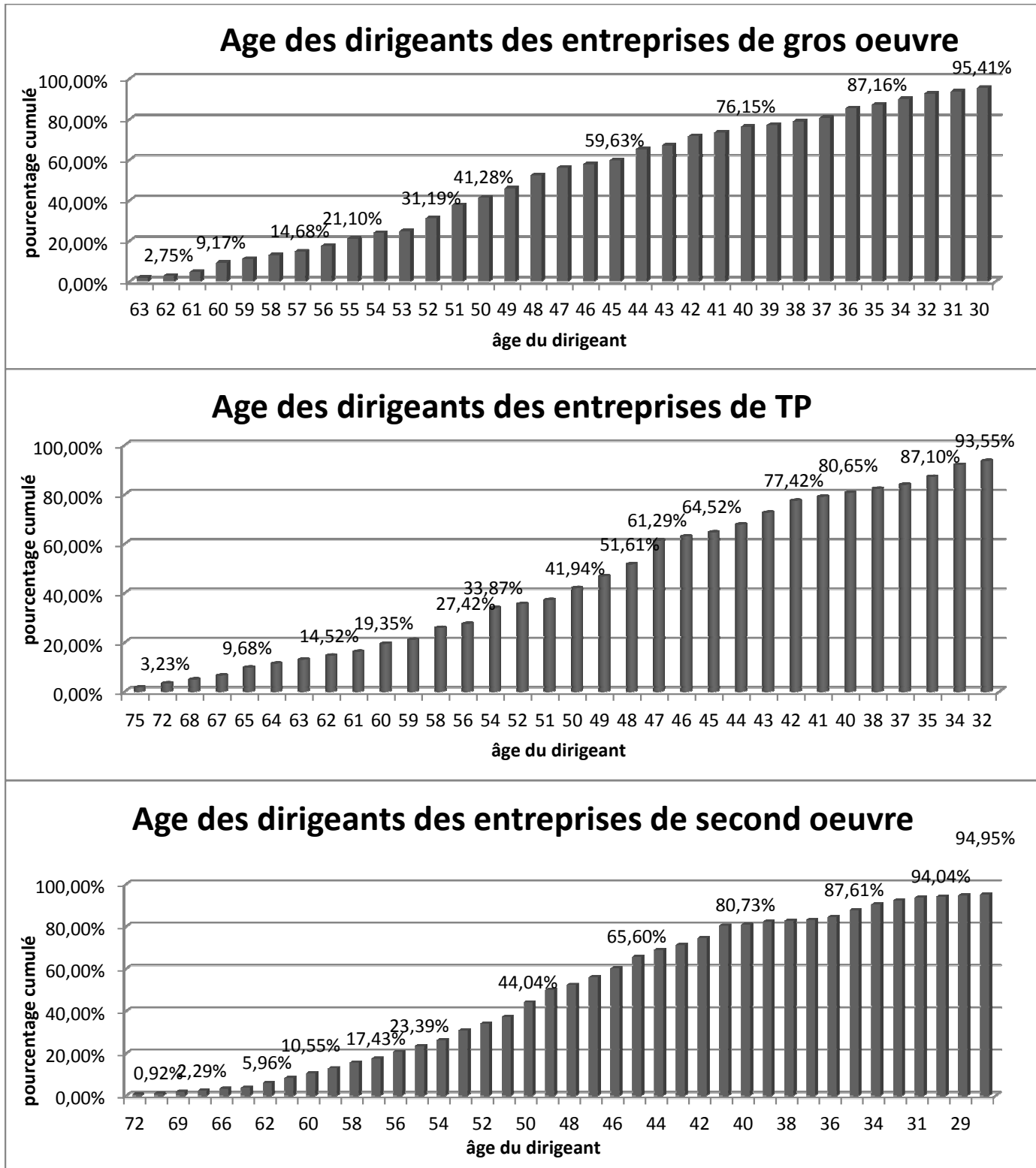
2.1.3. LES RISQUES DE LBO SELON L'ACTIVITE

Il paraît donc intéressant de s'attarder sur l'âge des dirigeants dans la mesure où ce dernier conditionnera la probabilité d'une cession dans les années à venir. Or, ces cessions, si elles ont lieu, constituent un risque potentiel dans la mesure où le recours au LBO* (Leverage Buyout) est possible. Ainsi, si l'entreprise est rachetée en ayant recours à ce moyen, cela donnera lieu, en conséquence, à l'apparition d'une dette qui pourra éventuellement porter atteinte à la solidité de la structure financière sans pour autant apporter un quelconque avantage économique en contrepartie. Afin de déterminer à partir de quel moment ce risque existe, il est possible de se baser arbitrairement sur l'âge minimum de départ à la retraite fixé à 62 ans.

Lorsque plusieurs dirigeants sont recensés pour une même entreprise, nous retiendrons l'âge du plus jeune d'entre eux et considérerons, même si ce n'est pas forcément vrai, qu'une cession ne sera pas nécessaire tant qu'au moins un des dirigeants est toujours présent. Notre classification se base sur l'année de naissance que nous retrouvons dans la clef dirigeant* mais ne prend pas en compte le mois de naissance. L'âge correspondant est donc l'âge actuel ou celui qui le deviendra courant 2013.

Ainsi nous obtenons les données ci-dessous. Notons que les graphiques se lisent de la manière suivante : l'âge du dirigeant de 41,94% des entreprises drômoises de TP est supérieur

ou égal à 50 ans. On remarque que le pourcentage cumulé n'atteint jamais 100%. Cela vient du fait que certaines entreprises ont une autre société comme dirigeant et non une personne physique. Dans ce cas, on considère que le risque lié à une cession résultant du départ à la retraite du dirigeant est nul.



On s'aperçoit que le secteur du TP semble être le plus risqué selon la caractéristique étudiée. En effet, 14,52% des dirigeants ont 62 ans ou plus et 20% d'entre eux, environ, atteindront ou auront atteint cet âge d'ici 2 ou 3 ans alors que la proportion des dirigeants de 60 ans ou plus se situe aux alentours de 10% pour les autres activités. Quant aux dirigeants des entreprises de gros œuvre de 62 ans et plus, ils ne sont que 2,75% et 6% pour le second œuvre. Le fossé en défaveur des entreprises de TP semble donc relativement important. Il faut tout de même rester prudent car le petit nombre d'entreprises recensées dans cette activité pourrait fausser nos résultats.

Que les différences soient réelles ou non, nous pouvons conclure, sur l'ensemble du secteur, à un risque de LBO peu élevé d'autant plus que la part des entreprises de TP est faible. Ainsi, il atteint en moyenne 6,4% en se basant sur un seuil de 62 ans et 11,6% si on se réfère aux dirigeants de 60 ans ou plus.

2.2. SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

Au-delà de l'activité exercée, on fait habituellement référence à sa taille pour caractériser une entreprise. Cela peut se faire en fonction de plusieurs critères comme le nombre de salariés ou encore le chiffre d'affaires. Nous avons vérifié la correspondance entre ces deux données et il n'est pas surprenant de constater que les entreprises avec l'effectif le moins élevé sont aussi celles qui réalisent le chiffre d'affaires le plus faible. Nous ne nous concentrerons donc pas ici sur la donnée relative aux travailleurs pour déterminer si la taille a une influence sur la santé financière. Nous nous attarderons sur ce sujet pour les entreprises de la Drôme, puis nous élargirons brièvement au niveau européen en étudiant la situation des majors du secteur de la construction même si cela se fera sans comparaison avec des entités de plus petite taille.

2.2.1. UN AVANTAGE AUX GROSSES ENTREPRISES

Avant même de commencer toute comparaison entre les plus grosses entreprises et celles de plus petite taille, nous allons procéder à un test d'indépendance du Khi-deux afin de vérifier si l'on peut affirmer, avec peu de chances de se tromper, que la cote attribuée n'est pas indépendante de la taille. En effet, en se lançant immédiatement dans des comparaisons, on pourrait aller trop vite et analyser des différences qui ne sont, en fait, pas significatives. Si on s'aperçoit que les variables sont en effet corrélées, nous chercherons à savoir dans quel sens elles le sont.

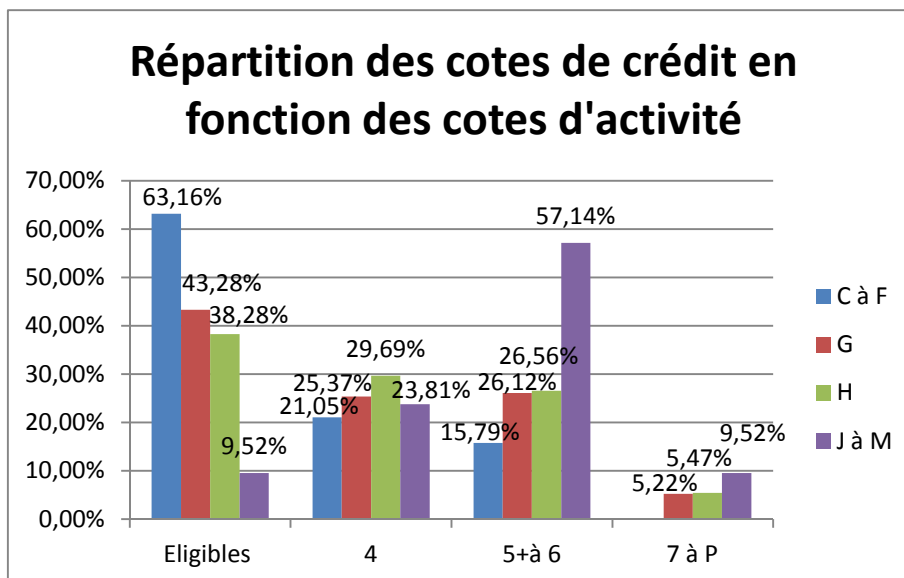
Le test du Khi-deux consiste à comparer les effectifs théoriques si les deux variables (en l'occurrence la taille et la cotation) étaient indépendantes aux effectifs observés. Ainsi, on peut tester l'hypothèse d'indépendance qui est rejetée si les deux distributions sont trop différentes. Le pourcentage obtenu correspond au risque de se tromper en rejetant cette hypothèse. Afin de minimiser le nombre d'effectifs inférieurs à 5, nous procédons à des regroupements très larges et obtenons les distributions suivantes :

Effectifs observés	Éligibles	4	5+ à P	Total par cote d'activité
C à F	12	4	3	19
G	58	34	42	134
H	49	38	41	128
J à M	2	5	14	21
Total par cote de crédit	121	81	84	302

Effectifs théoriques	Éligibles	4	5+ à P	Total par cote d'activité
C à F	7,61	5,10	6,29	19
G	53,69	35,94	44,37	134
H	51,28	34,33	42,38	128
J à M	8,41	5,63	6,95	21
Total par cote de crédit	121	81	100	302

Le Khi-2 calculé nous indique un risque d'erreur de 0,70% à rejeter l'hypothèse d'indépendance. Nous concluons donc à une certaine corrélation entre la taille des entreprises de BTP drômoises et leur cotation. Reste à savoir si cela va dans le sens d'un avantage aux plus grosses entreprises.

La simple observation des deux distributions nous permet de répondre de façon affirmative à cette question. En effet, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est le plus élevé (C à F et G), on observe un nombre de cotes éligibles supérieur à l'effectif théorique et un nombre de cotes 5+ à P inférieur. En revanche, pour les cotes d'activité J à M c'est-à-dire les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 000 €, la tendance est inversée. Il y a donc trop de cotes éligibles dans les grandes entreprises et pas assez dans les petites pour que l'on puisse affirmer que la taille n'entre pas en jeu dans la santé financière. L'avantage des entreprises qui réalisent le plus gros chiffre d'affaire est d'ailleurs frappant lorsqu'on se fie à la répartition des différentes cotes de crédit en fonction des cotes d'activité.



Nous concluons donc à une importance de la taille des entreprises comme élément de différenciation de leur situation financière. Le débat reste cependant ouvert quant à savoir si c'est la taille qui entraîne une meilleure santé financière ou au contraire une bonne situation des entreprises qui a pour conséquence la croissance de leur chiffre d'affaire. Mais ce n'est pas le problème qui nous préoccupe ici.

2.2.2. UN CONSTAT CONFIRME AU NIVEAU EUROPEEN

La taille des entreprises n'est pas un déterminant spécifique à la Drôme. En effet, on entend souvent dire que les entreprises de taille importante sont moins exposées aux difficultés que les autres. On peut vérifier cela en se penchant sur la situation des majors européens du BTP grâce à une étude menée par le cabinet Mazars¹². Les entreprises en question ont un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Il s'agit pour la France des groupes Vinci, Bouygues et Eiffage, d'ACS pour l'Espagne, de Strabag pour l'Autriche, Balfour Beatty pour le Royaume-Uni et Skanska pour la Suède. Ces groupes sont, certes, diversifiés et leur activité liée à la construction n'est pas responsable de la totalité de leur chiffre d'affaires mais elle reste dominante. On pourrait donc imaginer que, dans un contexte difficile pour le secteur du BTP, leur structure se soit modifiée pour laisser plus de place aux autres activités. Or, cela n'est pas ou peu le cas. On ne peut donc pas expliquer la santé financière de ces leaders par une diversification accrue.

¹² D'après l'étude : Comment les majors européens du BTP traversent-ils la crise ? (2012)

O n s'aperçoit qu'entre 2007 et le premier trimestre 2012 leur chiffre d'affaires a connu une croissance importante. Il en est de même pour leur carnet de commandes. En revanche, les marges ont connu un certain déclin mais celui-ci reste limité et n'est pas forcément plus important pour les activités de construction que pour les autres. Enfin, leur ratio endettement sur fonds propres ne s'est pas dégradé. Ces groupes s'en sortent donc relativement bien, ce qui tend à confirmer l'idée qu'un chiffre d'affaires important permet de faire face plus facilement à une situation et un contexte défavorables. Mais il convient de garder en tête que l'Europe est vaste et présente une certaine diversité dont il faut rester conscient.

2.3. SELON LA LOCALISATION

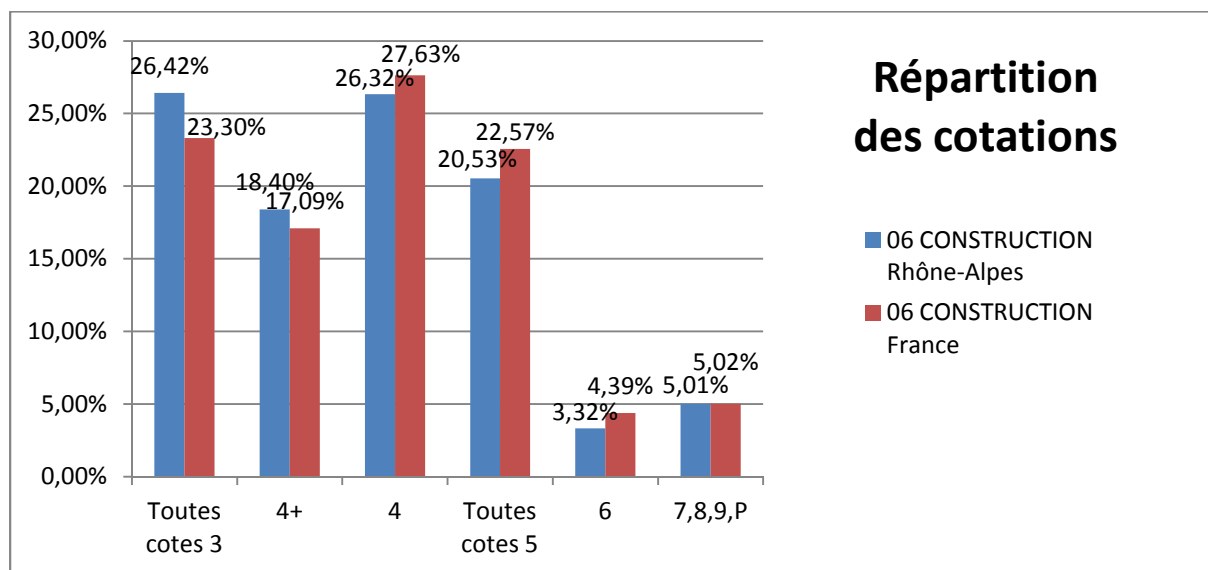
Les particularités de l'entreprise ne sont pas les seules à avoir leur importance, l'environnement dans lequel elles évoluent est aussi à prendre en compte. En effet, le niveau de vie de la population, les caractéristiques de la demande, le niveau de concurrence... ont un impact significatif sur la santé financière des entreprises, et cet environnement est souvent différent d'un emplacement géographique à un autre. Or, notre focus se fait sur les entreprises de la Drôme. Il est donc nécessaire de se demander quelle est la situation de ces entreprises par rapport à celle de leur région. Mais avant même de procéder à cette comparaison, situer la région Rhône-Alpes au regard de ce que l'on peut observer au niveau national paraît être une étape intéressante.

2.3.1. LA REGION RHONE-ALPES DANS UNE SITUATION PLUTOT FAVORABLE

On peut facilement faire le constat que, d'une manière générale, les entreprises de la région Rhône-Alpes reçoivent des cotations plus favorables que la moyenne nationale. Ainsi, selon les données d'avril 2013, le taux de cotes éligibles y est de 39,89% contre 36,20% en France. En revanche, on n'observe pas ou peu de différences au niveau des cotes traduisant des incidents de paiement ou une procédure judiciaire en cours (2,15%).

La situation concernant le secteur de la construction présente une similitude notable avec ce constat général. Ainsi, bien que, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, les chiffres divergent entre le BTP et l'ensemble des entreprises, le secteur ne fait pas exception en ce qui concerne les particularités de la région. On s'aperçoit que les cotes éligibles sont plus présentes en Rhône-Alpes qu'en France alors que le niveau des entreprises pour lesquelles des incidents de paiements ont été déclarés est identique et que ce sont les cotes 4,

5+ et 5 qui ont une part relativement réduite dans la région. Les chiffres sont consultables sur le graphique ci-dessous :



Néanmoins, on pourrait, bien sûr, remettre en cause ces données en dénonçant l'existence d'un biais comportemental et en argumentant que la meilleure cotation des entreprises de la région est liée à une moins grande sévérité des analystes. Si on ne peut pas vérifier la situation réelle de chacune des entités cotées afin de déterminer si ce biais existe, on peut cependant évaluer s'il est probable ou non que cela soit le cas. En effet, la cotation n'est pas laissée au bon vouloir des analystes, elle se base avant tout sur des ratios financiers dont le traitement informatique permet à ASCOT de faire une proposition de cote de crédit pour la plupart des entreprises. Par conséquent, il est possible de s'interroger sur le taux de suivi de ces propositions qui ne peuvent, quant à elles, subir aucun biais dans la mesure où elles sont calculées de manière automatique. Ce faisant, on observe un taux de suivi inférieur à la moyenne en Rhône-Alpes puisqu'il n'atteint que 50,7% contre 54% au niveau national. En revanche on s'aperçoit que c'est le taux de dégradation qui y est plus important à 28,5% contre 25,2% en moyenne, le taux d'amélioration ne s'écartant pas du niveau observé en France.¹³ Il ressort donc que, si l'on se fie à ces données, les analystes de la région Rhône-Alpes sont plutôt plus sévères qu'ailleurs. Bien sûr, d'autres éléments plus objectifs et relatifs aux entreprises en elles-mêmes expliquent peut-être ce taux de dégradation qui est le deuxième plus élevé de France (après la Corse) mais, en l'état, rien ne nous permet de conclure à une certaine clémence de la part des analystes de Rhône-Alpes, bien au contraire.

¹³ Cf. tableau fourni en première partie (p.12)

On peut donc affirmer, sans trop de risques d'erreur, que la région se situe dans le haut du tableau en ce qui concerne la santé financière de ses entreprises. Ce constat se vérifie dans le secteur du BTP mais il n'y est cependant pas spécifique.

2.3.2. LA DROME PARMIS LES DEPARTEMENTS LES MOINS EPARGNES DE LA REGION

Nous savons donc que la situation est meilleure en Rhône-Alpes que dans la plupart des autres régions. Il nous faut à présent affiner les recherches au niveau départemental afin de savoir si la Drôme est relativement épargnée ou, au contraire, très touchée par les difficultés.

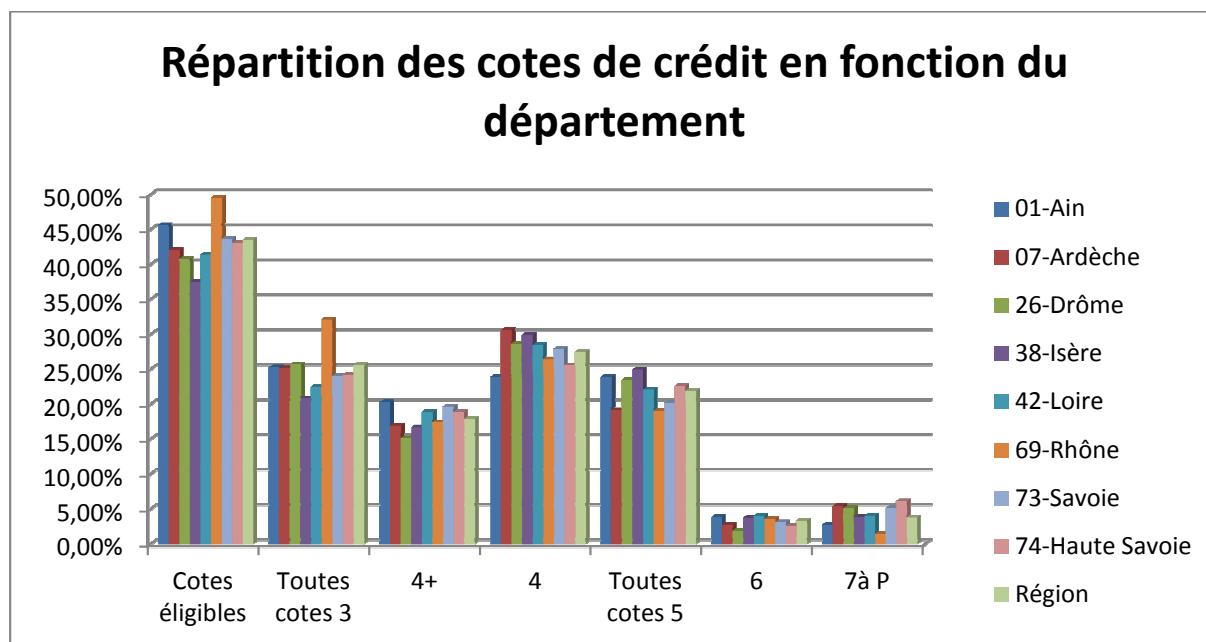
Notons dès à présent que les parts de chaque cote, en région Rhône-Alpes, présentées dans cette section diffèrent légèrement de celles obtenues précédemment. Cela s'explique par une différence de date. En effet, les pourcentages de la section précédente reposent sur les données au 31/04/2013 disponibles sur l'intranet de la Banque de France. Au contraire, dans un souci de cohérence entre les données départementales et régionales, nous basons ici les calculs sur notre base de données obtenue en juin 2013.

La réalisation d'un test de Khi-deux nous donne un risque d'erreur à rejeter l'hypothèse d'indépendance égal à 0,01% avec les effectifs ci-dessous. Nous considérons donc l'influence du département comme significative.

	DPT 01	DPT 07	DPT 26	DPT 38	DPT 42	DPT 69	DPT 73	DPT 74	Région
3++ à 3	92	46	95	156	106	332	93	138	1058
4+	74	31	56	125	89	180	76	108	739
4	87	56	106	224	134	273	108	146	1134
5+	66	24	60	134	71	133	60	90	638
5	21	11	27	53	33	64	18	39	266
6	14	5	7	28	19	37	12	15	137
7 à P	10	10	19	29	19	15	20	35	157
Total	364	183	370	749	471	1034	387	571	4129

	DPT 01	DPT 07	DPT 26	DPT 38	DPT 42	DPT 69	DPT 73	DPT 74	Région
3++ à 3	93,27	46,89	94,81	191,92	120,69	264,95	99,16	146,31	1058
4+	65,15	32,75	66,22	134,05	84,30	185,06	69,26	102,20	739
4	99,97	50,26	101,62	205,71	129,36	283,98	106,29	156,82	1134
5+	56,24	28,28	57,17	115,73	72,78	159,77	59,80	88,23	638
5	23,45	11,79	23,84	48,25	30,34	66,61	24,93	36,79	266
6	12,08	6,07	12,28	24,85	15,63	34,31	12,84	18,95	137
7 à P	13,84	6,96	14,07	28,48	17,91	39,32	14,72	21,71	157
Total	364	183	370	749	471	1034	387	571	4129

En termes de pourcentages de chaque cote, les différences entre départements peuvent être modélisées comme suit :



On remarque en premier lieu que le département du Rhône sort du lot puisqu'il enregistre le taux de cotes éligibles le plus élevé (49,5%) tout en ayant la proportion la plus faible d'entreprises en difficultés de paiement. A l'opposé, l'Isère doit se contenter d'un taux de cotes éligibles de 37,5%. Concernant la Drôme, sa faible part de cotes 4+ la place à l'avant dernier rang des départements de Rhône-Alpes en termes de cotes éligibles malgré un taux de cotes 3 égal à la moyenne régionale. Le département fait également partie de ceux pour lesquels l'importance des cotes 7, 8, 9 et P est la plus notable. Par conséquent, on peut dire que la Drôme reste proche des moyennes de la région Rhône-Alpes mais fait tout de même partie des départements les plus en difficulté.

Il est possible de mettre cette constatation en parallèle avec l'importance de la part des cotes éligibles attribuées aux entreprises drômoises en général, cette part étant plus élevée que dans la région. Or, pour les entreprises du BTP, l'importance de ces cotes est moindre en Drôme qu'ailleurs. Cela prouve que la santé financière du secteur de la construction y est moins bonne, comparativement aux autres secteurs, que dans les autres départements. Néanmoins, cela ne signifie pas que la part des cotes éligibles dans le BTP y est moins élevée que la moyenne tous secteurs confondus.

Pour conclure sur l'importance de la localisation, nous pouvons dire que les entreprises drômoises s'en sortent relativement bien dans la mesure où leur situation n'est pas très

éloignée de celle de la région Rhône-Alpes qui affiche une meilleure santé financière de ses entreprises que la moyenne nationale. En revanche, la Drôme ne fait pas partie des départements de la région pour lesquels la situation est la plus favorable.

CONCLUSION

La vie ne réserve pas que de bonnes surprises. Il y a, dans l'existence de tout un chacun, des moments plus difficiles que d'autres et, si certaines périodes peuvent apparaître compliquées pour tout le monde, les degrés de souffrance différent. On peut aujourd'hui affirmer que l'environnement dans lequel évoluent les entreprises est très défavorable au secteur du BTP sur lequel l'impact est profondément négatif. En effet, la conjoncture, bien qu'elle soit la même pour tous, influence chacun d'une manière bien particulière. Alors que le buraliste se morfond sur la hausse des taxes relatives au tabac, ce même événement est vécu dans l'indifférence totale du fleuriste non fumeur.

Dans le cas présent, les facteurs qui peuvent être à l'origine de la mauvaise santé financière du secteur du BTP sont essentiellement liés à la demande. En effet, les volumes de logements neufs construits ont fortement diminué même si les constructions de bureaux et bâtiments à usage professionnel restent satisfaisantes. En conséquence de cette moindre demande, les prix doivent parfois être revus à la baisse ce qui, combiné à la hausse des prix des matières premières, provoque une diminution inquiétante des marges. Cette rentabilité en berne constitue donc un signal d'alarme. En outre, le contexte relatif aux crédits interentreprises est, lui aussi, inquiétant puisque les fournisseurs, craignant les défaillances de leurs clients - ce qui est justifié du fait d'un environnement dégradé - sont plus réticents à accorder des délais de paiement importants.

Malgré ces difficultés, les entreprises du BTP, notamment en Drôme, semblent moins démunies que ce que l'on pourrait croire. Si l'on se fie à la cotation Banque de France, le secteur comporte en effet une large part d'entreprises qui semblent en mesure de faire face à l'avenir ; la proportion de ces entités aux ressources suffisantes est même plus importante que dans la plupart des autres secteurs de l'économie. La situation est bien sûr contrastée, faisant aussi état d'une part plus importante que la moyenne d'entreprises en défaut de paiement, mais on peut voir là une certaine lueur d'espoir.

Pour rentrer dans un peu plus de détails, nous nous sommes aperçus que notre classification des entreprises du secteur selon leur activité ne nous permettait pas de conclure à des situations clairement distinctes. En revanche, sur le territoire drômois, les risques de LBO apparaissent comme plus élevés dans les entreprises de TP du fait de dirigeants relativement âgés. Mais ce n'est pas la seule raison qui justifie l'inquiétude relative à cette

activité. En effet, bien que les marchés publics restent, aujourd'hui encore, relativement abondants, les prix qu'il est nécessaire de proposer pour remporter les appels d'offre sont en chute libre. Un choix doit alors être fait entre maintenir le niveau d'activité en acceptant de sacrifier sa marge ou sélectionner les chantiers à réaliser.

Nous pouvons cependant relativiser ce constat car, paradoxalement, malgré la présence accrue d'entreprises de petite taille qui semblent moins bien résister à la situation, la Drôme est relativement épargnée par les difficultés. En effet, si elle ne fait pas partie des départements les mieux lotis de la région, elle reste tout de même en meilleure posture que la moyenne au niveau national.

Néanmoins, si la situation semble s'être à peu près stabilisée en 2012 après une dégradation continue depuis quelques années, les perspectives d'avenir restent sombres et des motifs de préoccupation existent. Ainsi, l'annonce, fin 2012, d'une nouvelle hausse de la TVA dans le secteur du BTP, portant cette dernière à 10% à compter de 2014 a semé le trouble dans l'esprit des acteurs économiques concernés par la nouvelle. De plus, les élections municipales de Mars 2014 sont aussi source d'inquiétudes et d'incertitudes. Le changement de bord des mairies risque en effet d'entraîner, au mieux une période de flottement, au pire une modification des politiques en matière d'offre de marchés publics. Ainsi, beaucoup, à Valence notamment, craignent une forte diminution du nombre d'appels d'offres qui viendrait s'ajouter à la baisse des prix.

En outre, à l'heure où l'environnement devient une préoccupation de plus en plus grande, le secteur du BTP se trouve dans une position d'acteur majeur en la matière. Il va donc devoir relever un défi de taille : s'adapter aux exigences environnementales en modifiant ses techniques de construction afin de préserver au mieux la planète tout en conservant l'équilibre financier nécessaire à sa survie. On peut citer, par exemple, un des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement afin de favoriser le développement de bâtiments moins gourmands en énergie, à savoir les normes RT 2012. Devenues obligatoires depuis le 1^{er} Janvier 2013, elles constituent un nouveau surcoût imposé à des entreprises qui, pour certaines, se trouvent déjà en grandes difficultés.

Cela étant dit, tout espoir n'est pas mort. Attendre la guérison spontanée de l'économie du BTP est sans doute l'une des solutions possibles. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut rien faire pour accélérer les choses. En effet, si on attend un rétablissement naturel, ce dernier prendra plus de temps et creusera des plaies plus profondes que si les choses avaient été prises

en main. Si La Bruyère écrivait, dans ses *Caractères*, « il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser ; il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la patience », il est permis de douter de la véracité de cette affirmation. Réfléchir à des moyens de rétablir la croissance du secteur pourrait donc se révéler utile, à condition bien sûr que les solutions proposées soient pertinentes et mises en application car, sans agir, penser suffit rarement à panser les blessures. Nous devons cependant rester conscients que personne n'a jamais trouvé de solution miracle aux difficultés économiques et que dans ce domaine, comme souvent dans les sciences sociales, le débat reste ouvert et se nourrit de bon nombre d'opinions opposées. Dans ces circonstances, patienter est peut-être la seule attitude qu'il soit raisonnable d'adopter malgré les inconvénients que cela implique.

En effet, si le temps guérit bien des maux, il n'efface rien et laisse de cuisantes cicatrices, des marques, exposées aux yeux de tous ou enfouies plus profondément, qui témoignent d'un passé douloureux et font office de fondations sur lesquelles se posent les bases d'un avenir nouveau. Cet avenir, la plupart des dirigeants d'entreprises de BTP l'attendent avec impatience, ne semblant plus voir le bout du tunnel. Pourtant, sur le long terme, il ne fait aucun doute que le secteur s'en sortira, mais non sans mal. Le prix à payer sera certainement lourd et le sacrifice de nombreuses sociétés nécessaire.

TABLE DES MATIERES

Introduction :	5
Partie I : Présentation des données disponibles.....	7
1. Présentation de la cotation Banque de France.....	7
1.1. La cote activité.....	9
1.2. La cote de crédit.....	10
1.3. La méthodologie de la cotation.....	11
1.4. Les spécificités de la cotation Banque de France	13
2. Cotation et présentation des entreprises de BTP.....	14
2.1. L'exemple de la cotation d'une entreprise de BTP.....	14
2.2. ...Qui ne tient pas compte de la diversité du secteur.....	18
Partie II : Une situation inquiétante mais différenciée	21
1. Une santé financière dégradée.....	21
1.1. Un secteur dominé par les extrêmes	22
1.1.1. De nombreuses entreprises en bonne santé... ..	22
1.1.2. ...Mais un taux de défaut et de défaillance élevé.....	23
1.2. Une situation qui empire depuis plusieurs années	25
1.2.1. Une tendance à la détérioration de la cotation.....	25
1.2.2. Une amélioration pour certaines mais une dégradation pour beaucoup.....	29
1.2.3. Comparaison des ratios N à N-3.....	31
1.3. Des problèmes de capacité bénéficiaire mais pas seulement.....	32
2. Une situation différenciée	34
2.1. Selon l'activité	34
2.1.1. La cotation par activité.....	34
2.1.3. Les risques de LBO selon l'activité	36
2.2. Selon la taille des entreprises	38

2.2.1. Un avantage aux grosses entreprises	38
2.2.2. Un constat confirmé au niveau européen	40
2.3. Selon la localisation	41
2.3.1. La région Rhône-Alpes dans une situation plutôt favorable	41
2.3.2. La drôme parmi les départements les moins épargnés de la région	43
Conclusion.....	46
Table des matières	49
Bibliographie	51
Lexique.....	52

BIBLIOGRAPHIE

- Site web de la fédération nationale des travaux publics :
<http://www.fntp.fr/travaux-publics/>
- Praxion : présentation des différentes activités de BTP :
http://www.praxion.com/fr_FR/recrutement-4/emploi-batiment/gros-oeuvre-second-oeuvre.html
- Enquête INSEE : *Le climat conjoncturel dans le bâtiment*, Juin 2013 :
<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=56>
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Rhône-Alpes : *Synthèse sur le bâtiment et les travaux publics* :
http://www.rhone-alpes.cci.fr/economie/panorama/4_5_a_batiment.html
- Site web de FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises) :
<http://www.fiben.fr/>
- Etude 2012 du cabinet Mazars: *Comment les majors européens du BTP traversent-ils la crise ?*
<https://www.mazars.fr/Accueil/News/Publications/Enquetes-et-Etudes/Enquete-les-majors-du-BTP-et-la-crise>
- *Panorama des pratiques de cotation avec ASCOT*, 12 Février 2013, disponible sur l'intranet de la Banque de France
- *Panorama FIBEN : Cotes de crédit par IEF en nombre et en %*, 30 Avril 2013, disponible sur l'intranet de la Banque de France

LEXIQUE

***Eurosystème** : Organisation regroupant la BCE et les banques centrales nationales des États membres de la zone Euro.

***ACP** (Autorité de Contrôle Prudentiel) : Autorité de supervision créée en 2010 dans les fonctions sont l'agrément et le contrôle des établissements bancaires et des organismes d'assurance afin de préserver la stabilité financière et de protéger les clients des banques.

***TARGET 2** (Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system): Système de paiement mis en place en 2007 et permettant le transfert de fonds à l'international en temps réel.

***SICAV** (Société d'Investissement à CApital Variable) : Une SICAV est un organisme de placement collectif en valeur mobilières qui permet donc aux investisseurs de petites sommes de réduire les risques grâce à la mise en commun des investissements de plusieurs agents qui permet de diversifier le portefeuille.

***ASCOT** (ASsistance COTation) : Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui propose une cotation en fonction des ratios financiers calculés automatiquement et génère des compléments d'analyse afin de diriger et de faciliter le travail de cotation des analystes.

***Indicateur dirigeant** : Indicateur attribué aux dirigeants ou entrepreneurs individuels basé sur les informations judiciaires disponibles auprès des greffes des tribunaux. Cf. annexe 2 pour la signification de chaque valeur de l'indicateur.

***SEBC** (Système Européen de Banques Centrales) : Organisation regroupant la BCE et les banques centrales nationales des États membres de l'Union Européenne.

***EBE** (Excédent Brut d'Exploitation) : Indicateur de rentabilité correspondant à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables liés à l'activité courante de l'entreprise.

***CAF** (Capacité d'AutoFinancement) : Somme restant disponible pour investir ou rembourser les emprunts, elle correspond à la différence entre la totalité des produits encaissables et la totalité des charges décaissables quelque soit leur nature.

***TMBE** (Taux de Marge Brute d'Exploitation) : Généralement calculé grâce au ratio EBE/CA, il correspond pour ASCOT à la part de la production conservée par l'entreprise avant prise en compte des amortissements, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Autrement dit, on considère ici qu'il s'agit du ratio EBE/Production.

***BFR** (Besoin en Fond de Roulement) : Ressources financières nécessaires à la couverture des besoins résultant du décalage entre la comptabilisation et le décaissement des charges ou l'encaissement des produits. On peut le décomposer en trois postes : les créances clients, les dettes fournisseurs et les stocks.

***BRIDGJES** : Descripteur qui permet de repérer quels éléments sont responsables de la cotation attribuée. Le B correspond à l'équilibre du bilan, le R à la rentabilité, le I aux incidents de paiement sur effets, le D est un indicateur dirigeant, le G correspond à groupe, le J renvoi à une situation où les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social ; le E fait référence à l'environnement et en particuliers aux liens financiers avec d'autres entreprises et enfin le S est relatif aux incidents judiciaires. Un chiffre 0 sous la lettre indique une absence d'éléments défavorables dans le domaine concerné. Tout autre chiffre a une signification particulière précisée dans le document en annexe. Lorsqu'une lettre est soulignée, cela signifie qu'elle est déterminante dans l'attribution de la cotation.

***Méthode comptable à l'achèvement** : Méthode parfois utilisée pour comptabiliser les contrats long terme, elle s'oppose à la méthode de comptabilisation à l'avancement. Ainsi, le chiffre d'affaire et le résultat sont comptabilisés uniquement sur l'exercice au cours duquel les travaux sont terminés.

***IEF** (Indicateur d'expertise financière) : classe les entreprises en 20 catégories selon leur secteur d'activité. A titre d'exemple, l'IEF 05 est attribué aux entreprises de services alors que l'IEF 08 correspond au secteur agricole et que l'IEF 20 désigne les sociétés holding.

***Code NAF** (Nomenclature d'activités française) : Le code NAF permet de déterminer l'activité principale exercée par une entreprise. Cette classification est beaucoup plus précise que l'IEF. Ainsi, l'IEF 6 (Construction) regroupe de nombreux code NAF comme par exemple : 4213B- Construction et entretien de tunnels, 4321A- Travaux d'installation électrique dans tous locaux ou encore 4334Z- Peinture et vitrerie.

***LBO** (Leverage Buy-Out) : Méthode consistant à racheter une entreprise grâce au recours à l'endettement bancaire par l'intermédiaire d'une société holding. Ainsi, le remboursement de l'emprunt se fait grâce aux remontées de dividendes. C'est donc la société acquise qui supporte le coût du rachat.

***Clef dirigeant** : Code constitué de six chiffres, cinq lettres et deux chiffres de forme : 000000XXXXX00. Les six premiers chiffres correspondent à la date de naissance du dirigeant, les lettres au début de son nom et les derniers chiffres permettent de différencier plusieurs dirigeants pour lesquels le code était jusque là identique.

L'AUTEUR

Je soussigné(e) Lucile MONTEIL

Courriel pérenne :

Attention : courriel à signaler si vous souhaitez le diffuser sur DUMAS

N'AUTORISE PAS la diffusion de mon mémoire

AUTORISE la diffusion de mon mémoire en texte intégral sur la base DUMAS

Diffusion immédiate du mémoire

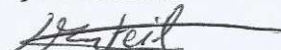
Diffusion différée du mémoire : date de mise en ligne :
(Embargo possible sur l'accès au texte intégral entre 15 jours et 10 ans.
Pendant cette période, seule une notice bibliographique est visible)

Je certifie que :

- mon mémoire est exempté d'éléments non libres de droit ou qui pourraient porter atteinte au respect de la vie privée.
- conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, je pourrai à tout moment demander modifier l'autorisation de diffusion que j'ai donnée par l'envoi d'une simple lettre ou un courriel au service documentaire de l'IAE.
- je renonce à toute rémunération pour la diffusion effectuée dans les conditions précisées ci-dessus.
- j'agis en l'absence de toute contrainte.

Fait à Valence, le 23/07/2013

Signature de l'étudiant(e)
Précédée de la mention « bon pour accord »

Bon pour accord 

www.iae-grenoble.fr

LA SANTE FINANCIERE DES ENTREPRISES DE BTP EN DROME

LEURS DIFFICULTES A FAIRE FACE A UN CONTEXTE DEGRADE

Ce mémoire a pour objet l'étude de la santé financière des entreprises de BTP en Drôme. En effet, ce secteur rencontre à l'heure actuelle des difficultés conjoncturelles importantes, liées au contexte post-crise économique, auxquelles il va devoir faire face tout en relevant les défis de demain notamment sur le plan énergétique. La question qui se pose est donc de savoir si les entreprises de construction sont dans une situation financière suffisamment favorable pour continuer à survivre et évoluer dans un tel contexte. La réponse apportée se basera essentiellement sur les données fournies par la cotation Banque de France.



Mots clés :

BTP

Santé financière

Banque de France

Cotation



Mémoire de stage

La santé financière des entreprises de BTP en Drôme.

Leurs difficultés à faire face à un contexte dégradé.

ANNEXES



Présenté par : MONTEIL Lucile

**Nom de l'entreprise : Banque de France
Tuteur entreprise : Mme MARTY Frédérique
Tuteur universitaire : M MADIES Philippe**

**Master 1 Professionnel (FI)
Master Finance
Parcours Finance
2012 - 2013**



upmf
Grenoble
Université Pierre-Mendès-France
Sciences sociales & humaines

ANNEXE 1 :

GUIDE DE REFERENCE DE LA COTATION

Guide de référence de la cotation

||||| JANVIER 2013 |||||

Sommaire



1. LA COTATION : UN PROCESSUS D'APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES	1
1.1. POURQUOI LA BANQUE DE FRANCE COTE-T-ELLE LES ENTREPRISES ?	1
1.2. QUELLES SONT LES ENTREPRISES COTÉES ?	2
1.3. QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE LA COTATION ?	2
1.4. QUELS SONT LES TYPES D'INFORMATIONS COLLECTÉES ?	3
1.5. COMMENT LA BANQUE DE FRANCE ATTRIBUE-T-ELLE UNE COTATION ?	3
2. LA COTATION : UNE APPRÉCIATION SYNTHÉTIQUE	4
2.1. UN EXEMPLE DE COTATION	4
2.2. LA COTE D'ACTIVITÉ EXPRIME UN NIVEAU D'ACTIVITÉ	4
2.3. LA COTE DE CRÉDIT APPRÉCIE LA CAPACITÉ DE L'ENTREPRISE À HONORER SES ENGAGEMENTS FINANCIERS À UN HORIZON DE TROIS ANS	5
3. ANNEXE : CADRE JURIDIQUE	11

À consulter pour des mises à jour régulières :

www.fiben.fr

www.iedom.fr : pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, pour laquelle certaines informations contenues dans le présent guide peuvent varier.

La cotation

Un processus d'appréciation de la situation financière des entreprises

1.1 Pourquoi la Banque de France cote-t-elle les entreprises ?

La cotation de la Banque de France est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

LA COTATION EST UTILISÉE

- pour les besoins de la politique monétaire, comme outil de sélection des créances qui peuvent être utilisées par les banques pour leur refinancement auprès de l'Eurosystème. En effet, les établissements de crédit peuvent se refinancer auprès de l'Eurosystème en apportant en garantie des créances qu'ils détiennent sur des entreprises bénéficiant des cotes de crédit les plus favorables ;
- pour l'analyse des risques sur les entreprises, comme appui aux établissements de crédit dans l'appréciation de la solidité de leurs actifs ;
- pour le calcul des besoins en fonds propres des établissements de crédit au titre des règles de solvabilité.

GRÂCE À LA COTATION, LA BANQUE DE FRANCE

- fournit aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils s'approprient à décider ou qu'ils ont déjà pris ;
- aide les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui influent sur une analyse externe de leur situation financière, notamment par rapport à un « risque de crédit » ;
- facilite le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune et reconnue de tous.

1.2 Quelles sont les entreprises cotées ?

Toutes les entreprises qui ont leur siège social en France peuvent être cotées à partir d'informations contenues dans la base de données FIBEN (Fichier bancaire des entreprises).

Ces informations recouvrent : des informations juridiques, des événements judiciaires, des incidents de paiement sur effets, les crédits bancaires, les associés et les dirigeants, etc.

Par principe, la documentation comptable d'une entreprise est recherchée dès lors que son chiffre d'affaires est supérieur à 0,75 million d'euros. La cote de crédit repose alors dans une large mesure sur la situation financière de ces entreprises.

Certaines entités ne reçoivent pas de cote de crédit :

- en raison de leur domiciliation hors de France ;
- ou parce qu'elles n'exercent pas d'activité industrielle ou commerciale : État, collectivités territoriales ;
- ou parce que, en raison de leur activité, elles ne font pas l'objet d'une cotation : établissements de crédit, entreprises d'investissement, sociétés d'assurances, Sicav, SCPI, etc.

1.3 Quels sont les destinataires de la cotation ?

L'ENTREPRISE CONCERNÉE

La cotation fait l'objet d'une communication gratuite et systématique aux responsables légaux d'une entreprise : le représentant légal d'une personne morale et/ou un entrepreneur individuel peut en obtenir la communication auprès des implantations territoriales de la Banque de France et demander des explications sur les motifs de son attribution au cours d'un entretien personnalisé.

LES ADHÉRENTS FIBEN

Peuvent adhérer à FIBEN :

- des établissements de crédit, des sociétés d'assurance-crédit et d'assurance-caution tournés vers les entreprises.

Pour ces adhérents, la consultation se fait par la base FIBEN, selon les profils. Les adhérents ne peuvent en aucun cas diffuser les informations contenues dans cette base à l'extérieur de leur établissement ;

- des administrations à vocation économique ou financière.

1.4 Quels sont les types d'informations collectées ?

Les informations recueillies et analysées par la Banque de France permettent de conduire une démarche globale d'évaluation du risque de crédit d'une entreprise en vue de l'attribution de sa cotation. Ces informations sont :

■ Descriptives

→ Dénomination, code activité, adresse du siège social, catégorie juridique, capital, date de création, etc.

■ Comptables et financières

→ Documents comptables de l'entreprise, si l'entreprise respecte un critère de niveau d'activité.

→ Documents comptables consolidés éventuels si l'entreprise appartient à un groupe.

■ Relatives aux incidents de paiement sur effets et aux crédits déclarés par les établissements de crédit

■ Judiciaires

→ Jugements rendus par les juridictions commerciales ou par les juridictions civiles statuant en matière commerciale.

■ Liées à l'environnement financier et économique de l'entreprise

→ Dirigeants, associés, sociétés détenues, etc.

■ Qualitatives

→ Des éléments qualitatifs sont recueillis lors d'entretiens avec les dirigeants d'entreprise qui permettent d'affiner l'analyse financière en collectant des informations supplémentaires.

Ces informations sont notamment recueillies auprès des entreprises elles-mêmes, des greffes des tribunaux de commerce, de l'Insee, et des établissements bancaires.

1.5 Comment la Banque de France attribue-t-elle une cotation ?

La cotation est attribuée par des analystes sous la responsabilité du directeur local de la Banque de France.

Elle permet aux entreprises de connaître leur niveau d'activité, la qualité de leur situation financière et de leur environnement, ainsi que la régularité de leurs paiements.

La cotation est déterminée « à dire d'expert » et non sur la base d'outils purement statistiques : elle tient compte des éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu mettre à la disposition de l'analyste.

Le processus de cotation offre la possibilité d'un entretien avec le chef d'entreprise permettant de conforter l'analyse du dossier, et d'expliquer la démarche et la décision de cotation.

La cotation fait l'objet d'une actualisation chaque fois que des éléments nouveaux significatifs sont portés à la connaissance des analystes.

Les informations collectées sont analysées et traduites en une appréciation d'ensemble résumée sous la forme d'une cote d'activité et d'une cote de crédit.

2 La cotation

Une appréciation
synthétique

2.1 Un exemple de cotation

La cotation de la Banque de France est composée de deux éléments : une cote d'activité et une cote de crédit.

Exemple de cotation :

A3++, E9, D5, H4+, GP, X0

2.2 La cote d'activité exprime un niveau d'activité

La cote d'activité est figurée par une lettre qui caractérise le niveau d'activité de l'entreprise. Ce niveau est fonction, dans la très grande majorité des cas, du chiffre d'affaires. La lettre « A » représente le plus fort niveau d'activité.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ	MONTANT (en millions d'euros)	MONTANT (en millions d'euros)
A	supérieur ou égal à	750	
B	supérieur ou égal à	150	et inférieur à 750
C		50	150
D		30	50
E		15	30
F		7,5	15
G		1,5	7,5
H		0,75	1,5
J		0,50	0,75
K		0,25	0,50
L		0,10	0,25
M	inférieur à		0,10
N	non significatif*		
X	chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)		

* Une cote d'activité N (Non significatif) est attribuée :

- aux entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale : sociétés de portefeuille, groupement d'achats, certains groupements d'intérêt économique, sociétés auxiliaires de matériel, etc.
- aux autres entreprises dont le chiffre d'affaires ne peut pas constituer la mesure de l'activité de l'entreprise : sociétés holding n'établissant pas de comptes consolidés, loueurs de fonds, sociétés supports juridiques de programmes immobiliers, commissionnaires lorsque le volume d'affaires traitées n'est connu que partiellement, etc.

CAS PARTICULIERS	SEUILS CALCULÉS SUR
Commissionnaires, courtiers, intermédiaires	Chiffre d'affaires + montant des opérations à la commission
Entreprises appartenant à des secteurs d'activité à cycle long (ex. bâtiment et génie civil)	Chiffre d'affaires + production stockée
Sociétés holding qui n'exercent pas d'activité industrielle ou commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chiffre d'affaires consolidé du groupe ■ Cote N, en l'absence d'états consolidés

2.3 La cote de crédit apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans

Les cotes de crédit possibles : **3++ 3+ 3 4+ 4 5+ 5 6 7 8 9 P et 0**

Pour chaque valeur, une ou plusieurs conditions d'attribution indiquées peuvent s'appliquer.

3++

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **excellente**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La situation financière, appréciée notamment au vu de la capacité bénéficiaire et de la solvabilité, est très satisfaisante. Par ailleurs, l'entreprise dispose d'une excellente capacité de résistance aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers.
- Nécessite dans tous les cas l'analyse par la Banque de France d'une documentation comptable.

3+

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **très forte**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La situation financière est particulièrement satisfaisante et la capacité de résistance de l'entreprise aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers est très élevée tout en n'atteignant pas celle requise pour l'attribution de la cote 3++.
- Nécessite dans tous les cas l'analyse par la Banque de France d'une documentation comptable.
- Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées), avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.

3

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **forte**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La situation financière est satisfaisante et la capacité de résistance de l'entreprise aux évolutions défavorables de son environnement ou à la survenance d'événements particuliers est élevée tout en n'atteignant pas celle requise pour l'attribution de la cote 3+.
- Nécessite dans tous les cas l'analyse par la Banque de France d'une documentation comptable.
- Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées), avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.

4+

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **assez forte** compte tenu de l'absence de déséquilibres financiers importants. Des éléments modérés d'incertitude ou de fragilité sont toutefois observés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La situation financière, appréciée au vu de documents comptables récents, est assez satisfaisante même si elle ne présente pas toutes les caractéristiques de solidité permettant l'attribution d'une cote plus favorable.
- Le prononcé d'un plan de continuation, d'un plan de sauvegarde ou d'une homologation de l'accord de conciliation n'autorise pas l'attribution d'une cote plus favorable, alors que l'examen des documents comptables l'aurait normalement permis.
- Nécessite dans tous les cas l'analyse par la Banque de France d'une documentation comptable.
- Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut également être attribuée en raison d'un environnement économique plus ou moins défavorable (problèmes de débouchés par exemple)

4

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **acceptable** compte tenu de l'absence de déséquilibres financiers importants. Des éléments d'incertitude ou de fragilité sont toutefois observés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- **Après analyse par la Banque de France d'une documentation comptable récente**, si la situation financière présente des signes de faiblesses relatives à la capacité bénéficiaire, l'autonomie financière, la solvabilité ou la liquidité.
- **Sans analyse d'une documentation comptable récente**, si l'entreprise exerce une fonction de représentant légal personne morale dans une autre société qui fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans.
- Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut également être attribuée en raison d'un environnement économique plus ou moins défavorable (problèmes de débouchés par exemple).

5+

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **assez faible**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- **Après analyse par la Banque de France d'une documentation comptable récente**
 - La situation financière présente quelques déséquilibres limités relatifs, par exemple, à la capacité bénéficiaire ou à la structure du bilan.
 - L'entreprise détient le capital de sociétés dont l'importance apparaît significative et qui sont cotées 5+ ou 5.
- **Après ou sans analyse d'une documentation comptable récente**
 - Un administrateur provisoire a été nommé.
 - Des associés majoritaires, personnes morales, ont reçu une cote de crédit 5+ ou 5.
- Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.
- Peut également être attribuée en raison d'un environnement économique plus ou moins défavorable (problèmes de débouchés par exemple).

5

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **faible**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

■ Après analyse par la Banque de France d'une documentation comptable récente

- La situation financière présente des déséquilibres marqués relatifs, par exemple, à la capacité financière ou à la structure financière.
- L'entreprise contrôle le capital de sociétés d'importance significative qui font l'objet d'une cote de crédit 6, 7, 8, 9 ou d'une cote P justifiée par un redressement judiciaire.

■ Après ou sans analyse d'une documentation comptable récente

- Dans certaines conditions, si l'entreprise bénéficie d'une homologation d'un accord de conciliation.
- L'entreprise bénéficie d'une procédure de sauvegarde.
- Un représentant légal (personne physique et/ou entrepreneur individuel) a reçu un indicateur dirigeant 060.
- Des associés majoritaires, personnes morales, ont reçu une cote de crédit 6, 7, 8, 9 ou une cote P justifiée par un redressement judiciaire, ou des associés majoritaires, personnes physiques, ont reçu un indicateur dirigeant 060.

- L'entreprise exerce des fonctions de représentant légal dans deux sociétés non liées en liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans.
- L'entreprise, société de capitaux, fait l'objet, depuis plus de 36 mois, d'une perte de plus de la moitié du capital social.

■ Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.

■ Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.

■ Peut également être attribuée en raison d'un environnement économique plus ou moins défavorable (problèmes de débouchés par exemple).

6

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée **très faible**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

■ Après analyse par la Banque de France d'une documentation comptable récente

- La situation financière présente des déséquilibres très marqués pouvant mettre en cause la pérennité de l'entreprise.
- L'entreprise contrôle des sociétés dont l'importance apparaît significative et qui font l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire.

■ Après ou sans analyse d'une documentation comptable récente

- L'entreprise bénéficie d'un plan de redressement (continuation ou cession) dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire.
- L'entreprise, société de capitaux, fait l'objet depuis moins de 36 mois d'une perte de plus de la moitié du capital social.

- Des associés majoritaires, personnes morales, ont reçu une cote P en raison d'un jugement de liquidation judiciaire.
- L'entreprise vient de prendre la suite d'une entreprise cotée P et la composition de l'équipe dirigeante n'a pas été sensiblement modifiée.
- La société exerce des fonctions de représentant légal dans plus de deux sociétés non liées en liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans.

■ Peut être attribuée en raison de l'existence de liens économiques étroits (activités liées) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.

■ Peut être justifiée par l'existence de liens commerciaux étroits (relations clients fournisseurs) avec une ou plusieurs entreprises cotées moins favorablement.

7

**Au moins
un incident
de paiement
sur effets**

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers nécessite une attention spécifique.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Peut être attribuée en raison de la déclaration d'au moins un incident de paiement sur effets d'un montant unitaire égal ou supérieur à 1 524 € au cours des six derniers mois, au motif « Incapacité de payer ». Le ou les incident(s) de paiement sur effets enregistré(s) ne justifie(nt) pas l'octroi d'une cote de crédit 8 ou 9.

8

Menacée

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est menacée compte tenu des incidents de paiements sur effets déclarés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Paiements irréguliers

9

Compromise

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est compromise, les incidents de paiement sur effets déclarés dénotant une trésorerie obérée.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Paiements très irréguliers

P

**Procédure
collective**

L'entreprise est en procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire).

À NOTER

- La cote P est remplacée par une cote 6 dès l'approbation d'un plan de redressement (continuation ou cession).

0

**Aucune
information
défavorable
recueillie**

Cette cote est attribuée à une entreprise pour laquelle la Banque de France n'a recueilli aucune information défavorable (absence d'incidents de paiements sur effets, de décision ou d'information judiciaire).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Entreprise enregistrée dans la base de données FIBEN et qui ne fait pas l'objet de la collecte d'une documentation comptable.
- Entreprise pour laquelle la Banque de France :
 - soit ne possède pas de documentation comptable récente ;
 - soit possède une documentation qui n'est pas exploitable en raison, par exemple, de la nature particulière de l'activité exercée : certaines sociétés holdings, sociétés supports juridiques de programme immobiliers, etc.

CAS PARTICULIERS	COTE DE CRÉDIT
Groupe	Les sociétés holdings, entités consolidantes, reçoivent une cote de crédit, appelée cote de groupe, après étude de la situation financière du groupe au vu des comptes consolidés (ou combinés) et de toute autre information disponible sur le groupe.
Entité non résidente	0, 5, 6 ou P
Collectivité publique, État, établissements de crédit	0
Établissement public industriel ou commercial (Épic)	0, 3++, 3+, 3 (sous réserve que leurs paiements soient réguliers)

AXES D'ANALYSE FINANCIÈRE QUI CONDUISENT À L'ATTRIBUTION DE LA COTE DE CRÉDIT

AXE	ANALYSE
La capacité bénéficiaire	Examen des performances de l'entreprise : résultat net, excédent brut d'exploitation, etc.
L'autonomie financière	Appréciation de la capacité de l'entreprise à dégager des ressources pour rembourser ses dettes : capacité d'autofinancement, dettes financières stables, intérêts et charges assimilées, etc.
La solvabilité	Appréciation de la capacité de résistance de l'entreprise à faire face à des chocs conjoncturels : fonds propres nets, endettement financier, total bilan, etc.
La liquidité	Examen de la trésorerie (fonds de roulement net global, actifs à moins d'un an, dettes à moins d'un an, etc.), de l'aptitude de l'entreprise à générer suffisamment de liquidités soit par son activité (tableau de flux, etc.), soit en mobilisant ses éléments de flexibilité (cession d'actifs, capacité à contracter des dettes bancaires ou à recevoir des fonds de ses associés, etc.) et vérification de l'adéquation entre les ressources dont disposent ou disposeraient l'entreprise et les tombées d'échéance.

La Banque de France prend en compte pour l'attribution de la cotation des éléments qualitatifs recueillis notamment auprès des chefs d'entreprise.

3 Annexe

Cadre juridique

La Banque de France est reconnue Organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC)

La Banque de France est reconnue comme Organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) pour son activité de cotation des entreprises, ce qui permet aux établissements de crédit de s'appuyer sur cette cotation pour calculer leurs besoins en fonds propres réglementaires.

Cette reconnaissance atteste que la cotation Banque de France respecte les critères internationaux d'un système performant d'évaluation du risque de crédit.

Les évaluations de crédit des OEEC doivent respecter les critères suivants

- Objectivité de la méthode de notation et des résultats
- Indépendance du processus de production de la notation
- Examen régulier des notes
- Transparence et publicité de la méthodologie
- Acceptation par le marché, c'est-à-dire que les évaluations de crédit d'un OEEC sont perçues comme crédibles et fiables par leurs utilisateurs.

La reconnaissance de la Banque de France en tant qu'OEEC est conditionnée au respect de critères de performance, sous la forme d'une vérification annuelle des taux de défaillance-cibles. Ces performances sont diffusées en toute transparence, notamment sur le site www.fiben.fr

La Banque de France est reconnue In-house Credit Assessment System, Icas

Au sein de l'Eurosystème, la Banque de France a été reconnue *In-house Credit Assessment System, Icas* en application de la Documentation générale régissant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

La cotation est également utilisée pour le refinancement des prêts bancaires dans le cadre de *Eurosystem Credit Assessment Framework, Ecaf*.

Le contexte national

« La Banque de France est habilitée à se faire communiquer par les établissements de crédit [...] et les entreprises industrielles et commerciales tous documents et renseignements qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions fondamentales » (article 141.6 du Code monétaire et financier).

Le cadre déontologique

L'activité de cotation menée par les analystes de la Banque de France s'inscrit dans un cadre déontologique qui se réfère aux meilleures pratiques déontologiques internationales.

Le Code de conduite de l'activité de cotation Banque de France s'appuie sur les standards énoncés par les régulateurs de valeurs mobilières réunis au sein de l'OICV (Organisation internationale des commissions de valeurs). Ce code est disponible sur www.fiben.fr/cotation

Transparence, confidentialité, déontologie

- 1- La Banque de France communique automatiquement et gratuitement à chaque entreprise sa cotation.
- 2- Le responsable légal de l'entreprise peut avoir toute explication de la cotation ou de son indicateur dirigeant au cours d'un entretien personnalisé.
- 3- Le responsable légal peut accéder gratuitement à ces informations depuis www.i-fiben.fr dès lors qu'il aura, une première fois, justifié de son statut auprès d'une unité de la Banque de France.
- 4- Chaque analyste signe un code de déontologie dont l'application est vérifiée par l'audit interne de la Banque de France, code qui garantit la confidentialité des informations traitées. Le code de conduite de l'activité de cotation des entreprises est diffusé sur Internet.
- 5- Les informations sont disponibles uniquement pour les adhérents FIBEN : des établissements de crédit, des sociétés d'assureurs-crédit et des assureurs caution tournés vers les entreprises, l'Autorité de contrôle prudentiel et des administrations à vocation économique ou financière, selon leur profil.
- 6- Les adhérents FIBEN ne peuvent en aucun cas diffuser ces informations à l'extérieur de leur établissement. Ces informations relèvent du secret professionnel.
- 7- La Banque de France publie chaque année sur internet l'évaluation des performances de son système de cotation. Ces performances répondent à des normes internationales précises.

Service et conseils aux adhérents FIBEN

Dans chaque unité de la Banque de France, un interlocuteur FIBEN est disponible pour présenter la gamme d'informations et de services FIBEN : la base de données, ses parcours, FIBEN sur mesure et Suividirect-FIBEN...

La cotation est revue au moins une fois par an après réception des comptes annuels et dès qu'un fait nouveau significatif concernant l'entreprise est porté à la connaissance de la Banque de France. Un module de FIBEN permet d'en obtenir une explication détaillée.

Sites internet utiles à consulter pour des mises à jour régulières

fiben.fr

Les actualités, la cotation et son explication, le code de conduite de l'activité de cotation, l'indicateur dirigeant, le guide utilisateur

iedom.fr

Pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

Banque de France
Direction des Entreprises
44-1352 Service des Produits entreprises et banques
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 23 51 - Télécopie : 01 42 92 40 47

fiben@banque-france.fr - www.fiben.fr



ANNEXE 2 :

PLAQUETTE :
L'INDICATEUR
DIRIGEANT

L'indicateur dirigeant

L'indicateur dirigeant de la Banque de France est attribué aux personnes physiques qui exercent, ou ont exercé, une fonction de dirigeant d'entreprise : soit au titre de représentant légal d'une personne morale, soit en qualité d'entrepreneur individuel ou en tant qu'associé d'une personne morale.

COMMENT L'INDICATEUR DIRIGEANT EST-IL CONSTITUÉ ?

L'indicateur dirigeant est constitué uniquement à partir de données publiques librement accessibles auprès des greffes de tribunaux compétents en matière commerciale, données que la Banque de France traduit au moyen d'un indicateur synthétique, selon une grille de lecture objective et transparente.

À QUI L'INDICATEUR DIRIGEANT EST-IL DIFFUSÉ ?

> Au dirigeant lui-même

L'indicateur dirigeant est communiqué au dirigeant dès lors qu'il est différent de 000 ou lorsqu'il revient à la valeur 000.

Le dirigeant peut également accéder gratuitement aux informations qui le concernent selon des modalités à consulter sur www.i-fiben.fr.

Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, toute personne physique bénéficie d'un droit d'accès aux informations contenues dans FIBEN, fichier ayant reçu une autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n°2009-498 du 17 septembre 2009) et d'un droit de rectification.

> Aux établissements de crédit et aux administrations à vocation économique ou financière

Les informations détenues par la Banque de France sur les dirigeants d'entreprise et les entrepreneurs individuels peuvent être communiquées aux établissements de crédit et aux administrations à vocation économique ou financière selon des modalités indiquées dans l'article D. 144-12 du Code monétaire et financier, qui fixe également les durées de diffusion de ces informations.

L'accès aux informations nécessite une adhésion à FIBEN, la base de référence pour la profession bancaire.

COMMENT L'INDICATEUR DIRIGEANT EST-IL UTILISÉ ?

L'indicateur dirigeant appelle l'attention des établissements de crédit sur des informations recueillies auprès de sources officielles. Il est dénué de tout jugement de valeur sur les capacités de gestionnaire du dirigeant. Les établissements de crédit peuvent dialoguer avec le dirigeant pour approfondir avec lui sur ce sujet. Ils sont libres de prendre en compte l'indicateur dirigeant dans leur instruction des demandes de crédit pour des besoins professionnels.

La prise en compte des données diffusées dans FIBEN pour l'examen d'une demande de crédit par une personne physique, pour des besoins non professionnels, est prohibée (délibération n° 2009-0498 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Les valeurs de l'indicateur dirigeant

Les valeurs possibles pour l'indicateur dirigeant sont **000, 040, 050 ou 060**.
Pour chaque valeur, une ou plusieurs conditions d'attribution indiquées peuvent s'appliquer.

000 Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel n'appellent pas de remarque.

040 Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel appellent une attention particulière.

Conditions d'attribution

- La personne physique exerce ou a exercé une fonction de représentant légal ou d'entrepreneur individuel dans une entreprise ayant fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans.

050 Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel appellent une attention forte.

Conditions d'attribution

- La personne physique exerce ou a exercé une fonction de représentant légal et/ou d'entrepreneur individuel dans deux entreprises qui ont fait chacune l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans, sauf si ces entreprises font l'objet d'un jugement commun ou d'une extension de jugement.
- Dans le cadre d'un redressement judiciaire à titre personnel, un plan de redressement a été arrêté.
Durée d'attribution : maximum 5 ans à compter de la date du jugement.
- Une procédure de sauvegarde a été ouverte et/ou un plan de sauvegarde a été arrêté, à titre personnel.
Durée d'attribution : maximum 3 ans à compter de la date du jugement.
- La personne physique a fait l'objet d'un jugement lui faisant supporter une responsabilité pécuniaire.
Durée d'attribution : maximum 3 ans à compter de la date du jugement.

060 Les informations recueillies par la Banque de France sur le dirigeant ou l'entrepreneur individuel appellent une attention très forte.

Conditions d'attribution

- La personne physique exerce ou a exercé une fonction de représentant légal et/ou d'entrepreneur individuel dans trois entreprises au moins qui ont fait chacune l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire datant de moins de 3 ans, sauf si ces entreprises font l'objet d'un jugement commun ou d'une extension de jugement.
- La personne physique fait l'objet, à titre personnel, d'une des décisions judiciaires suivantes :
 - faillite personnelle. Durée d'attribution fixée par le tribunal ;
 - interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler. Durée d'attribution fixée par le tribunal ;
 - jugement de redressement judiciaire. Durée d'attribution : maximum 2 ans si jugement sans suite ;
 - jugement de liquidation judiciaire. Durée d'attribution : maximum 3 ans à compter de la date du jugement.

En cas de jugement de liquidation judiciaire d'une ou plusieurs entreprises, la Banque de France attribue un indicateur aux personnes physiques qui ont la qualité de représentant légal ou d'entrepreneur individuel à la date de la cessation des paiements fixée par le tribunal et dans les six mois qui l'ont précédée. Cet indicateur est également attribué aux personnes physiques qui remplissent ces conditions même si elles ont depuis lors cessé leurs fonctions.

À consulter pour des mises à jour régulières :

www.fiben.fr

fiben@banque-france.fr

www.iedom.fr : pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, pour laquelle certaines informations contenues dans le présent document peuvent varier.

ANNEXE 3 :

DOSSIER DE COTATION

BANQUE DE FRANCE

 DIRECTION DES ENTREPRISES

 DESTINATAIRE : 0851 VALENCE

DOSSIER DE COTATION
 ENTITE JURIDIQUE

PROGRAMME : NJE814 ETAT : JKD
 EDITE LE 05.07.2013 A 13.13.18

PAGE : 2

IDENTIFIANT :
 ADRESSE :

DENOMINATION :
 ENSEIGNE :
 SIGLE :
 DATE DE CREATION : 01.01.1965

TEL : 04 75 56 07 07

CAT JUR ACTIVE : 5710 SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU 29.11.2004
 ANC CAT JUR : 5599 AUTRE SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 01.01.1965

ACT BDF ACTIVE : 4322B TRAV INSTALL EQUIP THERM CLIM AU 01.01.1965
 ACT INSEE ACTIVE : 4322B TRAV INSTALL EQUIP THERM CLIM AU 01.01.1965

REGIME FISCAL ACTIF : 1 SOCIETE SOUMISE A L'I.S. AU 01.01.1965

CAPITAL ACTIF : 1 002 930 EUR DATE : 13.07.2011 COTATION EN BOURSE : N

JUGEMENTS	TRIBUNAL	DATE EFFET	N° JUGEMENT	DATE ECHEANCE	DATE CESSATION DES PAIEMENTS
-----------	----------	------------	-------------	---------------	------------------------------

EVENEMENTS MARQUANTS	DATE EFFET	DATE CONFIRMATION
----------------------	------------	-------------------

IDENTIFIANTS	UA GEST	DENOMINATION	FONCTION	PRISE FCT	CESSATION DE FONCTION	MOTIF	DATE	CODE COTAT B R I D G J E S	IG IT IS	DATE DER. EXAM.
REPRESENTANTS LEGAUX	0851	PSA		29.11.2004				90 00 0 0 0 0		29.01.2003

FONCTIONS DETENUES EN TANT QUE REPRESENTANT LEGAL

AUTRES FONCTIONS DETENUES : N

INCIDENTS DE PAIEMENTS EFFETS SUR 6 DERNIERS MOIS
 IER INCIDENT : DERNIER INCIDENT :

BILAN SOCIAL

DATE ARRETE	CHIFFRE AFF	EFFECTIFS	INCAPACITE DE PAYER	CONTESTATION CREANCES
			NOMBRE MILLIERS EUR	NOMBRE MILLIERS EUR
12 2012 SUR 12 MOIS	4.156 EN K DE EUR	38	EFFETS ACCEPTES : 0 0	0 0
12 2011 SUR 12 MOIS	4.911 EN K DE EUR	33	EFFETS NON ACCEPTES : 0 0	0 0
12 2010 SUR 12 MOIS	4.039 EN K DE EUR	28	TOTAL : 0 0	0 0

NBRE IPE DE TYPE IP : 0
 DONT MNT >= 1524
 SUR 60 SEMAINES

IDENTIFIANT : [REDACTED]

DENOMINATION : [REDACTED]

IDENTIFIANTS UA GEST	DENOMINATION % DETENU	PRISE PART	CONFIRMATION	CODE COTAT IDENT	B R I D G J E S	IG IT IS	DATE DER. EXAM.
ASSOCIES							
[REDACTED] 0851	CLAUDE 42,10	13.07.2011	31.12.2012	90 00 0	0 0 0		22.08.2000
[REDACTED] 0851	BRICE DANIEL 16,00	13.07.2011	31.12.2012	90 00 0	0 0 0		29.01.2003
[REDACTED] 0851	MIKAEL 14,00	13.07.2011	31.12.2012	90 00 0	0 0 0		28.06.2004
[REDACTED] 0851	DANIELLE 10,50	13.07.2011	31.12.2012	90 00 0	0 0 0		22.08.2000

PRINCIPALES PARTICIPATIONS DETENUES

OPERATION DE RESTRUCTURATION
 SENS DE LA PARTICIPATION :

CODE

DATE DE RESTRUCTURATION :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ETABLISSEMENT : 00025
 ETABLISSEMENTS ETRANGERS : N
 CENTRALISABLE : 0

INFORMATIONS GROUPES AGREGES ET REGROUPEES

CONSOLIDANTE : N BILAN PRINCIPAL DE L'ENTITE PRINCIPALE : REFERENC/ UTILI/A/EU/E/ /
 CONSOLIDEE : N
 COMBINEE ENTITE DE RATTACHEMENT : N CONSTITUANTE : N FILIALE : N
 AGREEE ENTITE MERE : N FILIALE BILAN AGREE : N

ANOMALIES DESCRIPTIF : N
 ANOMALIES CIPE : N
 ALERTES COTATION : N
 ANOMALIES BILAN : 0

REGROUPEE : N

RISQUES : 0

REFERENCE UTILISATEUR :

RUBRIQUES	05-2013	04-2013	03-2013	02-2013	01-2013	12-2012	11-2012
!CO Comptes ordinaires débiteurs	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!CC Créances commerciales	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!AF Affacturage	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!CA Autres crédits court terme	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
! dont CC Créances commerciales	!	!	!	!	!	!	!
!TOTAL CREDITS MOBILISES A COURT TERME	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TE Crédits à l'exportation	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TA Autres crédits à Moyen et LT	0,21!	0,22!	0,22!	0,22!	0,23!	0,23!	0,20!
!TOTAL CREDITS MOBILISES A MOYEN ET LT	0,21!	0,22!	0,22!	0,22!	0,23!	0,23!	0,20!
!BM Crédit-bail et LOA mobilier	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!BI Crédit-bail et LOA immobilier	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL CREDIT-BAIL ET LOA	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!IT Crédits titrisés	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL CREDITS MOBILISES	0,21!	0,22!	0,22!	0,22!	0,23!	0,23!	0,20!
!OC Part dispo.des crédits mobilisables!	0,30!	0,30!	0,30!	0,30!	0,30!	0,34!	0,37!
!OD Ouvertures crédits document.Import.!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL CREDITS MOBILISABLES	0,30!	0,30!	0,30!	0,30!	0,30!	0,34!	0,37!
!TOTAL CREDITS MOBILISES & MOBILISABLES!	0,51!	0,52!	0,52!	0,52!	0,53!	0,57!	0,57!
!AC Engagements de garantie	0,13!	0,13!	0,17!	0,17!	0,18!	0,18!	0,20!
!IE Billets de trésorerie et BMTN	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL GENERAL	0,64!	0,65!	0,69!	0,69!	0,71!	0,75!	0,77!
!Var.(en pts %/12 mois)Risques CT/CA HT!	0,0 !	-- !	-- !	-- !	-- !	-- !	-- !
!Pds des Risques CT/ Total des Risques!	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !
!Poids des Risques CT / CA HT (en mois)!	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !

RUBRIQUES	10-2012	09-2012	08-2012	07-2012	06-2012	05-2012	MOYENNE
!CO Comptes ordinaires débiteurs	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!CC Créances commerciales	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!AF Affacturage	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!CA Autres crédits court terme	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
! dont CC Créances commerciales	!	!	!	!	!	!	!
!TOTAL CREDITS MOBILISES A COURT TERME	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TE Crédits à l'exportation	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TA Autres crédits à Moyen et LT	0,20!	0,20!	0,15!	0,15!	0,13!	0,08!	0,19!
!TOTAL CREDITS MOBILISES A MOYEN ET LT	0,20!	0,20!	0,15!	0,15!	0,13!	0,08!	0,19!
!BM Crédit-bail et LOA mobilier	0,00!	0,02!	0,02!	0,02!	0,02!	0,03!	0,01!
!BI Crédit-bail et LOA immobilier	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL CREDIT-BAIL ET LOA	0,00!	0,02!	0,02!	0,02!	0,02!	0,03!	0,01!
!IT Crédits titrisés	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL CREDITS MOBILISES	0,20!	0,22!	0,17!	0,17!	0,15!	0,11!	0,20!
!OC Part dispo.des crédits mobilisables!	0,37!	0,37!	0,42!	0,38!	0,37!	0,42!	0,35!
!OD Ouvertures crédits document.Import.!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL CREDITS MOBILISABLES	0,37!	0,37!	0,42!	0,38!	0,37!	0,42!	0,35!
!TOTAL CREDITS MOBILISES & MOBILISABLES!	0,57!	0,59!	0,59!	0,55!	0,52!	0,53!	0,55!
!AC Engagements de garantie	0,25!	0,27!	0,27!	0,29!	0,30!	0,30!	0,22!
!IE Billets de trésorerie et BMTN	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!	0,00!
!TOTAL GENERAL	0,82!	0,86!	0,86!	0,84!	0,82!	0,83!	0,77!
!Var.(en pts %/12 mois)Risques CT/CA HT!	-- !	-- !	-- !	-- !	-- !	-- !	-- !
!Pds des Risques CT/ Total des Risques!	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	-- !
!Poids des Risques CT / CA HT (en mois)!	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	0,0 !	-- !

MONTANTS DES ARRIERES DE SECURITE SOCIALE : 0,00 0,00 0,00 0,00

REFERENCE UTILISATEUR :

identifiant : /122012/J/00/E

Activité économique BDF :

4322B

4322B

4322B

ACTIF	12-10	12-11	12-12	PASSIF	12-10	12-11	12-12
	+RB	+RB	-RB		+RB	+RB	-RB
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				CAPITAUX PROPRES	1.662I	1.826I	2.028I
ACTIF IMMOBILISE (1)	79I	130I	371I	Capital	501I	1.003I	1.003I
Immobilisations incorporelles	8I	8I	8I	Primes d'émis., de fusion, d'app.			
dt Frais d'établissement				Ecart de réévaluation & d'équiv			
Frais de recherche et dével				Réserves	1.161I	822I	823I
Fonds commercial	8I	8I	8I	Report à nouveau			
Immobilisations corporelles	70I	120I	357I	Résultat exercice: avt répart.			202I
dt Emballages récup. & divers				Subventions d'investissement			
Immobilisations financières (2)	2I	2I	7I	Provisions réglementées			
dt Participations				AUTRES FONDS PROPRES			
Créances ratt. à des particip				Produit émissions titres partic.			
Autres titres immobilisés				Avances conditionnées et divers			
Prêts	2I	2I		PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	71I	101I	114I
pm Groupe et associés				Provisions pour risques			
ACTIF CIRCULANT (1)	6.418I	5.939I	8.277I	Provisions pour charges	49I	71I	86I
Stocks :				DETTES (5)(6)	4.768I	4.150I	6.503I
Matières premières, approv.	83I	87I	113I	Dettes financières :			
En cours de production	2.735I	2.496I	4.192I	Emprunts obligat. convertibles	4I	4I	239I
Produits intermédiaires & fin.				Autres emprunts obligataires			
Marchandises				Emprunts & dettes aup. étab. cr.			
Avances & acomptes versés /com.	9I			dt Conc. banc. courants & s. cr.			
Créances :				Emprunts et dettes financ. div.	4I	4I	6I
Clients et cptes rattachés (3)	645I	253I	881I	dt Emprunts participatifs			
dt douteux, litigieux non prov	1I	2I	4I	Apports associés et groupe	4I	4I	6I
Clients étrangers				TCN émis à - 1 an	ND	ND	ND
Clients groupe				Avances et acomptes reçus s/com.	3.623I	3.205I	5.146I
Autres créances (3)	700I	668I	931I	Dettes fournisseurs & cptes ratt	757I	618I	722I
dt Groupe et associés **				dt Fournisseurs groupe			
Capital souscrit & app. non ver				Dettes fiscales et sociales	343I	298I	396I
Valeurs mobilières de placement				Dettes sur immob. & cptes ratt.			
Disponibilités	2.245I	2.434I	2.161I	Autres dettes	42I	23I	
COMPTES DE REGULARISATION				dt Emballages & mat. consignés			
Charges constatées d'av. (1) (3)	5I	7I	4I	Groupe & associés (avt rép.)			
Frais d'émission d'emprunts				Distribution ex. (après rép.)	23I	23I	
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS				COMPTES DE REGULARISATION			
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				Prod. constatés d'avance (5)(6)			7I
				ECARTS DE CONVERSION PASSIF			
TOTAL GENERAL	6.501I	6.076I	8.652I	TOTAL GENERAL PASSIF	6.501I	6.076I	8.652I

AUTRES ENGAGEMENTS

clause de réserve de propriété :				Effets escomptés non échus			
s/Immobilisations				Aut. créances cédées non échues *	ND	ND	ND
Stocks				Engagement de crédit-bail *	60I	30I	
Créances				Engagements de location financière			
				pm : loyers location financement	30I	28I	19I
(1) après amort. et provisions	439I	458I	396I				
s/Immobilisations incorporelles	17I	17I	8I	(5) dt Part à moins d'un an (total)	4.768I	4.150I	6.318I
Immobilisations corporelles	418I	433I	377I	(6) dt (hors avances et acomptes)			
Immobilisations financières				à - 1 an au plus	1.144I	945I	1.172I
Actif circulant	4I	8I	11I	de 1 à 5 ans			188I
charges constatées d'avance				à plus de 5 ans			4I
(2) dt Part à moins d'un an		2I	4I				
(3) dt Part à plus d'un an (total)			15I				

* Ce calcul peut être approché en sous-famille 00 ou 04

** montant brut ND : non déterminé

SOUS-FAMILLE DE BILANS/ORIGINE

04/F

04/F

04/F

Référence utilisateur :

Identifiant :	122012/J/00/E	4322B		4322B		4322B	
! ACTIVITE	I	12-10	Var I	12-11	Var I	12-12	Var I
! Durée de l'exercice en mois	I	12	% I	12	% I	12	% I
! Personnel : effectif moyen	I	I	I	I	I	I	I
! défaut, dernier effectif connu	I	28 I	12 I	33 I	18 I	38 I	15 I
! ACHATS et sous-traitance H.T.	I	2.435 I	9 I	2.520 I	3 I	3.240 I	29 I
! dt Etranger	I	I	ND I	I	ND I	I	ND I
! Groupe	I	I	ND I	I	ND I	I	ND I
! CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	I	4.039 I	-6 I	4.911 I	22 I	4.156 I	-15 I
! France	I	4.039 I	-6 I	4.478 I	11 I	4.156 I	-7 I
! Exportation	I	I	ND I	434 I	ND I	I	NS I
! en pourcentage	I	I	I	9 I	I	I	I
! dont ventes directes	I	I	I	I	I	I	I
! dt Groupe	I	I	ND I	I	ND I	I	ND I
! VENTES NON COMPTABILISEES H.T. (Ventes à la commission)	I	ND	I ND I	ND	I ND I	ND	I ND I

! RESULTATS (1)	I	%	12-10	I	%	12-11	I	%	12-12
! Ventes de marchandises	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Coût d'achat des marchandises vendues	I	I	111 I	I	I	I	I	I	I
! Achats de marchandises	I	I	111 I	I	I	I	I	I	I
! Variation de stocks (marchandises)	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = MARGE COMMERCIALE (1)	I	ND I	I	ND I	I	ND I	I	ND I	I
! Production vendue	I	I	4.028 I	I	4.911 I	I	4.156 I	I	4.156 I
! + Production stockée	I	I	300 I	I	-239 I	I	1.696 I	I	1.696 I
! + Production immobilisée	I	I	11 I	I	I	I	I	I	I
! = PRODUCTION DE L'EXERCICE (2)	I	289 I	4.329 I	263 I	4.672 I	294 I	5.852 I	I	5.852 I
! Total (1) + (2)	I	I	4.329 I	I	4.672 I	I	5.852 I	I	5.852 I
! - Consommation de l'exercice en provenance des tiers (hors loc.fin.)	I	189 I	2.831 I	163 I	2.893 I	194 I	3.859 I	I	3.859 I
! .Achats mat. premières et autres approvisionnements	I	I	1.587 I	I	1.568 I	I	2.214 I	I	2.214 I
! .Variation de stocks (mat. premières et approvisionnements)	I	I	-3 I	I	-4 I	I	-25 I	I	-25 I
! .Autres achats et charges externes (hors location financement)	I	I	1.247 I	I	1.329 I	I	1.670 I	I	1.670 I
! dt Sous-traitance	I	I	837 I	I	952 I	I	1.026 I	I	1.026 I
! Personnel extérieur	I	I	122 I	I	64 I	I	256 I	I	256 I
! Locations et charges locatives	I	I	24 I	I	21 I	I	37 I	I	37 I
! = VALEUR AJOUTEE BDF	I	100 I	1.498 I	100 I	1.779 I	100 I	1.993 I	I	1.993 I
! + Subventions d'exploitation	I	I	4 I	I	3 I	I	6 I	I	6 I
! - Impôts, taxes et versements assimilés	I	I	60 I	I	67 I	I	69 I	I	69 I
! - Charges de personnel	I	79 I	1.184 I	80 I	1.432 I	86 I	1.710 I	I	1.710 I
! = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION BDF	I	17 I	258 I	16 I	283 I	11 I	220 I	I	220 I
! + Reprises amort. prov., transf. charges (exploitation)	I	I	47 I	I	17 I	I	67 I	I	67 I
! + Autres produits (exploitation)	I	I	-2 I	I	9 I	I	9 I	I	9 I
! - Dotations amort. (yc loc.fin.) et prov. (exploitation)	I	I	129 I	I	81 I	I	70 I	I	70 I
! dt amortissements inclus dans loyers location financement	I	I	26 I	I	24 I	I	17 I	I	17 I
! - Autres charges (exploitation)	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = RESULTAT D'EXPLOITATION BDF	I	12 I	174 I	13 I	230 I	11 I	226 I	I	226 I
! + ou - Q.P. résultats s/opérations en commun	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Produits financiers	I	I	40 I	I	38 I	I	47 I	I	47 I
! - Charges financières (yc location financement)	I	I	4 I	I	4 I	I	3 I	I	3 I
! Intérêts et charges assimilées (yc location financement)	I	0 I	4 I	0 I	4 I	0 I	3 I	I	3 I
! dt intérêts inclus dans loyers location financement	I	I	4 I	I	4 I	I	2 I	I	2 I
! (RESULTAT FINANCIER BDF)	I	I	36 I	I	34 I	I	44 I	I	44 I
! dt produits - charges nettes cessions VMP	I	I	40 I	I	37 I	I	47 I	I	47 I
! = RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	I	14 I	210 I	15 I	264 I	14 I	270 I	I	270 I
! + Produits exceptionnels	I	I	47 I	I	9 I	I	27 I	I	27 I
! - Charges exceptionnelles	I	I	11 I	I	11 I	I	13 I	I	13 I
! (RESULTAT EXCEPTIONNEL)	I	I	36 I	I	-2 I	I	14 I	I	14 I
! - Participation des salariés	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Impôts sur les bénéficiaires	I	I	6 I	I	75 I	I	82 I	I	82 I
! = RESULTAT DE L'EXERCICE	I	12 I	185 I	10 I	186 I	10 I	202 I	I	202 I
! pm: CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BDF de l'exercice *	I	21 I	315 I	15 I	266 I	13 I	262 I	I	262 I
! - Distributions mises en paiement pdt l'exercice	I	I	15 I	I	23 I	I	23 I	I	23 I
! = AUTOFINANCEMENT BDF DE L'EXERCICE *	I	20 I	300 I	14 I	243 I	12 I	239 I	I	239 I

* Ce calcul peut être approché en sous-famille 00 et 04

- ND : non déterminé

- NS : non significatif

(1) - La location financement n est pas retraitée en sous-famille 00

Référence utilisateur :

Identifiant : 122012/J/00/E

4322B

4322B

4322B

ELEMENTS D ANALYSE FINANCIERE (1)	I	12-10	Var	I	12-11	Var	I	12-12	Var
		+RB	%		+RB	%		-RB	%
! CAPITAUX PROPRES avant répartition	I	1.685	I	I	1.849	I	I	2.028	I
! - Distribution au titre de l'exercice	I	23	I	I	23	I	I	I	I
! = CAPITAUX PROPRES après répartition	I	1.662	I	I	1.826	I	I	I	I
! + Titres participatifs et avances conditionnées	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = FONDS PROPRES après/avant répartition	I	1.662	I	I	1.826	I	I	2.028	I
! - Capital souscrit non appelé	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = FONDS PROPRES APPELES après/avant répartition	I	1.662	I	I	1.826	I	I	2.028	I
! - Frais d'établissement	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Frais d'émission d'emprunts	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Primes remboursement obligations	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Ecart conv. non couverts par provisions	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = FONDS PROPRES NETS après/avant répartition	I	1.662	I	I	1.826	I	I	2.028	I
! - IS sur provisions réglementées	I	ND	I	I	I	I	I	ND	I
! + Comptes d'associés bloqués (fiscalement)	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Emprunts obligataires assimilables à des Fonds propres	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Titres participatifs et av. conditionnées à caractère de dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = FONDS PROPRES NETS RETRAITES après/avant répartition	I	1.662	I	I	1.826	I	I	2.028	I
! pm FONDS PROPRES NETS RETRAITES avant répartition	I	1.685	I	I	1.849	I	I	2.028	I
! Dettes financières	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Crédit-bail - capital restant dû	I	4	I	NS	4	I	0	239	I
! + Location financière - capital restant dû	I	52	I	I	26	I	I	I	I
! = DETTES FINANCIERES BDF	I	ND	I	I	ND	I	I	ND	I
! + Effets escomptés non échus	I	56	I	NS	30	I	-46	239	I
! + Autres créances cédées non échues	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = ENDETTEMENT FINANCIER	I	56	I	NS	30	I	-46	239	I
! + Retraitement de l'endettement	I	ND	I	I	ND	I	I	ND	I
! + CCA à caractère de dettes financières inc. ds autres dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - CCA neutralisés	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Comptes associés bloqués (fiscalement)	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Emprunts obligataires assimilables à des Fonds propres	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Titres participatifs & av. conditionnées à caractère de dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Affacturage inclus dans autres dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = ENDETTEMENT FINANCIER RETRAITE	I	56	I	NS	30	I	-46	239	I
! - Disponibilités & VMP	I	2.245	I	I	2.434	I	I	2.161	I
! = ENDETTEMENT FINANCIER RETRAITE NET	I	-2.189	I	ND	-2.404	I	ND	-1.922	I
! DETTES FINANCIERES BDF	I	56	I	I	30	I	I	239	I
! + Retraitement de l'endettement	I	ND	I	I	ND	I	I	ND	I
! - Affacturage inclus dans autres dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Concours bancaires courants	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - Titres de créances négociables émis à - 1 an	I	ND	I	I	ND	I	I	ND	I
! = DETTES FINANCIERES STABLES RETRAITEES	I	56	I	NS	30	I	-46	239	I
! Total du passif	I	6.501	I	I	6.076	I	I	8.652	I
! + Engagements de crédit-bail	I	60	I	I	30	I	I	I	I
! + Engagements de location financière	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Effets escomptés non échus	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! - CCA neutralisés	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = TOTAL DU PASSIF RETRAITE	I	6.561	I	I	6.106	I	I	8.652	I
! Ressources durables yc loc. financement	I	2.228	I	I	2.415	I	I	2.777	I
! - Emplois stables yc loc. financement	I	566	I	I	606	I	I	756	I
! = FRNG	I	1.662	I	I	1.809	I	I	2.021	I
! - IS sur provisions réglementées	I	ND	I	I	I	I	I	ND	I
! + CCA à caractère de dettes financières inclus dans autres dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = FRNG RETRAITE	I	1.662	I	I	1.809	I	I	2.021	I
! Stocks totaux	I	2.818	I	I	2.583	I	I	4.305	I
! + Créances d'exploitation	I	1.329	I	I	878	I	I	1.783	I
! - Dettes d'exploitation	I	4.722	I	I	4.122	I	I	6.269	I
! = BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT EXPLOITATION	I	-575	I	I	-661	I	I	-181	I
! + Créances hors exploitation	I	34	I	I	58	I	I	44	I
! - Dettes hors exploitation	I	-24	I	I	-21	I	I	2	I
! = BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	I	-583	I	I	-624	I	I	-140	I
! - IS sur provisions réglementées	I	ND	I	I	I	I	I	ND	I
! + CCA à caractère de dettes financières inclus dans autres dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Affacturage inclus dans autres dettes	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! + Créances dans disponibilités	I	I	I	I	I	I	I	I	I
! = BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT RETRAITE	I	-583	I	I	-624	I	I	-140	I
!	I	I	I	I	I	I	I	I	I
!	I	I	I	I	I	I	I	I	I

(1) Location financement retraitée en sous-famille 00 si données correspondantes saisies dans la base Bilan

Réf. :

Identifiant :	/122012/J/00/E	4322B	4322B	4322B			
FORMATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (1) et AGREGATS RETRAITES (1)	I	12-10	Var I % I	12-11	Var I % I	12-12	Var I % I
Excédent brut d'exploitation BDF	I	I	I	I	I	I	I
+ Transfert de charges (exploitation) *	I	258 I	-3 I	283 I	10 I	220 I	-22 I
+ Autres produits - Autres charges (exploitation)	I	47 I	I	17 I	I	63 I	I
+ ou - Q.P. résultats s/opérations en commun	I	-2 I	I	9 I	I	9 I	I
+ Produits fin. - Charges fin.(yc loc.fin) sf dot.,repr. prov.*	I	I	I	I	I	I	I
+ Produits exceptionnels sauf opérations en capital *	I	36 I	I	34 I	I	44 I	I
- Charges exceptionnelles sauf opérations en capital *	I	42 I	I	9 I	I	14 I	I
- Participation des salariés et Impôts s/bénéfice	I	5 I	I	11 I	I	6 I	I
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BDF	I	61 I	I	75 I	I	82 I	I
- Dotations amortissements (yc location fin.) et provisions	I	315 I	45 I	266 I	-16 I	262 I	-2 I
+ Reprises amortissements et provisions *	I	129 I	I	81 I	I	70 I	I
+ Eléments exceptionnels divers *	I	I	I	I	I	4 I	I
= RESULTAT DE L'EXERCICE	I	-1 I	I	I	I	6 I	I
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BDF	I	185 I	-1 I	186 I	1 I	202 I	9 I
- Distributions mises en paiement	I	I	I	I	I	I	I
= AUTOFINANCEMENT BDF	I	315 I	I	266 I	I	262 I	I
- Distributions mises en paiement	I	15 I	I	23 I	I	23 I	I
= AUTOFINANCEMENT BDF	I	300 I	49 I	243 I	-19 I	239 I	-2 I
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION BDF	I	258 I	I	283 I	I	220 I	I
- Subventions d'exploitation non récurrentes	I	ND	I	I	I	ND	I
+ Transferts de charges à rattacher à l'EBE	I	47 I	I	I	I	63 I	I
+ Autres produits à rattacher à l'EBE	I	ND	I	I	I	ND	I
- Autres charges à rattacher à l'EBE	I	ND	I	I	I	ND	I
= EBE BDF RETRAITE	I	305 I	I	283 I	I	283 I	I
RESULTAT D'EXPLOITATION BDF	I	174 I	I	230 I	I	226 I	I
- Subventions d'exploitation non récurrentes	I	ND	I	I	I	ND	I
- Reprises de provisions d'exploitation sans objet	I	ND	I	I	I	ND	I
= RESULTAT D'EXPLOITATION BDF RETRAITE	I	174 I	I	230 I	I	226 I	I
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	I	210 I	I	264 I	I	270 I	I
- Subventions d'exploitation non récurrentes	I	ND	I	I	I	ND	I
- Reprises de provisions d'exploitation sans objet	I	ND	I	I	I	ND	I
- Reprises de provisions financières sans objet	I	ND	I	I	I	ND	I
= RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS RETRAITE	I	210 I	I	264 I	I	270 I	I
RESULTAT NET	I	185 I	I	186 I	I	202 I	I
- Subventions d'exploitation non récurrentes	I	ND	I	I	I	ND	I
- Reprises de provisions d'exploitation sans objet	I	ND	I	I	I	ND	I
- Reprises de provisions financières sans objet	I	ND	I	I	I	ND	I
- Reprises de provisions exceptionnelles sans objet	I	ND	I	I	I	ND	I
= RESULTAT NET RETRAITE	I	185 I	I	186 I	I	202 I	I
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BDF	I	315 I	I	266 I	I	262 I	I
+ Pertes d'exploitation couvertes par des provisions	I	ND	I	I	I	ND	I
+ Pertes financières couvertes par des provisions	I	ND	I	I	I	ND	I
+ Pertes exceptionnelles couvertes par des provisions	I	ND	I	I	I	ND	I
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT RETRAITEE	I	315 I	I	266 I	I	262 I	I
- Distributions mises en paiement	I	15 I	I	23 I	I	23 I	I
= AUTOFINANCEMENT RETRAITE	I	300 I	I	243 I	I	239 I	I
EXCEDENT TRESORERIE EXPLOITATION	I	604 I	I	369 I	I	-259 I	I
- Subventions d'exploitation non récurrentes	I	ND	I	I	I	ND	I
+ Transferts de charges à rattacher à l'EBE	I	47 I	I	I	I	63 I	I
+ Autres produits à rattacher à l'EBE	I	ND	I	I	I	ND	I
- Autres charges à rattacher à l'EBE	I	ND	I	I	I	ND	I
- Créances clients dans autres créances	I	I	I	I	I	I	I
- Créances clients dans disponibilités	I	I	I	I	I	I	I
+ Créances clients dans autres créances N-1	I	ND	I	ND	I	ND	I
+ Créances clients dans disponibilités N-1	I	ND	I	ND	I	ND	I
= EXCEDENT TRESORERIE EXPLOITATION RETRAITE	I	651 I	I	369 I	I	-196 I	I

* Ce calcul peut être approché en sous-famille 00 et 04

(1) Location financement non retraitée en sous-famille 00

- ND : non déterminé

- NS : non significatif

Référence utilisateur :

Identifiant : /122012/J/00/E

4322B

4322B

4322B

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	I	12-10		12-11		12-12		Cumul 3	% I
		12	% CA I	12	% CA I	12	% CA I		
Durée de l'exercice en mois	I							I	% CA I
CA HT et autres produits d'exploitation	I	4.043	100I	4.914	100I	4.162	100I	13.119	100I
- Variation clients et autres créances d'exploitation	I	-549	-14I	-24	I	-1.036	-25I	-1.609	-12I
= Encaissements sur produits d'exploitation	(A)I	4.592	114I	4.938	100I	5.198	125I	14.728	112I
Achats et autres charges d'exploitation	I	4.089	101I	4.396	89I	5.663	136I	14.148	108I
- Variation fournisseurs et autres dettes exploitation	I	101	2I	-173	-4I	206	5I	134	1I
= Décaissements sur charges d'exploitation	(B)I	3.988	99I	4.569	93I	5.457	131I	14.014	107I
EXCEDENT TRESORERIE EXPLOITATION	(A-B)I	604	15I	369	8I	-259	-6I	714	5I
+ Produits et charges hors exploitation	I								
- Variation des débiteurs créditeurs divers	I	122	3I	62	1I	127	3I	311	2I
dont variation des créances groupe et associés	I	-15	I	55	1I	1	I	41	I
dont variation des dettes groupe et associés	I								
- Intérêts & charges assimilées (yc loc. financement)	I	4	I	4	I	3	I	11	I
- Impôts/bénéfices corrigés des var. dettes & créances	I	146	4I	65	1I	64	2I	275	2I
- Participation des salariés	I								
- Distributions mises en paiement	I	15	I	23	I	23	1I	61	I
= FLUX DE TRESORERIE INTERNE	(1)I	576	14I	284	6I	-223	-5I	637	5I
- Acquisition immobilisations corp. et inc. hs prod.imm.	I	86	2I	121	2I	272	7I	479	4I
dont location financement (nouveaux contrats)	I	53	1I	ND	ND I	ND	ND I	ND	ND I
- Acquisition de participations et titres immobilisés	I								
+ Produits sur opérations en capital	I	5	I						
+ Variation des dettes sur immobilisations et subv.équ.	I					13	I	18	I
- Augmentation des prêts et créances financières	I								
+ Diminution des prêts et créances financières	I					5	I	5	I
+ Variation des écarts de conversion	I								
= FLUX LIES AUX INVESTISSEMENTS	(2)I	-81	-2I	-121	-2I	-264	-6I	-466	-4I
+ Variation fonds propres appelés hs subv. et prov.regl.	I	-1	I	1	I				
+ Var. dettes financières stables hs loc.financement(*)	I	2	I			235	6I	237	2I
dont Emprunts bancaires	I					233	6I	233	2I
Emprunts groupe et associés	I	2	I			2	I	4	I
+ Variation des dettes location financement	I	27	1I	-26	-1I	-26	-1I	-25	I
+ Variation de la trésorerie passif (*)	I								
dont créances commerciales cédées	I								
(*) pour mémoire : Emprunts souscrits	I					233	6I	233	2I
Emprunts remboursés	I					1	I	1	I
= FLUX LIES AU FINANCEMENT	(3)I	28	1I	-25	-1I	209	5I	212	2I
AJUSTEMENTS	(4)I								
dont écart contrepartie var.amort.&prov./dot.nettes	I			51	1I	5	I	56	I
dont écart contrepartie réductions immobilisations	I			53	1I	1	I	54	I
dont écart variation immobilisat./entrées-sorties	I			-7	I	-5	I	-12	I
dont écart sur variation des stocks	I			3	I	8	I	11	I
dont écarts divers	I	-1	I	2	I	-1	I		I
VARIATION DE LA TRESORERIE ACTIF	(1+2+3+4)I	523	13I	189	4I	-273	-7I	439	3I
+ Variation des disponibilités	I	523	13I	189	4I	-273	-7I	439	3I
+ Variation des VMP	I								
Informations complémentaires	I								
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	I								
EXCEDENT TRESORERIE GLOBALE	I	658	I	386	I	-116	I	928	I

- ND : non déterminé

- NS : non significatif

Référence utilisateur :

Identifiant : /122012/J/00/E

Réf sectorielle 4322B - TRAV INSTALL EQUIP THERM CLIM

		Références sectorielles !								
		I 01.07.2011			I au 30.06.2012			I 70% !		
RATIOS AVANT REPARTITION (*) (1)		I 4322B	I 4322B	I 4322B	I 1er Q.	I Médiane	I 3ème Q.			
Activité économique		I	I	I	I	I	I			
A - CAPACITE BENEFICIAIRE										
CB01	MARGE COMMERCIALE / VENTES MARCHANDISES	% I	I	I	I	I	I			
CB02	EBE / CA HT	% I	7,6I	5,8I	6,8I	1,6I	4,4I	8,2I		
CB03	" / CA HT hors sous-traitance	% I	9,5I	7,1I	9,0I	1,8I	4,8I	9,2I		
CB04	" / PRODUCTION	% I	7,0I	6,1I	4,8I	1,6I	4,5I	8,6I		
CB05	" / IMMOB.CORP.(YC LOC.FIN)& INCORP.BRUTES+BFR	% I	ND	I	ND	I	49,7I	6,8I	20,2I	45,5I
CB06	RESULTAT D'EXPLOITATION / CA HT	% I	4,3I	4,7I	5,4I	0,9I	3,2I	6,7I		
CB07	" " / CAHT hors sous-traitance	% I	5,4I	5,8I	7,2I	1,0I	3,6I	7,7I		
CB08	" " / PRODUCTION	% I	4,0I	4,9I	3,9I	0,9I	3,4I	7,1I		
CB09	RESULTAT COURANT / CA HT	% I	5,2I	5,4I	6,5I	0,6I	3,0I	6,6I		
CB10	" " / CA HT hors sous-traitance	% I	6,6I	6,7I	8,6I	0,6I	3,4I	7,7I		
CB11	" " / PRODUCTION	% I	4,9I	5,7I	4,6I	0,6I	3,2I	7,1I		
CB12	" " / FONDS PROPRES APPELES	% I	12,5I	14,3I	13,3I	6,1I	19,8I	39,7I		
CB13	RESULTAT NET / CA HT	% I	4,6I	3,8I	4,9I	0,6I	2,4I	5,0I		
CB14	" " / CA HT hors sous-traitance	% I	5,8I	4,7I	6,5I	0,6I	2,7I	5,7I		
CB15	" " / PRODUCTION	% I	4,3I	4,0I	3,5I	0,6I	2,6I	5,4I		
CB16	" " / CAPITAUX PROPRES APPELES ET VERSES	% I	11,0I	10,1I	10,0I	4,9I	15,1I	28,2I		
B - AUTONOMIE FINANCIERE										
AF01	INTERETS & ASSIMILES / EBE	% I	1,3I	1,4I	1,1I	1,1I	3,8I	11,1I		
AF02	" " / CA HT	% I	0,1I	0,1I	0,1I	0,1I	0,2I	0,4I		
AF03	INTERETS & ASSIMILES NETS / EBE	% I	1,3I	1,4I	1,1I	1,6I	4,8I	13,8I		
AF04	DETTES FINANCIERES STABLES / CAF	AM I	00.02	I 00.01	I 00.11	I 00.03	I 00.09	I 01.10		
AF05	EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION / CA HT	% I	16,1I	7,5I	-4,7I	-0,3I	4,4I	10,3I		
AF06	AUTOFINANCEMENT / INVESTISSEMENTS NETS + VAR. BFR	% I	ND	I	783,9I	32,8I	7,1I	44,1I	111,1I	
AF07	CAF / VALEUR AJOUTEE	% I	21,0I	15,0I	13,1I	7,0I	12,1I	18,0I		
C - STRUCTURE FINANCIERE										
S014	CAPITAUX PROPRES / CAPITAL SOCIAL	% I	336,3I	184,3I	202,2I	I	I	I		
S001	(CAPITAUX PROPRES+CPTES ASSOCIES) / CAPITAL SOCIAL	% I	336,3I	184,3I	202,2I	I	I	I		
S002	(CAP. PROPRES + RESSOURCES GROUPE) / CAPITAL SOCIAL	% I	336,3I	184,3I	202,2I	I	I	I		
S003	FONDS PROPRES NETS / TOTAL BILAN BDF	% I	25,7I	30,3I	23,4I	19,9I	33,5I	48,4I		
S004	" " / TOT.BILAN BDF(HORS AV.& ACPTES)	% I	57,4I	63,7I	57,8I	21,2I	34,3I	49,1I		
S005	" " / CA HT	% I	41,7I	37,7I	48,8I	8,8I	15,5I	26,1I		
S006	" " / CA hors sous-traitance	% I	52,6I	46,7I	64,8I	10,1I	17,7I	29,4I		
S007	" " / APPORTS & AVANCES NETS SCI, SNC	% I	ND	I	ND	I	I	I		
S008	" " / (PARTICIP.+PRETS&CREANCES GRPE)	% I	NS	I	NS	I	I	I		
S009	ENDETTEMENT FINANCIER / FONDS PROPRES NETS	% I	3,3I	1,6I	11,8I	7,3I	24,8I	64,9I		
S010	" " / FPN APRES REPART. RESULTAT	% I	3,4I	1,6I	I	I	I	I		
S011	DETTES FINANCIERES STABLES / FONDS PROPRES NETS	% I	3,3I	1,6I	11,8I	5,7I	20,0I	50,4I		
S012	(END.FINANCIER +(RESS.F.ROUL. - TRES.ACTIF)) / FPN	% I	NS	I	NS	I	I	I		
S013	(END.FINANCIER + ENDETT. BANCAIRE SCI, SNC) / FPN	% I	ND	I	ND	I	I	I		
EQ01	FRNG / BFR	% I	ND	I	ND	I	98,4I	148,3I	254,2I	
EQ02	FRNG / CA HT	J I	150I	134I	175I	32I	55I	93I		
EQ03	INSUF. FONDS ROUL./RESS. FONDS ROUL.(FRNG<0/BFR<0)	% I	ND	I	ND	I	I	I		
EQ04	BFR / CA HT	J I	-50I	-44I	-12I	3I	25I	48I		
EQ05	ACTIFS A - 1 AN / DETTES A - 1 AN	% I	134,6I	143,3I	130,9I	117,3I	143,1I	184,9I		
EQ06	((ACTIFS A - 1 AN) - (DETTES A - 1 AN)) / CA HT	J I	147I	132I	169I	20I	44I	80I		
EQ07	(CBC+EFFETS ESCPTES+CREANCES CEDEES + TCN) / CA HT	J I	I	I	I	I	I	I		
EQ08	ENDETTEMENT FINANCIER COURT TERME NET / CA HT	J I	-200I	-178I	-187I	4I	12I	23I		
I1	TRESORERIE NETTE N / FONDS PROPRES NETS N	% I	133,2I	131,6I	106,6I	I	I	I		
I2	TN N-1 + FTI N + CRED.MOB.N / PART-1A.EMPR.N + INV	% I	ND	I	NS	I	938,2I	I		
I3	ENCOURS CT N / ENCOURS CT N + MLT N	% I	ND	I	ND	I	I	I		

* Sauf indication contraire - ** en K EUR

Référence utilisateur :

(1) En sous-famille 00, la location financement est:

- non retraitée dans les agrégats correspondants aux soldes intermédiaires de gestion (marges, résultats, CAF, Autofinancement)

- prise en compte dans les agrégats de structure (endett, tot. bil) si les montants correspondants sont saisis dans la base Bilan.

Identifiant : /122012/J/00/E

Réf sectorielle 4322B - TRAV INSTALL EQUIP THERM CLIM

I Références sectorielles !

		I 12-10 I 12-11 I 12-12			I 01.07.2011 au 30.06.2012 !		
RATIOS AVANT REPARTIONS (suite) (*) (1)		I 4322B	I 4322B	I 4322B	I Représentativité	I Médiane	I 3ème Q. !
Activité économique		I	I	I	I 1er Q. I	I	I 70% !
D - STRUCTURE D'EXPLOITATION		I	I	I	I	I	I
SE01	VA / CA HT	% I 37,1I	36,2I	48,0I	31,4I	39,0I	46,7I
SE02	STOCKS / CA HT	J I 251I	189I	373I	5I	14I	28I
SE03	STOCKS MARCHANDISES / COUT ACHAT MSES VENDUES	J I	ND	ND	I	0I	12I
SE04	STOCKS MAT.PREMIERES / COUT ACHAT MAT. PREMIERES	J I 19I	20I	19I	5I	20I	42I
SE05	STOCKS PRODUITS FINIS / PRODUCTION	J I 227I	192I	258I	0I	1I	9I
SE06	CLIENTS+ESCOMPTE + AUTRES CREANCES CEDEES / CA TTC	J I 49I	16I	65I	48I	69I	92I
SE07	FOURNISSEURS / ACHATS & CHARGES EXTERNES TTC	J I 81I	64I	56I	45I	59I	75I
SE08	BFR EXPLOITATION / CA HT	J I -51I	-48I	-16I	5I	41I	66I
SE09	DETTES FISCALES ET SOCIALES / PRODUCTION	% I 7,9I	6,4I	6,8I	6,9I	9,0I	11,6I
SE10	AMORTISSEMENTS PROV. /IMMOB. CORP. & INCORP.BRUTES	% I 84,8I	77,9I	51,3I	43,3I	61,4I	75,4I
E - CROISSANCE ET RENDEMENT		I	I	I	I	I	I
CR01	TAUX DE VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT	% I -6,2I	21,6I	-15,4I	-9,0I	2,6I	16,3I
CR02	TAUX DE VARIATION DE LA VALEUR AJOUTEE	% I 1,1I	18,8I	12,0I	-9,7I	1,5I	13,4I
RE01	CHARGES DE PERSONNEL / EFFECTIFS	** I 42I	43I	45I	38I	44I	53I
RE02	VA / EFFECTIFS	** I 54I	54I	52I	43I	52I	67I
RE03	VA / IMMOB. CORPORELLES BRUTES (YC LOC.FIN.)	% I 277,4I	307,3I	271,5I	256,0I	387,9I	555,7I
F - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE GLOBALE		I	I	I	I	I	I
VA01	CHARGES PERSONNEL/ VA + PROD.-CHARGES HORS EXPLOIT	% I 72,9I	77,7I	80,4I	75,7I	84,5I	91,5I
VA02	INTERETS / VA + PROD.-CHARGES HORS EXPLOIT	% I 0,2I	0,2I	0,1I	0,2I	0,5I	1,2I
VA03	IMPOTS / VA + PROD.-CHARGES HORS EXPLOIT	% I 7,5I	7,7I	7,1I	2,8I	4,5I	7,6I
VA04	AUTOFINANCEMENT / VA + PROD.-CHARGES HORS EXPLOIT	% I 18,5I	13,2I	11,2I	-0,5I	5,1I	10,5I
VA05	DIVIDENDES / VA + PROD.-CHARGES HORS EXPLOIT	% I 0,9I	1,2I	1,1I	0,0I	1,3I	8,5I

* Sauf indication contraire - ** en K EUR

Référence utilisateur :

(1) En sous-famille 00, la location financement est:

- non retraitée dans les agrégats correspondants aux soldes intermédiaires de gestion (marges, résultats, CAF, Autofinancement)
- prise en compte dans les agrégats de structure (endett, tot. bil) si les montants correspondants sont saisis dans la base Bilan.

Identifiant : /122012/J/00/E

Réf sectorielle 4322B - TRAV INSTALL EQUIP THERM CLIM

				Références sectorielles		
				01.07.2011 au 30.06.2012		
Activité économique				Représentativité 67 %		
				1er Q.	Médiane	3ème Q.
12-10	12-11	12-12	4322B			
SCORE LIQUIDITE	87,330	74,330	4322B	63,220	76,850	87,330
Probabilité de défaut à 1 an expliqué par la liquidité en %	0,220	0,420	4322B			
Classe de risque de liquidité de l'entreprise	2	3	4322B			
Classe de risque de liquidité la plus risquée	10	10	4322B			

Pénalisation et niveau de risque de liquidité du ratio			
(indication du numéro du ratio et du thème de l'analyse de la liquidité auquel il se rapporte)			
12-10	12-11	12-12	
Maximum	100	100	100
Contribution 1 - Présence IPE année précédant la validation bilan	0,000	0,000	0,000
Contribution 2 - Poids de l'affacturage dans l'encours court terme	0,000	0,000	0,000
Contribution 3 - Poids de l'encours CT dans l'encours CT et MLT	0,000	0,000	0,000
Contribution 4 - Poids des dettes fiscales et sociales dans la VA	0,000	0,000	0,000
Contribution 5 - Poids de la trésorerie nette dans les FPN	0,000	0,000	0,000
Contribution 6 - Poids des frais financiers dans l'ETE	0,000	-13,000	-13,000
Contribution 7 - Poids des VMP dans le total du bilan	-12,670	-12,670	-12,670
Contribution 8 - Ratio de flexibilité financière	-4,320	0,000	0,000
Contribution 9 - Poids de la variation de trésorerie nette ds FPN	0,000	0,000	0,000

Référence utilisateur :

Identifiant : /122012/J/00/E

ANOMALIES DU BILAN DE DATE D ARRETE 12 2012 DUREE 12 MOIS

N° REGLE	LIBELLE	ANOMALIE BLOQUANTE (O/N)	APPLICATION COLLECTE/CALCULS
000595	VARIATION DES CHARGES DE PERSONNEL	N	CAL

ANOMALIES DU BILAN DE DATE D ARRETE 12 2011 DUREE 12 MOIS

N° REGLE	LIBELLE	ANOMALIE BLOQUANTE (O/N)	APPLICATION COLLECTE/CALCULS
000593	VAR.ELEVEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	N	CAL
000595	VARIATION DES CHARGES DE PERSONNEL	N	CAL

ANNEXE 4 :

SIGNIFICATION DU DESCRIPTEUR BRIDGJES

Annexe 2: Valeurs des rubriques du descripteur

Cette grille de lecture vise à présenter les différents motifs de service du descripteur.

Les messages diffusés à la profession bancaire peuvent s'écarter de ces libellés, qui sont à usage interne.

B	0	Pas d'appréciation défavorable
	1	La structure financière est satisfaisante sans atteindre l'excellence (3+ ou 3), présente des signes de fragilité (4+ ou 4) ou de déséquilibre (5+; 5 ou 6)
	5	Documents comptables d'une entité influençante non diffusibles
	6	Comptes sociaux et consolidés non diffusibles
	7	Comptes consolidés non diffusibles
	8	Pas de cotation au vu du bilan et documents comptables non diffusibles
R	9	Comptes sociaux non diffusibles
	0	Pas d'appréciation défavorable
	1	La capacité bénéficiaire ou l'autonomie financière est satisfaisante sans atteindre l'excellence (3+ ou 3), présente des signes de fragilité (4+ ou 4) ou de déséquilibre (5+, 5 ou 6)
I	0	Pas de renseignement défavorable
	1	IPE et chèques (accessoirement), seuls ou avec impayés sociaux ou autres incidents (créances douteuses pour les DOM et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon)
	2	Impayés sociaux seuls (créances certaines) et/ou créances douteuses (pour les DOM et la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon)
	3	Autres incidents seuls (protêts au greffe)
	5	Entreprise sans documentation comptable valide (mais présence d'au moins un IPE de 1524 € pour incapacité de payer)
D	0	Pas de renseignement défavorable
	1	Dirigeant(s) responsable(s) avec indicateur 060
	2	Fonction(s) de direction exercée(s) dans des sociétés en liquidation judiciaire
	3	Dirigeant(s) responsable(s) avec indicateur 060 + fonction(s) de direction exercée(s) dans des sociétés en liquidation judiciaire
G ⁷	0	Pas de renseignements
	1	cote de groupe
	5	cote autonome, analyse sur comptes sociaux
	6	Sous-holding (de type NAF 6420Z et 7010Z) ne produisant pas de comptes consolidés à son niveau
	7	Présence d'informations extracomptables défavorables primant la cote de groupe
J	0	Pas de renseignement défavorable
	1	Montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social au vu d'un journal d'annonces légales
	2	Montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social au vu d'un bilan seul
	3	Montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social mais présence de comptes courants d'associés ou couverture du risque global convenable
E	0	Pas de renseignement défavorable
	1	Associé(s) coté(s) défavorablement
	2	Liens détenus avec éléments défavorables
	3	Associé(s) et lien(s) détenu(s) avec élément(s) défavorable(s)
	4	Éléments d'incertitude (démarrage de l'activité, environnement conjoncturel) ou éléments défavorables (environnement conjoncturel...)
	5	Société en difficulté reprise sans modification notable de sa situation
S	6	Soutien de l'entreprise ou influence favorable d'une autre entreprise associée ou liée
	9	Liens économiques étroits avec une entreprise cotée moins favorablement (SCI/société d'exploitation, entreprises d'un groupe combiné)
	0	Pas de renseignement défavorable
	1	Décision(s) judiciaires(s)